



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER
ET DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES**

LES FINANCES DES COMMUNES DE 10.000 HABITANTS ET PLUS EN 2008

Collection

Statistiques et finances locales

Direction générale des collectivités locales

Cette publication « **Les finances des communes de 10.000 habitants et plus en 2008** »
a été élaboré au Département des études et des statistiques locales
de la Direction générale des collectivités locales
par **Karine SOGUET** - Mai 2010

Directeur de la publication : **Eric JALON**

Les finances des communes de 10 000 habitants et plus en 2008

Sommaire

Avant-propos	4
Evolution globale en France métropolitaine	5
Evolution des budgets des communes	6
Analyse d'ensemble des communes métropolitaines (hors Paris)	7
1- Poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement	8
2- Progression modérée des recettes de fonctionnement	10
3- Forte diminution du niveau de l'épargne en 2008	14
4- Baisse de l'investissement direct en 2008	15
5- Moindre recours à l'emprunt pour financer les investissements	16
6- Baisse de l'endettement des communes en 2008	17
7- Le fonds de roulement : 21 jours de dépenses réelles au 31 décembre 2008	18
Données financières par strate des communes métropolitaines (hors Paris)	19
Evolution des données budgétaires 2007-2008 par strate de population	21
Analyse d'ensemble des communes d'outre-mer	22
Influence de l'intercommunalité	23
Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole	29
Représentations régionales	29
Répartition par fonction des dépenses des communes	31
Annexes	32
1. Définitions et modes de calcul des concepts utilisés	33
2. Répartition des communes selon la taille ou la région	34
3. Les groupements de communes	36

Avant-propos

Cet ouvrage présente une synthèse de l'analyse des comptes administratifs 2008 des communes de 10 000 habitants et plus. Il se veut un outil de travail à destination de toute personne s'intéressant à la situation financière d'une ou plusieurs communes. En regroupant de nombreuses données synthétiques, il doit faciliter la comparaison d'une ou plusieurs situations communales à une situation de référence judicieusement choisie.

La mise à disposition d'un grand nombre de ratios (dépenses par habitant, poids de l'annuité de la dette ...) a vocation à rendre cette matière a priori complexe des finances communales plus intelligible et abordable par le plus grand nombre. En effet ces ratios sont calculés pour de nombreux groupes de référence auxquels peuvent s'identifier les communes. La comparaison est d'autant plus riche d'enseignements qu'elle prend en compte les multiples facettes de l'équilibre financier d'une commune. Parmi les grands axes de lecture, on pourra ainsi distinguer :

- le **service rendu** par les communes mesuré par les niveaux et structures des dépenses réelles de fonctionnement,
- **l'effort d'équipement et son financement** mesuré par le niveau des dépenses d'investissement, d'équipement et la structure du financement,
- ou encore **la charge de la dette et la marge de manœuvre** appréhendée par le niveau de la dette, le poids de l'annuité de la dette sur le fonctionnement et le taux d'autonomie financière.

Ces dimensions sont bien sûr interdépendantes et peuvent être complétées par l'étude d'autres points comme les dépenses par fonction et par des statistiques concernant des éléments non financiers de la commune.

Les données mobilisées pour l'élaboration de cet ouvrage sont issues du recensement général de la population en 1999 et des recensements complémentaires le cas échéant (population totale au 01/01/2008), des comptes administratifs 2008 des communes et, pour la partie fonctionnement des communes de 10 000 à moins de 30 000 habitants uniquement, de l'exploitation des comptes de gestion fournis par la Direction générale des finances publiques (DGFIP), et enfin des données fiscales également fournies par la DGFIP.

Évolution globale en France métropolitaine

Les finances des communes de plus de 10 000 habitants en 2008

L'exercice 2008 se caractérise par une légère baisse des dépenses totales : - 0,5% en euros courants, résultant de l'effet **de la diminution des dépenses d'investissement : - 7,7 % par rapport à 2007, tandis que les dépenses de fonctionnement poursuivent leur croissance (+ 2,5 %).**

En 2007, l'équipement brut augmentait de façon soutenue (+ 6,7 %), illustrant ainsi l'influence du cycle électoral. Sur les dépenses des communes. Cette croissance était aussi due à la mise en application de normes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement, ainsi qu'à l'effet de la hausse des prix dans le bâtiment et les travaux publics. En revanche en 2008 on observe une rupture, **l'équipement brut diminue : - 7,5 %.**

Le développement de l'intercommunalité tend à ralentir du fait de la couverture du territoire déjà atteinte en 2007 (92 % des communes de plus de 10 000 habitants étaient déjà regroupées). En 2008, plus de 9 communes de plus de 10 000 habitants sur 10 appartiennent à un groupement à fiscalité propre. La création des communautés d'agglomération et des communautés de communes à taxe professionnelle unique (TPU), depuis 2000, a profondément modifié le paysage local : les budgets des communes appartenant à ces groupements se sont trouvés profondément modifiés tant en niveau qu'en structure. Le transfert de compétences des communes vers ces groupements s'accompagne parallèlement de transferts de charges et de ressources. Cependant, l'influence de l'intercommunalité sur les évolutions des dépenses des communes prises dans leur ensemble est moins marquée.

Poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 2,5 % sous l'effet de la croissance conjuguée des charges à caractère général et des charges de personnel. Cependant cette progression est moins marquée pour les communes appartenant à un syndicat d'agglomération nouvelle (+ 1,6 %). D'autre part, **les charges d'intérêts augmentent de 6,4 %** après avoir enregistré une hausse très marquée en 2006 (+ 9,1 %), puis en 2007 (+ 5,8 %).

Les charges de personnel, qui représentent environ 40 % du budget total des communes, progressent de façon moins soutenue qu'en 2007 (+ 4,3 % contre + 2,0 % en 2008).

Progression modérée des recettes de fonctionnement

L'analyse des impôts directs doit prendre en compte le développement de l'intercommunalité et plus particulièrement des groupements à TPU : ceux-ci perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une dotation de compensation et une dotation de solidarité.

Les impôts et taxes augmentent de 1,9 % en 2008. Pour l'ensemble des communes, le produit des 4 taxes directement perçu augmente de 4,0 % et ce, quel que soit le type de groupement sauf pour les communes appartenant à une CC à TPU dont le produit des 4 taxes croît plus faiblement (+ 1,6 %). Comme les autres collectivités, les communes bénéficient de la croissance des bases d'imposition pour la septième année consécutive.

La croissance du poste des dotations et participations poursuit son ralentissement en 2008 avec une augmentation de seulement + 0,3 % contre + 1,6 % en 2007 et 2,1 % en 2006), dû à la croissance moins forte de la DGF (+ 1,8 % contre + 2,1 % en 2007) et à la diminution des attributions de péréquation et de compensation (- 6,2 %).

Forte diminution du niveau de l'épargne en 2008

L'épargne brute en 2008 est marquée par une forte baisse (- 11,4 %), due à l'effet conjugué des dépenses de fonctionnement qui ont augmenté de 2,5 % et des recettes de fonctionnement qui ont stagné (+ 0,4 %). Cependant le niveau d'épargne atteint est suffisant pour financer les remboursements de dette. Malgré la décroissance de ces derniers (- 8,0 %), l'épargne nette diminue elle aussi.

Baisse de l'investissement direct en 2008

En 2007, à un an des échéances municipales, la croissance soutenue des dépenses d'équipement brut des communes de plus de 10 000 habitants confirmait la tendance classique d'un cycle électoral. 2008 marque le début d'un nouveau cycle. On assiste à une pause de l'investissement direct, expliquant la baisse de 7,5 % des dépenses d'équipement brut.

Moindre recours à l'emprunt pour financer les investissements

La baisse de l'équipement brut s'accompagne d'un ralentissement du recours à l'emprunt réalisé hors réaménagement de dette, ce qui contribue à l'augmentation de l'encours de dette au 31 décembre (+ 2,4 %). Cependant, son poids relatif par rapport aux recettes de fonctionnement reste stable.

Evolution des budgets des communes de plus de 10 000 habitants (France métropolitaine)

Montants en milliards d'euros	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Evolution 07-08		
								€ courants		
								€ courants	€ constants*	
							(2)	(1)	(1)	(2)
Nombre de communes	871	871	871	885	893	896	899	(896)	(896)	(899)
Dépenses réelles totales	40,8	41,3	42,4	44,0	46,0	47,7	47,7	-0,3%	-2,7%	-2,6%
Dépenses réelles totales hors réaménagement de dette	39,3	39,7	40,8	42,3	44,2	46,0	45,8	-0,5%	-2,9%	-2,8%
Dépenses réelles de fonctionnement (hors TR)	29,5	29,6	29,7	30,5	31,6	32,6	33,5	2,5%	0,0%	0,1%
Frais de personnel	15,8	16,0	16,4	17,0	17,6	18,3	18,7	2,0%	-0,5%	-0,4%
Charges d'intérêts	1,4	1,3	1,1	1,0	1,1	1,2	1,3	6,4%	3,8%	3,9%
Recettes réelles de fonctionnement	34,0	34,5	35,3	36,1	37,5	38,3	38,5	0,4%	-2,0%	-1,9%
Dotation globale de fonctionnement versée **	6,1	6,1	7,5	7,5	7,6	8,0	8,2	1,6%	-0,8%	-0,7%
Produit des 4 taxes	12,8	12,8	13,0	13,3	13,8	14,1	14,7	4,0%	1,5%	1,6%
Produit des 4 taxes y c. reversements de TP du groupement	17,1	17,6	18,1	18,5	19,1	19,5	20,0	2,5%	0,0%	0,1%
Epargne de gestion	6,0	6,2	6,7	6,7	7,1	6,9	6,4	-8,3%	-10,5%	-10,4%
Epargne brute	4,5	5,0	5,6	5,6	5,9	5,7	5,1	-11,4%	-13,5%	-13,4%
Epargne nette	1,2	1,6	2,5	2,3	2,8	2,7	2,3	-15,3%	-17,3%	-17,1%
Dépenses réelles d'investissement	11,3	11,7	12,8	13,6	14,4	15,1	14,2	-6,3%	-8,6%	-8,4%
Dépenses réelles d'investissement hors réaménagement de dette	9,8	10,2	11,1	11,8	12,7	13,4	12,4	-7,7%	-9,9%	-9,8%
Remboursements de dette	4,8	4,9	4,8	5,0	4,9	4,8	4,6	-3,5%	-5,8%	-5,8%
Remboursements de dette hors réaménagement de dette	3,3	3,3	3,1	3,3	3,1	3,1	2,8	-8,0%	-10,2%	-10,1%
Dépenses d'équipement brut	6,2	6,5	7,3	7,9	8,9	9,5	8,8	-7,5%	-9,7%	-9,6%
Emprunts réalisés	4,4	4,4	4,8	5,1	5,2	5,5	5,6	2,8%	0,3%	0,4%
Emprunts réalisés hors réaménagement de dette	2,9	2,9	3,1	3,4	3,5	3,7	3,8	2,1%	-0,4%	-0,3%
Encours de la dette	29,0	28,5	28,6	28,7	29,3	29,8	30,5	2,4%	-0,1%	0,0%
Annuité de la dette	6,2	6,1	6,0	6,1	6,0	6,0	5,9	-1,5%	-3,9%	-3,8%
Annuité de la dette hors réaménagement de dette	4,7	4,6	4,3	4,3	4,3	4,3	4,1	-3,9%	-6,3%	-6,2%

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

* montants déflatés par l'indice de prix du PIB (source : INSEE "Comptes nationaux annuels" mise à jour du 15/02/2010).

** source : DGCL / Bureau des concours financiers de l'Etat

(1) évolutions calculées à champ constant (sur les 896 communes présentes en 2007 et 2008)

(2) montants et évolutions calculés sur le champ total (899 communes)

Analyse d'ensemble des communes métropolitaines de 10 000 habitants et plus (hors Paris)

Les résultats présentés concernent les 899 communes de France métropolitaine ayant une population totale supérieure ou égale à 10 000 habitants au recensement général de la population de mars 1999 y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2008. La ville de Paris, du fait de ses particularités, a été exclue du champ de cette étude (à titre indicatif, les dépenses de la ville de Paris atteignaient près de 6,0 milliards d'euros en 2008 soit 2 730 euros par habitant).

En 2008, les résultats financiers de ces communes ont été les suivants :

Recettes totales : 48,104 milliards d'euros

Dépenses totales : 47,651 milliards d'euros

Le tableau suivant présente l'évolution, en euros courants et en euros constants, des recettes et des dépenses totales depuis 2002 :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Evolution des recettes totales :							
en euros courants.....	+ 2,3 %	+ 1,4 %	+ 2,7 %	+ 2,3 %	+ 4,4 %	+ 3,8 %	+ 0,7 %
en euros constants*.....	+ 0,0 %	- 0,1 %	+ 1,1 %	+ 0,3 %	+ 2,0 %	+ 1,3 %	- 1,6 %
Evolution des dépenses totales :							
en euros courants.....	+ 1,2 %	+ 1,3 %	+ 2,8 %	+ 3,2 %	+ 4,1 %	+ 3,8 %	- 0,3 %
hors gestion active de dette (1)	(+ 0,5 %)	(+ 1,1 %)	(+ 2,5 %)	(+ 3,3 %)	(+ 4,3 %)	(+ 3,9 %)	(- 0,5 %)
en euros constants*.....	- 1,1 %	- 0,2 %	+ 1,2 %	+ 1,2 %	+ 1,7 %	+ 1,2 %	- 2,7 %
hors gestion active de dette(1)	(- 1,2 %)	(- 0,4 %)	(+ 0,9 %)	(+ 1,2 %)	(+ 1,9 %)	(+ 1,4 %)	(- 2,9 %)
Évolution du PIB en volume...	+1,2 %	+0,8 %	+2,5 %	+1,9 %	+2,2 %	+2,3 %	+2,0 %

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

En 2008, les dépenses totales réalisées par les communes métropolitaines de plus de 10 000 habitants n'ont que légèrement diminué de 0,3 % par rapport à 2007. Si l'on exclut les mouvements financiers dus à la gestion active de la dette (1), **l'évolution s'établit à - 0,5 %.**

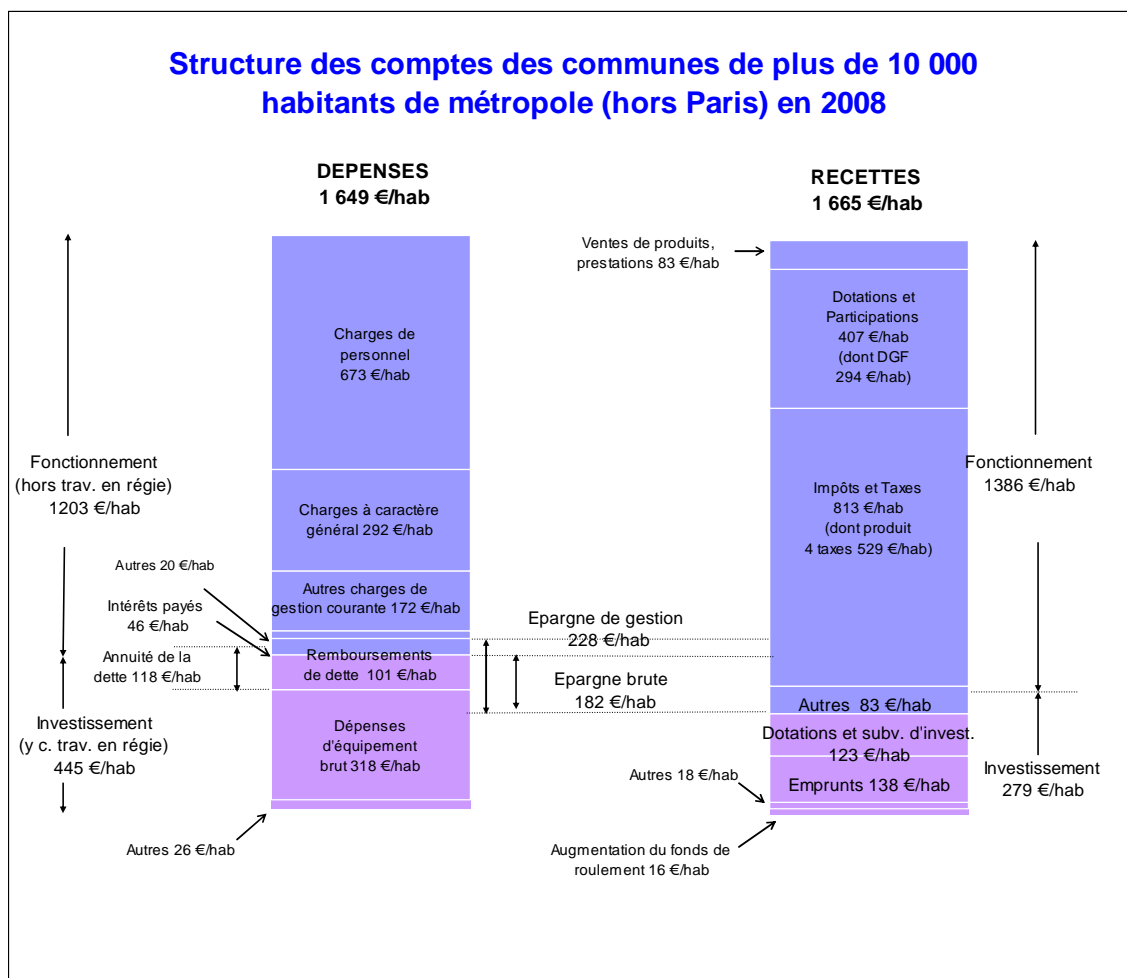
Les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette¹ ont été exclus du reste de l'étude, car il s'agit d'opérations inscrites en recettes et dépenses qui gonflent artificiellement les volumes budgétaires.

Cette évolution stable par rapport à 2007 est imputable à l'effet conjugué de la progression moins soutenue des dépenses de fonctionnement (+ 2,5 %) et de la brutale baisse des dépenses d'investissement (- 6,3 %). En effet l'effort d'équipement brut diminue de façon conséquente (- 7,5 %) en année électorale.

L'influence de l'intercommunalité, qui s'accompagne de transferts de compétences et donc de dépenses et de recettes, est moins marquée sur les évolutions des budgets communaux pris dans leur ensemble en raison de la forte couverture du territoire déjà atteinte en 2007. Ainsi les communes enregistrent une croissance de leurs dépenses de fonctionnement de même amplitude qu'en 2007. Cependant, au niveau individuel, les budgets des communes appartenant à des groupements à fiscalité propre, en particulier ceux à taxe professionnelle unique, se trouvent modifiés tant en niveau qu'en structure (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité).

¹ Sont compris sous les termes de « gestion active de dette » ou encore « réaménagement de la dette » :

- d'une part, les remboursements anticipés de dette classiques refinancés par emprunt, comptabilisés à l'article 166 « refinancement de dette »
- d'autre part, les mouvements de dette équilibrés en dépenses et en recettes correspondant à l'utilisation des nouveaux produits de gestion active de la dette : crédit long terme renouvelable (CLTR), ouverture de crédit à long terme (OCLT) et prêt à capital et taux modulable (PCTM) comptabilisés à l'article 16449 : « emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie : opérations afférentes à l'option de tirage sur ligne de trésorerie ».



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DESL

Les dépenses réelles totales des communes de plus de 10 000 habitants sont constituées pour près des trois quarts (72,9 %) par les dépenses réelles de fonctionnement.

1 – Poursuite de la progression des dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, qui s'élèvent à 33,5 milliards d'euros, soit 1 203 euros par habitant, ont évolué depuis 2002 de la façon suivante :

Evolution des dépenses de fonctionnement :

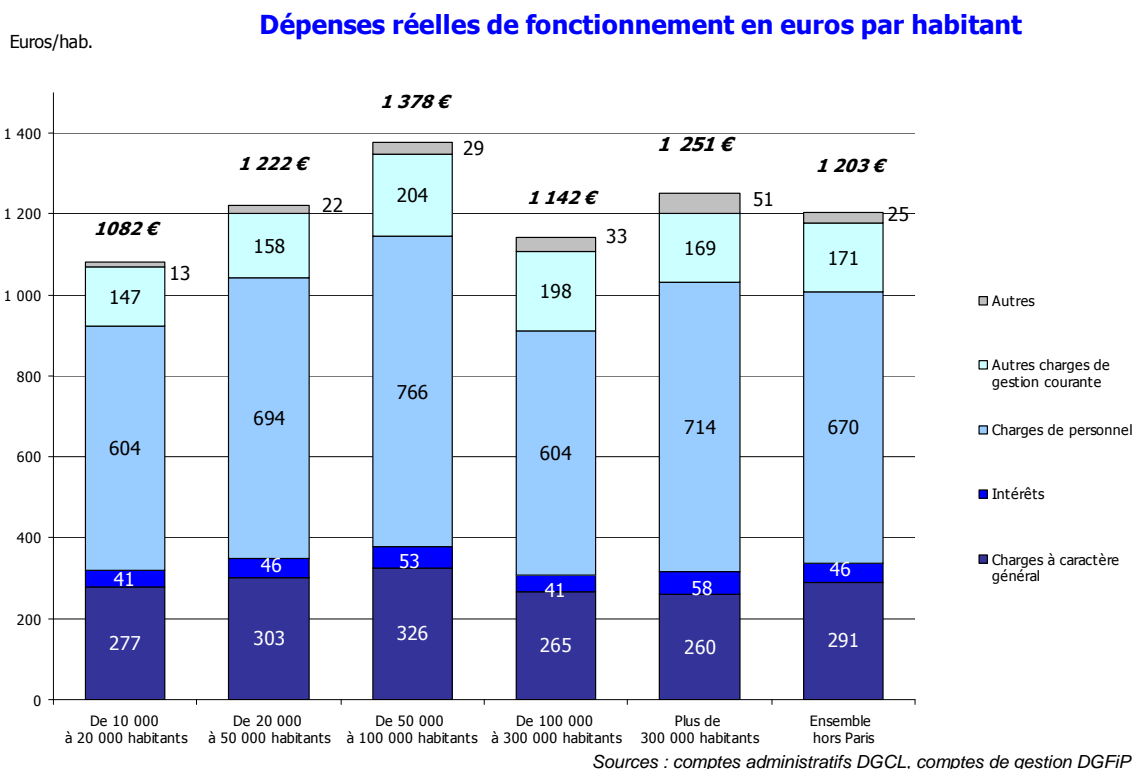
	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
en euros courants	+ 2,3 %	+ 0,3 %	+ 1,5 %	+ 2,3 %	+ 3,3 %	+ 3,3 %	+ 2,5 %
en euros constants *	+ 0,1 %	- 1,2 %	- 0,1 %	+ 0,3 %	+ 0,9 %	+ 0,8 %	+ 0,0 %

*taux déflatés par l'indice des prix du PIB. Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DESL

Les faibles évolutions enregistrées sur la période « 2002-2005 » s'expliquent par le développement de l'intercommunalité à TPU. En 2006 et 2007 la croissance est plus soutenue du fait de la couverture du territoire déjà atteinte par l'intercommunalité. Notons que sur la « période 2002-2005 », les dépenses de fonctionnement sont stables en euros constants, voire légèrement en baisse. En 2008, les dépenses de fonctionnement en euros constants stagnent. En euros courants, elles augmentent plus modérément qu'en 2006 et 2007.

Cependant la croissance des dépenses de fonctionnement varie selon le type de groupement. Elle s'établit à 3,7 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée alors qu'elle est de 1,6 % pour celles qui appartiennent à un syndicat d'agglomération nouvelle. Elle atteint 3,6 % pour les communes n'appartenant à aucun groupement à fiscalité propre (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité).

Les dépenses de gestion hors travaux en régie qui regroupent toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services communaux, hors charges d'intérêts, atteignent 32,2 milliards d'euros en 2008, soit 1 157 euros par habitant.



Le niveau des dépenses de fonctionnement exprimé en euros par habitant varie selon la taille des communes. C'est pour les communes de 50 000 à moins de 100 000 habitants qu'il est le plus élevé. Le « décrochage » observé pour les communes de plus de 100 000 habitants est dû à la part prépondérante de l'intercommunalité à TPU : la dépense communale « proprement dite » est donc plus faible.

La structure des dépenses de fonctionnement est la suivante :

. **55,7 % de charges de personnel et frais assimilés** (rémunérations, charges sociales et aussi les impôts, taxes et versements assimilés qui s'y rapportent et les prestations versées au personnel extérieur au service). Ce poste qui représente plus de la moitié des dépenses courantes atteint 18,7 milliards d'euros, soit 673 euros par habitant.

Les charges de personnel augmentent de 2,0 % par rapport à 2007. L'évolution s'établit à 1,5 % pour les communes appartenant à une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine à TPU, à 3,5 % pour celles appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée et atteint 3,2 % pour les communes n'appartenant à aucun groupement.

. **24,2 % de charges à caractère général** qui regroupent les achats stockés ou non stockés (principalement fournitures diverses et petit équipement) et les prestations de services extérieurs (redevances, loyers, primes d'assurance, études et recherches ainsi que rémunérations d'intermédiaires, honoraires, publicité, publications, relations publiques, transports de biens et de personnel, déplacements, missions, réceptions et frais postaux et bancaires...). Elles représentent 292 euros par habitant en 2008.

. **14,2 % d'autres charges de gestion courante** qui se composent principalement des indemnités dues aux élus, des contingents et participations obligatoires, et des subventions versées en fonctionnement. Ces charges atteignent 172 euros par habitant en 2008.

. **3,8 % d'intérêts payés.** Le niveau s'établit à 46 euros par habitant. Les charges d'intérêts poursuivent leur forte augmentation (+ 6,5 %) en 2008 (en 2007 elle était de 5,8 % et en 2006, de 9,1 %) après avoir diminué sur la période « 2001-2005 ». Cette inversion de tendance peut s'expliquer par des conditions moins favorables en matière d'emprunts dans un contexte général de hausse des taux.

*La nomenclature M14 rend obligatoire le rattachement des charges et des produits à l'exercice pour les communes de plus de 3 500 habitants. Les postes étudiés dans la section de fonctionnement prennent donc en compte les dépenses et les recettes rattachées à l'exercice sauf en ce qui concerne les intérêts de la dette.
Une procédure particulière s'applique aux intérêts : la procédure des "intérêts courus non échus" ICNE.
Le montant des intérêts de dette **rattachés** à l'exercice s'élève à 45 euros par habitant peu différent de celui des intérêts payés (46 euros).*

2 – Progression modérée des recettes de fonctionnement

Pour financer leurs dépenses, les communes disposent de recettes de fonctionnement qui s'établissent à 38,5 milliards d'euros (1 386 euros par habitant). Elles stagnent de 2007 à 2008 (+ 0,4 %).

Cependant la situation varie fortement selon le type d'intercommunalité. Pour les communes appartenant à une CA ou une CU à TPU les recettes de fonctionnement n'ont pas évolué par rapport à 2007, alors qu'elles progressent de + 1,9 % pour celles qui appartiennent à un syndicat à contribution fiscalisée ; enfin, pour les commune « isolées » les recettes de fonctionnement augmentent de 1,7 %.

Depuis 2002, les recettes ont évolué de la façon suivante :

Evolution des recettes de fonctionnement

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
en euros courants	+ 2,5 %	+ 1,5 %	+ 2,1 %	+ 1,9 %	+ 3,5 %	+ 2,2 %	+ 0,4 %
en euros constants*	+ 0,2 %	+ 0,0 %	+ 0,5 %	+ 0,2 %	+ 1,0 %	- 0,3 %	- 2,0 %

* taux déflatés par l'indice des prix du PIB.

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Les recettes de fonctionnement se décomposent de la façon suivante :

. **29,4 % de dotations et participations,** essentiellement constituées par les dotations de l'État. Elles atteignent 407 euros par habitant en 2008 contre 406 euros par habitant en 2007.

Rappelons que ce poste a été profondément réorganisé en 2004 avec la réforme des concours financiers de l'État. **En effet, la loi de finances pour 2004 organise la refonte de l'architecture des dotations de l'État** en augmentant considérablement le périmètre et donc le volume de la dotation globale de fonctionnement pour les collectivités territoriales en y intégrant des compensations fiscales et des dotations.

La compensation de l'État au titre de la part "salaires des bases de TP" est ainsi incluse dans la DGF à partir de 2004.

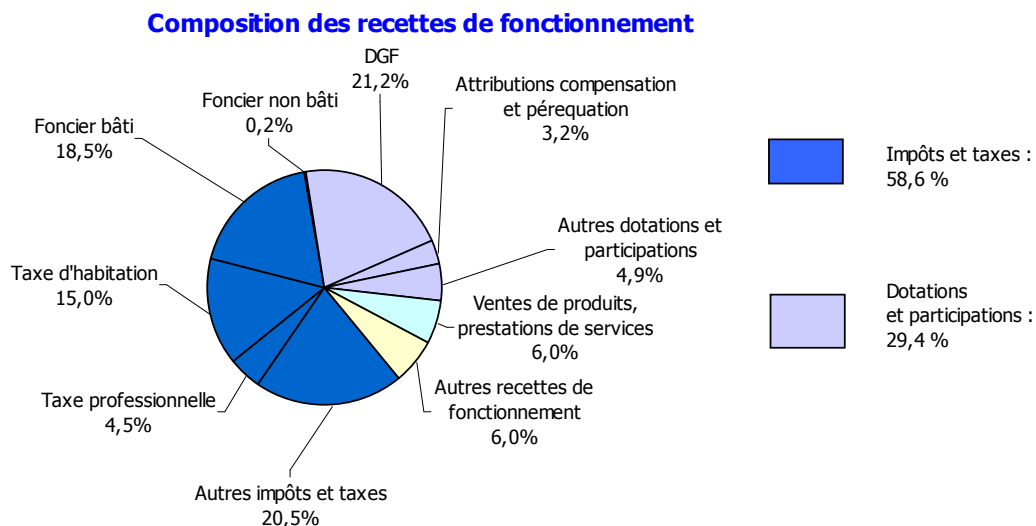
. **58,6 % d'impôts et taxes.** Ils comprennent le produit des 4 taxes directement perçu par les communes, les reversements de fiscalité des groupements à TPU, les taxes pour utilisation des services publics (enlèvement des ordures ménagères, 19 euros par habitant) et du domaine (droits d'occupation des sols, de port, de quai, de stationnement...) et diverses taxes (taxes d'électricité (15 euros par habitant), sur les pylônes, débits de boisson, taxe de séjour, droits de mutation (37 euros par habitant)).

Les impôts et taxes s'établissent ainsi à 813 euros par habitant en 2008 et sont constitués pour 65,1 % du produit des contributions directes et pour 23,5 % de fiscalité reversée par le groupement. **En moyenne, ce poste de recettes enregistre une augmentation de 1,9 %.**

Depuis 2001, de nombreuses communes ont adhéré à des structures intercommunales, notamment à des groupements à taxe professionnelle unique. Ces derniers perçoivent la totalité de la taxe professionnelle et reversent à la commune une attribution de compensation et une dotation de solidarité. En 2001, une subdivision particulière du compte "impôts et taxes" a été créée pour identifier clairement les recettes reçues au titre de ces dotations. Cependant, la comptabilisation de ces deux dotations n'a pas été effectuée de façon homogène par toutes les communes. Pour nos statistiques, la totalité de ces reversements est réintégrée dans les « impôts et taxes » pour les exercices 2001 à 2008.

. 6,0 % de ventes de produits, prestations de services, marchandises. Le niveau s'établit à 83 euros par habitant contre 80 euros par habitant en 2007. Ce poste comprend entre autres la redevance d'enlèvement des ordures ménagères.

. 7,0 % d'autres recettes de fonctionnement. Ce sont les autres produits de gestion courante (27 euros par habitant), les produits financiers (4 euros par habitant) et les produits exceptionnels (41 euros par habitant).



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

a – Les dotations de l'État

La dotation globale de fonctionnement (DGF) s'établit à 8,2 milliards d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants, soit 294 euros par habitant. Elle augmente de 1,8 % en moyenne par rapport à 2007.

Elle comprend deux parts :

- la dotation forfaitaire des communes qui intègre une dotation de base, une part proportionnelle à la superficie, une part « compensation » correspondant à l'ancienne compensation « part salaires » de la taxe professionnelle ainsi qu'à la compensation des baisses de dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP), et enfin un complément de garantie.

- la part péréquation qui, aux côtés de la dotation de solidarité urbaine (DSU), désormais appelée « dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale », inclut la dotation nationale de péréquation (DNP) remplaçant l'ancien fonds national de péréquation (FNP).

La dotation de solidarité urbaine (DSU) vise essentiellement les communes de plus de 10 000 habitants : elle s'élève à 891 millions d'euros pour celles-ci soit 11 % de la DGF des communes de plus de 10 000 habitants.

La dotation générale de décentralisation (DGD) perçue par les communes de plus de 10 000 habitants au titre des transferts de compétences en matière d'urbanisme, d'hygiène et de santé, de bibliothèques municipales, s'élève à 90,1 millions d'euros en 2008.

Le FSRIF qui n'est pas une dotation de l'État, mais un mécanisme de solidarité, s'établit à 166,0 millions d'euros en 2008.

Le fonds de solidarité au sein des communes de la région d'Ile-de-France (FSRIF) institue un mécanisme de solidarité financière entre ces communes fondé sur un prélèvement sur les ressources fiscales des communes les plus riches (potentiel fiscal par habitant élevé) au bénéfice des communes défavorisées.

b – Les produits de fiscalité

Le produit des quatre taxes directement perçu par les communes s'élève à 14,7 milliards d'euros pour les communes de plus de 10 000 habitants, soit 529 euros par habitant en moyenne et enregistre une croissance de 4,1 % en 2008.

Ce produit varie d'une strate à l'autre : alors qu'il est de 488 euros par habitant pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants, il s'élève à 609 euros par habitant pour les communes de 50 000 à 100 000 habitants .

Les structures intercommunales à TPU se sont fortement développées sous l'impulsion de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale. Cette loi a encouragé la TPU et institué un nouveau type d'EPCI : la communauté d'agglomération. Ces nouveaux groupements, au nombre de 171 au 1^{er} janvier 2008 (169 au 1^{er} janvier 2007) pratiquent le régime fiscal de la taxe professionnelle unique. D'autre part 11 communautés urbaines ont opté pour le régime de la TPU (dont 10 en 2002). (cf. chapitre sur l'influence de l'intercommunalité et annexe sur les groupements de communes).

La fiscalité reversée par les groupements à TPU vers les communes membres s'élève à 199 euros par habitant en moyenne en 2008 (contre 194 euros par habitant en 2007).

Globalement, les produits de fiscalité : **produit des quatre taxes** directement perçu **et fiscalité reversée** représentent 720 euros par habitant et augmentent de 2,6 % par rapport à 2007.

La croissance des bases explique l'essentiel de la croissance totale du produit. Comme les autres collectivités, les communes bénéficient pour la septième année consécutive de la croissance soutenue des bases d'imposition.

Avec le développement de l'intercommunalité, la fiscalité directe communale devient de plus en plus difficile à analyser indépendamment de celle des groupements auxquels elles appartiennent. Il convient d'étudier l'ensemble du secteur communal : communes et groupements.

Le **produit des quatre taxes encaissé sur le territoire communal** par la commune et le groupement atteint 796 euros par habitant en 2008 et enregistre une augmentation de 3,3 %.

Fiscalité directe des communes de plus de 10 000 habitants et de leurs groupements en 2008

	Évolution des produits	Évolution des bases	Évolution des taux
taxe d'habitation	+ 3,5 %	+ 2,9 %	+ 0,6 %
taxe professionnelle	+ 3,4 %	+ 3,3%	+ 0,1 %

Sources : DGCL, DGFIP états 1259

Le produit des quatre taxes directes locales est fonction de la richesse fiscale et de la pression fiscale.

La richesse fiscale

La richesse fiscale d'une commune est désormais mesurée à l'aide d'un « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal, celle de **potentiel financier** prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Le potentiel financier des communes calculé sur les valeurs 2008 pour la répartition de la DGF 2009 s'élève à 1 025 euros par habitant pour les communes de plus de 10 000 habitants ; il n'atteint que 968 euros pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et représente 1 142 euros pour celles de 50 000 à moins de 100 000 habitants.

Pour mémoire, le potentiel fiscal des communes de plus de 10 000 habitants s'élève à 821 euros par habitant ; il n'atteint que 788 euros pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants et représente 933 euros pour celles de 50 000 à 100 000 habitants.

Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme des quatre produits :

Bases d'imposition communales 2008 x taux moyen national 2008

Les taux moyens nationaux 2008 sont :

- foncier bâti : 18,63 %

- foncier non bâti : 44,89 %

- taxe d'habitation : 14,53 %

- taxe professionnelle : 15,89 %

Il s'agit des taux moyens nationaux du secteur communal (communes+groupements) calculés sur l'ensemble des communes toutes tailles confondues.

Le potentiel ainsi calculé sur l'exercice 2008 est celui utilisé pour les dotations 2009.

À ce total, s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

La pression fiscale : deux approches

1 - La pression fiscale globale peut être appréciée à partir du ratio :

$$\text{produit des quatre taxes} \times 100 / \text{potentiel fiscal}^1$$

appelé « coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal » (CMPF) qui compare le produit effectivement encaissé par la commune au produit moyen théorique.

La pression fiscale est d'autant plus importante que ce ratio est élevé.

Depuis 2000, ce ratio est calculé en excluant les communes appartenant à un groupement à TPU, ces communes n'ayant plus de pouvoir sur la fixation du taux de taxe professionnelle. Il s'établit à 88,3 % en moyenne pour les communes de plus de 10 000 habitants n'appartenant pas à un groupement à TPU.

- Pour les communes appartenant à un groupement à TPU, il est plus pertinent de calculer ce ratio en ne prenant en compte que la taxe d'habitation et les deux taxes foncières pour lesquelles elles restent « maîtres » des taux.

Le rapport du produit 3 taxes et du potentiel fiscal 3 taxes s'établit à 103,5 % en moyenne pour l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants en 2008.

Ce ratio diffère de l'effort fiscal calculé pour la « DGF » qui ajoute entre autres au produit des 3 taxes, celui de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

¹ Le potentiel fiscal utilisé pour le calcul du CMPF est calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part "salaires des bases de TP".

L'indicateur moyen de pression fiscale n'a aucune raison d'être égal à 100 : les bases utilisées dans le calcul du potentiel fiscal ne correspondent pas aux bases nettes d'imposition, et l'indicateur est calculé sur les seules communes de plus de 10 000 habitants (et non sur l'ensemble des communes).

- Avec le développement de l'intercommunalité, il est également intéressant de calculer un indicateur de pression fiscale "élargi" égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements et le potentiel fiscal communal. Il s'élève à 109,3 % en 2008.

2 - L'analyse des taux d'imposition permet d'évaluer la pression fiscale taxe par taxe. Les taux moyens d'imposition des trois principales taxes des communes de plus de 10 000 habitants s'établissent, de 2002 à 2008, de la façon suivante :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taxe d'habitation	15,9%	16,4%	16,7%	16,8%	16,9%	16,9%	17,0%
Taxe professionnelle	13,9%	14,7%	15,1%	15,3%	15,4%	15,5%	15,7%
Taxe foncier bâti	19,6%	20,2%	20,5%	20,7%	20,8%	20,9%	21,0%

Sources : DGCL, DGFIP états 1259

Le taux de taxe d'habitation croît avec la taille démographique : de 14,9 % pour les communes de 10 000 à 20 000 habitants à 19,7 % pour celles de 100 000 à 300 000 habitants ; il atteint 21,1 % pour les quatre plus grandes communes (hors Paris).

3 – Forte diminution du niveau de l'épargne en 2008

La description des opérations de fonctionnement permet l'analyse de la marge de manœuvre dont disposent les communes pour financer leur charge de dette :

	2008 milliards d'euros	02/01	03/02	04/03 (a)	05/04 (b)	06/05 (b)	07/06 (b)	08/07 (b)
Dépenses de gestion hors travaux en régie * (1)	32,2	+ 2,9 %	+ 0,9 %	+ 2,1 %	+ 2,7 %	+ 3,1 %	+ 3,2 %	+ 2,5%
dont frais de personnel	18,7	+ 3,3 %	+ 1,4 %	+ 2,4 %	+ 2,9 %	+ 3,3 %	+ 4,3 %	+ 2,0%
Recettes réelles de fonctionnement (2)	38,5	+ 2,5 %	+ 1,5 %	+ 2,1 %	+ 1,9 %	+ 3,5 %	+ 2,2 %	+ 0,4%
Épargne de gestion (3) = (2) - (1)	6,4	+ 0,3 %	+ 4,4 %	+ 2,2 %	- 1,3 %	+ 5,6 %	- 2,2 %	- 8,3%
Intérêts (4)	1,3	- 8,4 %	- 11,8 %	- 11,7 %	- 8,0 %	+ 9,1 %	+ 5,8 %	+ 6,4%
Épargne brute (5) = (3) - (4)	5,1	+ 3,4 %	+ 9,5 %	+ 5,4 %	- 0,0 %	+ 5,1 %	- 3,7 %	- 11,4%
Remboursements de dette ** (6)	2,0	+ 3,1 %	+ 0,5 %	- 5,4 %	+ 4,0 %	- 4,9 %	- 2,6 %	- 8,0%
Épargne nette (7) = (5) - (6)	3,1	+ 4,3 %	+ 33,7%	+ 28,5 %	- 5,1 %	+ 18,9 %	- 5,0 %	- 15,3%

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

* dépenses de gestion = dépenses réelles de fonctionnement hors travaux d'investissement en régie, hors charges d'intérêts.

** est déduite des remboursements de dette la gestion active de la dette, les autres remboursements anticipés doivent être financés par des recettes courantes.

(a) les croissances 2004 sont calculées en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir des croissances comparables à celles des exercices précédents

(b) croissances à champ constant (sur 871 communes pour 05/04, 885 pour 06/05, 893 pour 07/06 et 896 pour 08/07)

En 2007, on assistait à une rupture de l'autofinancement. En effet on observait une baisse de l'épargne de gestion. Celle-ci diminue encore plus fortement en 2008 (- 8,3%), due à une croissance plus forte des dépenses de gestion que des recettes réelles de fonctionnement (+ 2,5 % contre + 0,4 %).

L'épargne brute, malgré sa forte diminution, s'établit à un niveau toujours élevé (5,1 milliards d'euros) et finance les remboursements de dette hors gestion active de la dette.

Le taux d'épargne diminue depuis 2006 et s'établit à :

	2002	2003	2004 (a)	2005	2006	2007	2008
Taux d'épargne brute (1)	13,3%	14,4%	14,9%	15,9%	16,6%	14,9%	13,2%

(a) taux calculé en réintégrant les subventions d'investissement en fonctionnement de façon à obtenir un taux comparable à ceux des exercices précédents

et varie selon la population :

	10 000/ 20 000 hab.	20 000/ 50 000 hab.	50 000/ 100 000 hab.	100 000/ 300 000 hab.	Plus de 300 000 hab.	Ensemble plus de 10 000 hab.
Taux d'épargne brute (1)	14,2 %	12,8 %	12,8%	14,1 %	10,7 %	13,2 %
Taux d'épargne nette (2)	8,3 %	7,8 %	8,4 %	9,4 %	3,9 %	5,9 %

(1) épargne brute rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

(2) épargne nette rapportée aux recettes réelles de fonctionnement

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

4 – Une baisse de l'investissement direct en 2008

Les dépenses réelles d'investissement, y compris les travaux en régie, s'élèvent à 12,4 milliards d'euros en 2008, soit 445 euros par habitant, en baisse de 7,7 % par rapport à 2007.

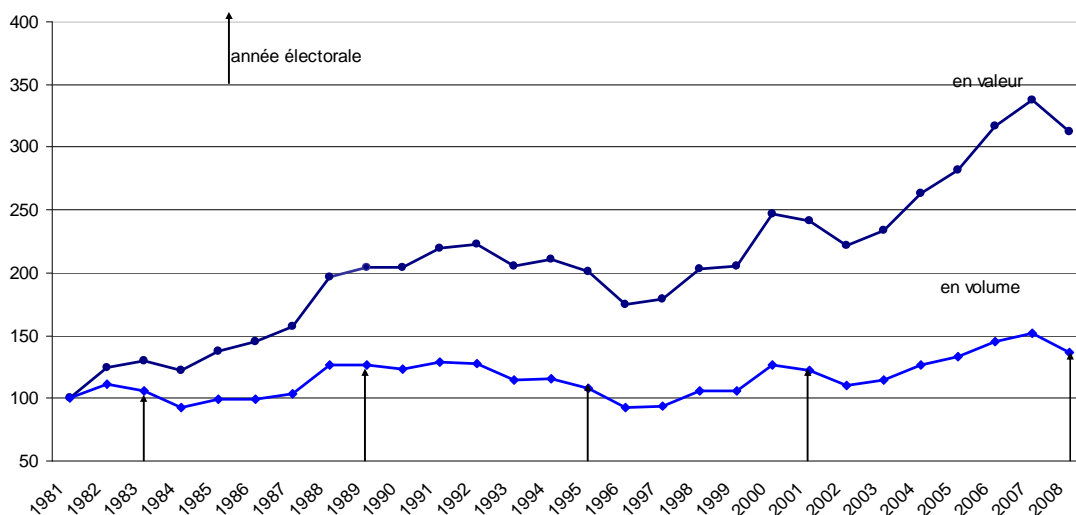
Rappelons que les mouvements liés aux opérations de gestion active de la dette ont été exclus de l'étude, car il s'agit d'opérations inscrites en recettes et dépenses qui gonflent artificiellement les volumes budgétaires.

- **Les remboursements de dette**, d'un montant total de 2,8 milliards d'euros en 2008 soit 101 euros par habitant, diminuent de 8,0 % par rapport à 2007.

- **Les dépenses d'équipement brut**, ou investissements directs, s'élèvent à 8,8 milliards d'euros en 2008, soit 318 euros par habitant, et enregistrent ainsi une diminution de 7,5 %.

Le graphique suivant présente l'évolution, en valeur (euros courants) et en volume (euros constants), des dépenses d'équipement des villes de 10 000 habitants et plus, de 1981 à 2008 :

1981=base100



Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

La forte progression de l'effort d'équipement constatée en 2007, et consécutive à celle de 2006, était influencée par le cycle électoral. Les équipes municipales accentuaient leurs efforts d'investissement afin de boucler les chantiers mis en place en vue des élections de 2008. Elle était favorisée par le niveau élevé de l'épargne brute ainsi que par la mise en application des normes européennes plus contraignantes en matière de sécurité et d'environnement.

2008 marque une rupture avec le début d'un nouveau cycle électoral. Les dépenses d'équipement brut diminuent de 7,5%.

5 – Moindre recours à l'emprunt pour financer les investissements

Les recettes de la section d'investissement comportent principalement des subventions, des participations reçues et des emprunts.

Les recettes d'investissement enregistrent une hausse de 1,7 % (contre + 12,9 % en 2007) et s'établissent à 7,8 milliards d'euros soit 279 euros par habitant en 2008. Ce ralentissement résulte des faibles hausses conjuguées du recours à l'emprunt de 2,2 % et des subventions et participations reçues (+ 1,2 % contre + 19,9 % en 2007).

- Les subventions et participations reçues s'élèvent à 3,421 milliards d'euros et se composent :

- d'une part, des subventions d'investissement : 1,740 milliard d'euros (qui comprennent entre autres le produit des amendes de police : 0,154 milliard d'euros) ;
- d'autre part, des dotations : 1,681 milliard d'euros, décomposées comme suit :
 - fonds de compensation de la TVA (FCTVA) : 1,135 milliard d'euros (+ 14,0 % par rapport à 2007) ; Cette augmentation est la conséquence de la hausse de l'équipement des communes en 2006 (le FCTVA est calculé sur la base des dépenses réalisées deux ans auparavant) ;
 - taxe locale d'équipement (TLE) : 0,186 milliard d'euros.

Ce poste affiche une légère progression de 1,2 % en 2008, résultat de l'effet conjugué de la hausse des dotations (+ 9,8 %) et de la baisse des subventions d'équipement reçues (- 5,9 %).

- Les emprunts augmentent de 2,2 % en 2008 après avoir progressé de 3,2 % en 2006 et de 7,8 % en 2007. Le niveau s'établit à 138 euros par habitant contre 135 euros par habitant en 2007.

6 – Baisse de l'endettement des communes en 2008

- L'encours de la dette communale s'élève à 30,5 milliards d'euros au 31 décembre 2008, soit 1 098 euros par habitant.

Le niveau atteint par le montant des emprunts (3,8 milliards d'euros) est supérieur à celui des remboursements de la dette (2,8 milliards d'euros) et le stock de la dette augmente en fin d'exercice 2008.

- La charge de l'endettement peut être mesurée par **l'annuité de la dette payée** (charges d'intérêt et remboursements de dette). L'annuité hors réaménagement de dette atteint 4,1 milliards d'euros soit 147 euros par habitant, en diminution (- 3,8 %) par rapport à 2007.

Cette baisse résulte des évolutions inverses des charges d'intérêts et des remboursements de la dette : alors que les intérêts augmentent de 6,4 %, les remboursements hors gestion active de la dette diminuent de 8,0 % par rapport à 2007.

Le taux moyen d'intérêt des emprunts réalisés dans le passé peut être mesuré par le rapport « charges d'intérêts / dette en capital ». Ce taux moyen d'intérêt apparent est une valeur moyenne qui prend en compte le cumul d'emprunts d'anciennetés variables et de dates d'échéances variables, ce qui a pour conséquence un effet de lissage qui ne traduit les variations de sens qu'avec un certain retard.

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Taux moyen d'intérêt	9,9%	9,7%	8,7%	7,8%	7,8%	6,6%	6,0%	5,5%	5,2%	5,4%	5,0%	4,4%	3,9%	3,6%	3,9%	4,0%	4,2%

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Ce rapport qui était en diminution progressive depuis de nombreuses années, principale conséquence de la baisse des taux d'intérêt et des procédures de réaménagement de dette qui en découlaient, est en légère augmentation pour la seconde fois. Ce constat est à mettre en parallèle avec le niveau particulièrement bas atteint en 2005 et les conditions d'emprunt moins favorables.

Il faut tempérer ce constat sur la dette par le recours de plus en plus fréquent au crédit long terme renouvelable (CLTR), à l'ouverture de crédit à long terme (OCLT) et au prêt à capital et taux modulable (PCTM) dont il est toujours difficile de mesurer les conséquences.

- Deux ratios permettent d'évaluer le poids relatif de l'encours de dette et de sa charge, la référence étant les recettes courantes (ces deux ratios font partie des onze ratios de l'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales) :

- « La marge d'autofinancement courant » rapporte les charges courantes augmentées de l'annuité de dette hors gestion active de dette aux recettes courantes : un ratio supérieur à 100 exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes de fonctionnement. **Le ratio moyen s'établit à 92,0 en 2008**. Les communes sont de plus en plus nombreuses à financer la charge de la dette par l'épargne : 85 communes sur 100 présentent une marge d'autofinancement inférieure à 100 en 2008 (contre 1 sur 2 en 1995).
- L'encours de la dette au 31 décembre représente 79 % des recettes réelles de fonctionnement de l'exercice 2008.

L'évolution des ces deux ratios est la suivante :

	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
MAC	95,6	94,4	93,0	93,5	92,5	93,1	92,0
Dette au 31/12 / RRF	85 %	83 %	81 %	79 %	78 %	78 %	79 %

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Les communes réduisent, depuis plusieurs années, le recours à « l'emprunt net », le poids relatif de la dette diminue. Depuis dix exercices, elles financent leur charge de la dette par l'épargne de gestion.

7 - Le fonds de roulement au 31 décembre 2008

Le fonds de roulement au 31 décembre 2008 s'élève à 2 642 millions d'euros, soit **21 jours de dépenses réelles**. Le fonds de roulement enregistre une légère augmentation (+ 9,7%). Cependant, ceci n'est pas le cas pour toutes les strates. Ainsi, les communes de 10 000 à 20 000 habitants voient leur fonds de roulement augmenter de 15,8 % entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre, tandis que celui des communes de plus de 300 000 habitants diminue de 7,7 %.

Données financières par strate

(Ensemble des 899 communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine hors Paris)

Montants en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Dépenses réelles totales (DRT)	1 546	1 708	1 974	1 685	1 735	1 714
Gestion active de la dette	35	51	86	112	65	65
Dépenses réelles totales* (DRThr)	1 512	1 657	1 888	1 572	1 670	1 649
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 082	1 222	1 378	1 142	1 251	1 203
Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie	464	486	596	543	484	510
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	430	435	510	431	419	445
Dépenses de gestion hors travaux en régie**(I)	1 041	1 176	1 325	1 101	1 193	1 157
Charges à caractère général	279	304	327	267	260	292
Charges de personnel	607	696	769	606	714	673
Autres charges de gestion courante	148	159	204	199	169	172
Autres dépenses de gestion	13	22	29	34	51	25
(- travaux en régie)	(-7)	(-5)	(-4)	(-5)	(-1)	(-5)
Recettes réelles de fonctionnement (II) (RRF) (a)	1 261	1 400	1 580	1 329	1 401	1 386
Impôts et taxes	754	808	921	781	845	813
dont produit des 4 taxes (a)	488	538	609	499	499	529
dont produit des 4 taxes (a) y. c. revers. de TP du groupement	682	712	802	698	734	720
Dotations et participations	358	428	469	387	378	407
dont DGF versée (a)	258	304	343	281	278	294
Ventes de produits, prestations de services	74	87	97	73	86	83
Autres recettes de fonctionnement	75	78	93	89	92	83
Soldes intermédiaires de gestion						
Épargne de gestion (III) = (II) - (I)	220	224	255	229	208	228
Charges d'intérêts (IV)	41	46	54	41	58	46
Épargne brute (V) = (III) - (IV)	179	179	202	188	150	182
Remboursements de dette* (VI)	91	97	116	105	108	101
Épargne nette = (V) - (VI)	88	82	86	83	42	81
Dépenses d'équipement brut (a)	320	320	359	291	270	318
Recettes réelles d'investissement* (RRIhr)	270	265	363	240	262	279
Dotations et subventions d'investissement	143	124	136	98	86	123
Emprunts* (VII)	122	126	205	120	119	138
Autres recettes d'investissement	5	15	22	23	57	18
Dette communale totale 31/12/2008 (a)	919	1 089	1 377	983	1 327	1 097
Annuité de la dette*	132	143	170	146	166	147
Variation nette de l'endettement = (VII) - (VI)	31	29	90	15	11	37

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFiP

(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT

* Hors gestion active de la dette

** Dépenses réelles de fonctionnement desquelles on retranche le montant des travaux en régie (R72) et celui des intérêts.

Données financières par strate**(Ensemble des 899 communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine hors Paris)**

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100.000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF) y c. trav. en régie (en €/hab.)	1089	1227	1382	1146	1252	1208
Charges à caractère général / DRF	25,6%	24,8%	23,6%	23,3%	20,7%	24,2%
Charges de personnel / DRF (a)	55,8%	56,8%	55,6%	52,9%	57,0%	55,7%
Autres charges de gestion courante / DRF	13,6%	12,9%	14,8%	17,3%	13,5%	14,2%
Charges d'intérêts / DRF	3,8%	3,7%	3,9%	3,6%	4,6%	3,8%
Autres dépenses de fonctionnement / DRF	1,2%	1,8%	2,1%	2,9%	4,1%	2,1%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (en €/hab.)	1 261	1 400	1 580	1 329	1 401	1 386
Impôts et taxes / RRF	59,8%	57,7%	58,3%	58,8%	60,3%	58,6%
<i>produit 4 taxes (compte 7311)</i>	38,7%	38,4%	38,6%	37,6%	35,6%	38,2%
Dotations et participations / RRF	28,4%	30,5%	29,7%	29,1%	27,0%	29,4%
<i>DGF versée / RRF</i>	20,4%	21,7%	21,7%	21,1%	19,8%	21,2%
Ventes de produits, prestations de services / RRF	5,9%	6,2%	6,2%	5,5%	6,1%	6,0%
Autres recettes de fonctionnement / RRF	5,9%	5,6%	5,9%	6,7%	6,6%	6,0%
Richesse et pression fiscale						
Produit communal des 4 taxes (art. 7311) (en €/hab.)	488	538	609	499	499	529
Produit 4 taxes commune et groupement	682	712	802	698	734	720
Potentiel financier (/ pop DGF)	968	1 007	1 142	1 028	1 000	1 025
Potentiel fiscal (/ pop DGF) (b)	788	803	933	802	779	821
Taux d'imposition de la taxe professionnelle	15,08%	15,47%	16,95%	9,47%	s.o.	15,71%
Taux d'imposition de la taxe d'habitation	14,87%	16,81%	15,95%	19,66%	21,11%	16,97%
CMPF (produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrigé") (a) (b) (c)	91,4%	91,8%	84,6%	58,0%	0,0%	88,3%
CMPF élargi (prod. des 4 taxes com. et gpmt / pot. fiscal "corrigé") (a) (b)	109,5%	108,0%	103,6%	115,4%	116,7%	109,3%
Effort fiscal (prod des 3 taxes / pot. fisc. des 3 taxes) (a)	99,1%	103,8%	95,1%	116,6%	108,7%	103,5%
Effort d'équipement et financement						
Dépenses réelles d'investissement y c. travaux en régie* (en €/hab.)	430	435	510	431	419	445
Remboursements de dette* / DRI	21,1%	22,3%	22,7%	24,3%	25,8%	22,7%
Taux d'équipement (équipement brut / RRF) (a)	25,4%	22,8%	22,7%	21,9%	19,2%	22,9%
Dépenses d'équipement brut / DRI	74,4%	73,5%	70,4%	67,5%	64,4%	71,4%
Épargne nette / équipement brut	27,6%	25,5%	23,9%	28,5%	15,5%	25,6%
Dotations et subventions d'investissement / équipement brut	44,8%	38,8%	37,7%	33,6%	31,9%	38,8%
Emprunts* / équipement brut	38,1%	39,5%	57,2%	41,1%	44,1%	43,3%
Charges de la dette, marge de manœuvre et fonds de roulement						
Encours de dette au 31/12 (en € / hab.)	919	1 089	1 377	983	1 327	1 097
Taux d'épargne (épargne brute / RRF)	14,2%	12,8%	12,8%	14,1%	10,7%	13,2%
Dette au 31/12 / RRF (a)	0,73	0,78	0,87	0,74	0,95	0,79
Annuité de la dette* / RRF	10,4%	10,2%	10,7%	11,0%	11,9%	10,6%
Marge d'autofinancement courant (MAC) (a)	93,0	94,2	94,6	93,8	97,0	94,1
Part du produit des 4 taxes dans les recettes réelles totales*	31,9%	32,3%	31,4%	31,8%	30,0%	31,8%
Taux d'intérêt moyen de la dette (intérêts / dette au 31/12)	4,5%	4,2%	3,9%	4,2%	4,4%	4,2%
Fonds de roulement au 01/01 / DRT* en jours	29	17	10	10	19	18

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

(a) Ratios de l'article L. 2313-1 du CGCT

(b) à partir de 1999 "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal retenu pour les calculs des CMPF et CMPF élargi est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

* Hors gestion active de la dette ;

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal ;

DRI : dépenses réelles d'investissement ; DRT : dépenses réelles totales ;

MAC : DRF hors travaux en régie et remboursements* de dette rapportées aux recettes réelles de fonctionnement.

Evolution des données budgétaires 2007-2008 par strate de population (Communes de plus de 10 000 habitants de France métropolitaine hors Paris)

Evolutions en %	De 10 000	De 20 000	De 50 000	De 100 000	300 000	
calculées sur des valeurs en euros courants et sur les montants en € / hab.	à moins de 20 000 hab.	à moins de 50 000 hab.	à moins de 100 000 hab.	à moins de 300 000 hab.	habitants et plus	Ensemble
Dépenses réelles totales	-0,5	0,3	-0,5	1,9	-6,0	-0,3
Dépenses totales hors gestion active de dette	-0,7	-0,2	0,5	0,7	-5,4	-0,4
Dépenses réelles de fonctionnement	2,5	2,6	2,9	1,5	4,0	2,5
Dépenses de gestion	2,3	2,4	2,7	1,3	3,8	2,4
Charges à caractère général	2,9	2,2	1,7	6,7	5,7	3,2
Charges de personnel	2,4	2,4	2,6	-0,3	2,8	2,0
Autres charges de gestion courante	1,9	2,7	3,8	2,0	6,0	2,8
Intérêts payés	5,6	6,1	7,2	6,8	8,3	6,5
Recettes réelles de fonctionnement	0,5	1,2	1,3	0,3	-4,7	0,4
Produits des services, du domaine et ventes diverses	3,9	2,8	3,7	-2,3	22,4	3,6
Impôts et taxes	2,6	2,0	1,9	1,6	0,7	1,9
dont produit des 4 taxes	6,7	2,9	4,4	3,0	3,1	4,1
dont produit des 4 taxes y c. reversements du group. TPU	5,5	1,1	2,8	2,1	0,7	2,6
Dotations et participations	0,0	1,2	0,3	0,8	-3,7	0,3
dont dotation globale de fonctionnement versée	1,4	1,8	2,1	1,8	1,7	1,8
dont attributions péréquation et compensation	-6,2	-5,2	-7,6	-5,8	-6,9	-6,2
Autres produits de gestion courante	6,9	1,8	6,5	-5,4	5,3	2,3
Épargne de gestion	-7,4	-4,9	-5,5	-4,3	-35,0	-8,3
Épargne brute	-10,0	-7,4	-8,4	-6,4	-43,7	-11,4
Épargne nette	-12,2	-1,4	-11,5	-12,3	-71,1	-15,5
Dépenses réelles d'investissement	-6,7	-5,0	-7,5	2,9	-24,7	-6,2
Dépenses d'investissement hors gestion active de dette	-7,8	-7,2	-5,5	-1,4	-25,5	-7,6
Remboursements de dette	-3,6	-3,1	-11,5	10,3	-14,1	-3,4
Remboursements hors gestion active de dette	-1,5	-1,1	-8,1	9,8	-9,4	-1,4
Dépenses d'équipement brut	-9,7	-5,9	-6,4	-3,4	-17,8	-7,4
Recettes réelles d'investissement	-1,2	-0,1	5,2	11,1	-7,2	2,1
Recettes d'investissement hors gestion active de dette	-2,4	-3,2	12,7	6,0	-3,6	1,7
Subventions, participations (investissement)*	-0,1	1,1	9,1	-6,8	5,8	1,2
Emprunts	1,5	-1,3	3,5	19,7	-16,0	2,9
Emprunts hors gestion active de dette	-0,4	-7,8	16,3	16,1	-14,0	2,2
Dettes au 31/12	0,6	2,8	4,7	2,3	0,8	2,5
Annuité de la dette	-1,5	-1,1	-8,1	9,8	-9,4	-1,4
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-3,9	-6,8	-2,1	1,0	-4,8	-3,8

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

* les fortes évolutions sont à interpréter avec prudence ; certaines communes ont intégré les excédents de fonctionnement capitalisés (art. 1068) dans les recettes du compte 10 figurant sur la balance générale sans les faire figurer à part, contrairement à ce qui est préconisé sur la maquette de la M14.

Analyse d'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants des départements d'outre-mer

Les finances des communes des départements d'outre-mer présentent des caractéristiques spécifiques et différentes de celles de métropole. De plus, elles présentent entre elles des divergences, surtout en ce qui concerne leur situation financière.

Les résultats présentés dans cette analyse concernent les 47 communes des départements d'outre-mer ayant plus de 10 000 habitants au recensement général de la population de 1999, y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2008.

Pour ces 47 communes, qui regroupent 1 434 226 habitants, **les dépenses totales** hors gestion active de la dette s'élèvent à 2,423 milliards d'euros en 2008, soit 1 689 euros par habitant en moyenne. Le niveau des dépenses totales en euros par habitant est légèrement supérieur à celui des communes de métropole (1 649 euros par habitant). Ces dépenses augmentent de 4,5 % par rapport à 2007.

Les communes des départements d'outre-mer enregistrent **un niveau de dépenses de fonctionnement** légèrement supérieur à celui des dépenses des communes de métropole, soit 1 236 euros par habitant contre 1 203 euros par habitant. Elles sont constituées pour une part importante de frais de personnel : 63,1 % contre 55,7 % en métropole.

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 324 euros par habitant en moyenne. Les communes des départements d'outre-mer se caractérisent par une fiscalité indirecte très importante (37 % environ des recettes de fonctionnement) due à des taxes spécifiques aux départements d'outre-mer (405 euros par habitant pour l'octroi de mer, taxes sur les rhums et taxes sur les carburants). Le produit des 4 taxes directement perçu par les communes ne représente que 317 euros par habitant en moyenne contre 529 euros par habitant en métropole. Les reversesments de fiscalité des groupements à TPU vers les communes membres s'établissent à 78 euros par habitant.

Le niveau de l'épargne s'établit à 88 euros par habitant en 2008 et le taux d'épargne atteint 6,7 %.

Les dépenses réelles d'investissement représentent 453 euros par habitant en 2008. Les dépenses d'équipement brut progressent de 9,9 % tandis que celles de métropole diminuent. L'effort d'équipement relatif (dépenses rapportées aux recettes de fonctionnement) s'établit à 26,8 %, niveau légèrement au dessus de celui des communes métropolitaines (22,9 %).

L'encours de la dette au 31 décembre 2008, avec un montant de 832 euros par habitant, augmente de 6,5 % par rapport au 31 décembre 2007. Il est nettement inférieur à celui des communes de métropole.

La charge de la dette mesurée par l'annuité versée s'élève à 106 euros par habitant en 2008, soit 8,0 % des recettes de fonctionnement 2008.

montants en euros par habitant	2007	2008	Evolution
Dépenses réelles totales*	1 616	1 689	4,5%
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie	1 183	1 236	4,5%
Charges de personnel	722	759	5,1%
Intérêts payés	34	34	1,2%
Recettes réelles de fonctionnement	1 286	1 324	3,0%
Dotations et participations	326	336	2,9%
Impôts et taxes	839	860	2,5%
Dépenses réelles d'investissement* y c. travaux en régie	433	453	4,5%
Dépenses d'équipement brut	323	355	9,9%
Emprunts* réalisés	124	149	19,8%
Dette au 31/12	781	832	6,5 %

* hors gestion active de la dette

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Influence de l'intercommunalité

L'intercommunalité se renforce et on assiste à une montée en puissance des structures intercommunales. Le champ couvert par les compétences déléguées est plus large, et le mode de financement par fiscalité directe renforce l'autonomie du groupement. Les groupements à fiscalité propre occupent une place de plus en plus importante dans le paysage français des collectivités locales.

L'appartenance d'une commune à un groupement peut ainsi modifier de façon sensible sa situation financière et l'analyse de ses comptes. Pour faciliter la comparaison des ratios financiers entre communes, il devient nécessaire de prendre en compte leur participation ou non à une structure intercommunale.

La loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale développe la solidarité financière entre les communes et les groupements par l'incitation au régime fiscal de la TPU et particulièrement par la création des communautés d'agglomération (CA) dans les aires urbaines de plus de 50 000 habitants et des communautés urbaines dans les aires de plus de 500 000 habitants.

Les communautés d'agglomération, nouvelle forme de coopération des communes urbaines, bénéficient du régime de la taxe professionnelle unique et sont dotées de compétences obligatoires adaptées au développement urbain. Le succès de ces structures depuis 2000 modifie de façon encore plus sensible le paysage communal.

Au 1^{er} janvier 2008, les 2 583 EPCI à fiscalité propre (dont 15 outre-mer) (171 CA, 14 CU, 5 SAN et 2 393 CC) rassemblent 91,4 % des communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris) et 86,5 % de leur population.

La classification des groupements a été faite en tenant compte de leur nature juridique mais surtout de leur régime fiscal. **Ainsi l'étude permet d'analyser les conséquences sur les finances des communes de plus de 10 000 habitants, du rattachement de la commune à :**

- une communauté urbaine 4 taxes ;
- une communauté de communes 4 taxes ;
- un syndicat d'agglomération nouvelle (SAN) ;
- une communauté d'agglomération ou une communauté urbaine à TPU ;
- une communauté de communes à TPU ;
- un groupement à contribution fiscalisée ;
- un syndicat à contingent financé dans le budget principal ou communes n'appartenant à aucun groupement.

Répartition des communes de plus de 10 000 habitants de métropole selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble	(rappel 2007)
- à une CU à 4 taxes	3	2	0	1	0	6	(6)
- à une CC à 4 taxes	58	16	3	0	0	77	(82)
- à un SAN	5	6	0	0	0	11	(11)
- à une CA ou une CU à TPU	244	196	52	30	4	526	(522)
- à une CC à TPU	134	30	1	0	0	165	(162)
- à un syndicat à contribution fiscalisée	19	24	4	0	0	47	(47)
- autres communes	24	27	16	0	0	67	(66)
Total	487	301	76	31	4	899	(896)

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFP

CC : communauté de communes
CU : communauté urbaine

SAN : syndicat d'agglomération nouvelle
TPU : taxe professionnelle unique

CA : communauté d'agglomération

Changement « d'appartenance » à un groupement en France métropolitaine de 2007 à 2008 :

	Nombre de communes concernées	2008						
		à une CU à 4 taxes	à une CC à 4 taxes	à un SAN	à une CA ou CU à TPU	à une CC à TPU	à un syndicat à contribution fiscalisée	à une autre commune (hors EPCI)
2007	- d'une CU à 4 taxes	(6)	0	0	0	0	0	0
	- d'une CC à 4 taxes	0	(76)	0	3	3	0	0
	- d'un SAN	0	0	(11)	2	0	0	0
	- d'une CA ou une CU à TPU	0	0	0	(522)	0	0	0
	- d'une CC à TPU	0	0	0	0	(162)	0	0
	- d'un syndicat à contribution fiscalisée	0	0	0	0	0	(47)	0
	- d'une autre commune (hors EPCI)	0	5	0	0	0	0	(66)
	Total des communes ayant changé	0	5	0	3	3	0	0

Entre parenthèses : communes inchangées = 876

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Sur les 899 communes de plus de 10 000 habitants de métropole (hors Paris), 5 communes isolées ont intégré un groupement, et pour 6 communes déjà regroupées, la nature fiscale ou juridique du groupement a changé.

Evolution du nombre de communes métropolitaines appartenant à un groupement :

	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre de communes regroupées	687	720	760	776	804	815	830	833
dont TPU	361	497	583	619	652	684	695	701

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

L'importance croissante du nombre de communes adhérant à un groupement, et notamment à un groupement à TPU, justifie l'étude de l'impact de ces nouvelles répartitions sur l'évolution et le niveau des finances des communes.

Evolution de certains ratios selon l'appartenance à un groupement* :

	Dépenses totales hors GAD	Dépenses de fonctionnement	Produit des 4 taxes	Dépenses d'équipement brut	Encours de dette au 31/12
Métropole	-0,5%	+2,5%	+4,0%	-7,5%	+2,4%
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 :					
- à une CU à 4 taxes	-1,6%	+2,5%	+4,1%	-22,0%	+12,1%
- à une CC à 4 taxes	+2,0%	+2,9%	+4,8%	-0,3%	+4,3%
- à un SAN	-1,2%	+1,6%	+6,1%	-15,5%	+2,8%
- à une CA ou une CU à TPU	-0,9%	+2,1%	+3,9%	-7,8%	+0,8%
- à une CC à TPU	-2,4%	+2,8%	+1,6%	-14,4%	+1,5%
- à un syndicat à contribution fiscalisée	+0,7%	+3,7%	+5,2%	-7,2%	-0,7%
- non membres d'un groupement fiscalisé	+1,6%	+3,6%	+4,6%	-2,3%	+13,2%

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

CC : Communauté de communes SAN : Syndicat d'agglomération nouvelle CA : Communauté d'agglomération
CU : Communauté urbaine TPU : Taxe professionnelle unique GAD : gestion active de la dette

* Les communes sont classées selon leur appartenance à un groupement en 2008. Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2007.

Globalement, les évolutions enregistrées par les communes appartenant aux nouveaux groupements à TPU créés par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale sont moins rapides que celles observées pour les « autres catégories d'appartenance ». **Ces résultats illustrent la poursuite du succès du régime fiscal de la TPU.**

Les budgets des communes appartenant à un groupement à TPU, diminuent au profit des budgets des CA et des CU : des transferts de compétences (eau et assainissement, enseignement, ordures ménagères...) et parallèlement des transferts de ressources (taxe professionnelle, taxe d'enlèvement des ordures ménagères, versement transport, ...) et de charges (frais de personnel, contingent transport, ordures ménagères, ...), s'opèrent des communes vers leurs groupements.

En ce qui concerne **l'investissement direct**, selon l'appartenance de la commune à un groupement, le poste enregistre une baisse plus ou moins soutenue.

L'analyse des résultats pour les catégories de communes appartenant à un SAN ou à une CU 4 taxes doit tenir compte de leur petit nombre et être interprétée avec prudence.

Les tableaux suivants présentent pour les 899 communes de plus de 10 000 habitants de métropole, des ratios en euros par habitant pour quelques grands postes, ainsi que leur ventilation selon l'appartenance à un type de structure intercommunale.

Dépenses réelles totales hors gestion active de dette/population

Expression du volume budgétaire, hors gestion active de dette

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	1 512	1 657	1 888	1 572	1 670	1 649
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 :						
- à une CU à 4 taxes	1 124	1 266	-	1 100	-	1 150
- à une CC à 4 taxes	1 610	1 673	1 669	-	-	1 638
- à un SAN	1 736	1 480	-	-	-	1 561
- à une CA ou une CU à TPU	1 445	1 585	1 701	1 587	1 670	1 590
- à une CC à TPU	1 416	1 456	1 458	-	-	1 429
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2 107	1 769	1 976	-	-	1 889
- non membres d'un groupement fiscalisé	1 928	2 284	2 506	-	-	2 332

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFiP

Il faut noter que la loi du 12 juillet 1999 encourage en particulier le développement de l'intercommunalité à taxe professionnelle unique en milieu urbain et vise plus particulièrement les grandes communes. **Le poids de ces communes pèse lourd dans les ratios moyens** en euros par habitant pour les communes membres de groupements à TPU. L'analyse doit donc tenir compte de ce phénomène et rester prudente au niveau de l'ensemble des communes.

Le volume budgétaire atteint 2 332 euros par habitant pour les communes n'appartenant pas à un groupement ayant recours à la fiscalité. Il est inférieur de :

51 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes contre 49 % en 2007 et 2006 ;

30 % pour les communes appartenant à une CC 4 taxes contre 31 % en 2007 et 28 % en 2006 ;

33 % pour les communes appartenant à un SAN contre 31 % en 2007 et 2006 ;

32 % pour les communes appartenant à une CA ou une CU à TPU contre 30 % en 2007 et 27 % en 2006 ;

39 % pour les communes appartenant à une CC à TPU contre 36 % en 2007 et 32 % en 2006 ;

19 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée.

La prise en charge par les groupements augmente dans le temps. Si l'on exclut les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ou à un SAN qui sont en petit nombre et de plus en plus difficiles à comparer, l'écart tend à se réduire entre les différentes catégories. Cette prise en charge s'avère plus forte pour les communautés de communes qui sont des collectivités anciennes, les communautés d'agglomération sont relativement plus jeunes et en phase de montée en charge.

Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie/population

Evaluation de la charge totale de fonctionnement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	1 082	1 222	1 378	1 142	1 251	1 203
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 :						
- à une CU à 4 taxes	859	902	-	868	-	876
- à une CC à 4 taxes	1 105	1 211	1 222	-	-	1 154
- à un SAN	1 426	1 341	-	-	-	1 368
- à une CA ou une CU à TPU	1 037	1 164	1 249	1 150	1 251	1 162
- à une CC à TPU	1 010	1 097	971	-	-	1 036
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 523	1 324	1 537	-	-	1 414
- non membres d'un groupement fiscalisé	1 413	1 651	1 783	-	-	1 676

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

L'écart reste important en ce qui concerne **les seules dépenses de fonctionnement**. Les communes membres de groupements à fiscalité propre ont des charges de personnel plus faibles sauf celles appartenant à un SAN. Le volume des dépenses diminue du fait des transferts de compétences des communes vers les groupements.

Les recettes de fonctionnement présentent, selon les catégories, des écarts du même ordre que ceux des dépenses de fonctionnement, à l'exception des SAN. Ces différences de niveaux proviennent essentiellement du fait qu'une partie des impositions directes est désormais perçue directement par les groupements : parallèlement aux transferts de compétences, des transferts de ressources s'opèrent.

Produit des 4 taxes/population

Produit des 4 taxes hors reversement de TP du groupement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	488	538	609	499	499	529
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 :						
- à une CU à 4 taxes	265	373	-	418	-	378
- à une CC à 4 taxes	632	640	604	-	-	631
- à un SAN	646	457	-	-	-	516
- à une CA ou une CU à TPU	442	475	474	502	499	478
- à une CC à TPU	397	435	291	-	-	406
- à un syndicat à contribution fiscalisée	834	718	809	-	-	763
- non membres d'un groupement fiscalisé	785	889	990	-	-	920

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Le niveau du produit des 4 taxes directement perçu par les communes est ainsi nettement inférieur pour les communes membres d'un groupement à TPU. En effet pour ces communes, les recettes de taxe professionnelle sont acquises de droit au groupement qui en reverse une partie aux communes membres. Le niveau plus faible constaté pour les commune appartenant à une CU à 4 taxes est à interpréter avec prudence en raison du petit nombre de communes concernées.

Il est à noter que même en intégrant les reversements de fiscalité du groupement à TPU, le produit des 4 taxes reste inférieur à celui des « autres communes ».

L'intégration fiscale à un groupement est ainsi plus forte pour les communes membres d'un SAN. On peut la mesurer par le rapport entre le produit des 4 taxes perçu par la commune hors reversement de TP du groupement et le produit fiscal levé sur le territoire communal, au titre de la commune et des groupements¹. Plus le ratio est faible, plus l'intégration fiscale est importante. Il s'établit à :

41,0 % pour les communes membres de SAN ;

¹ Notion différente du CIF des groupements de communes, utilisé pour la répartition de leur DGF (cf. annexe 2 du guide sur les finances des groupements des communes à fiscalité propre en 2008).

- 54,4 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;
- 58,8 % pour les communes membres de CA et CU à TPU ;
- 60,4 % pour les communes membres de CC à TPU ;
- 85,9 % pour les communes appartenant à une CC 4 taxes ;
- 95,0 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée.

Dépenses d'équipement brut / population

Evaluation de l'effort d'équipement

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	320	320	359	291	270	318
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 :						
- à une CU à 4 taxes	158	294	-	166	-	199
- à une CC à 4 taxes	389	317	302	-	-	354
- à un SAN	258	114	-	-	-	159
- à une CA ou une CU à TPU	302	307	319	295	270	302
- à une CC à TPU	300	261	379	-	-	290
- à un syndicat à contribution fiscalisée	396	320	324	-	-	338
- non membres d'un groupement fiscalisé	403	495	502	-	-	484

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

C'est en matière d'investissement que l'on relève la plus forte prise en charge par les « groupements anciens » (CU et SAN). Le montant des dépenses d'équipement est inférieur à celui des « autres communes » :
de 59 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;
de 67 % pour celles membres de SAN.

Encours de dette au 31/12 / population

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice

en euros par habitant

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
Métropole	919	1 089	1 377	983	1 327	1 097
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 :						
- à une CU à 4 taxes	573	409	-	349	-	405
- à une CC à 4 taxes	875	1 093	1 149	-	-	981
- à un SAN	757	389	-	-	-	505
- à une CA ou une CU à TPU	872	1 074	1 142	1 003	1 327	1 059
- à une CC à TPU	1 031	1 143	618	-	-	1 057
- à un syndicat à contribution fiscalisée	885	1 056	1 676	-	-	1 149
- non membres d'un groupement fiscalisé	999	1 354	2 102	-	-	1 646

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

L'encours de la dette présente, en euros par habitant, des écarts encore plus importants que le niveau budgétaire, selon les catégories étudiées. Le montant de dette est inférieur à celui des « autres communes » de :
75 % pour les communes appartenant à une communauté urbaine 4 taxes ;
40 % pour les communes appartenant à une CC 4 taxes ;
69 % pour les communes membres de SAN ;
36 % pour les communes membres de CA et CU à TPU ;
36 % pour les communes membres de CC à TPU ;
30 % pour les communes appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée.

Pour les communes membres de CA et de CC à TPU, les grandes communes et les communes touristiques pèsent lourd dans le ratio moyen : les résultats devront donc être analysés avec prudence, de même pour les communes appartenant à une CU 4 taxes dont le nombre est très faible.

Le lecteur trouvera en ligne :

- pour chaque ratio financier étudié, en plus des ventilations par région et par strate, une ventilation en fonction de l'appartenance à une structure intercommunale ;
- une analyse financière par catégorie d'appartenance à un groupement ainsi que des taux de croissance de différents postes.

Dispersion par rapport à la moyenne pour les communes de métropole

Une même moyenne peut être le résultat obtenu à partir de valeurs très éloignées les unes des autres, ou au contraire très proches. Il est donc intéressant d'évaluer pour les principaux ratios leur dispersion autour de la moyenne.

À cette fin, le tableau ci-après fournit, pour un certain nombre de ratios, les éléments suivants :

- un rappel de la moyenne des communes de plus de 10 000 habitants de métropole ;
- le coefficient de variation du ratio (rapport de l'écart-type à la moyenne), considéré comme un indice de dispersion relative et dont la valeur est d'autant plus élevée que les observations sont plus éloignées les unes des autres ;
- les seuils au dessous desquels se situent 10 % (1^{er} décile), 25 % (1^{er} quartile), 50 % (médiane), 75 % (3^{ème} quartile), et 90 % (9^{ème} décile) des communes métropolitaines.

en euros par habitants	Moyenne	coefficient			Médiane	3ème quartile	9ème décile
		de variation	1er décile	1er quartile			
Dépenses réelles totales* / population	1 649	0,336	1 075	1 270	1 513	1 753	2 064
Dépenses réelles de fonctionnement (hors TR) / population	1 203	0,316	790	930	1 096	1 282	1 507
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) / population	1 386	0,320	934	1 091	1 259	1 461	1 738
Dotation globale de fonctionnement versée / population	294	0,388	157	206	264	335	408
Produit des 4 taxes/population	529	0,561	308	368	463	576	747
Produit des 4 taxes des communes et group. / population	796	0,605	490	583	693	847	1 093
Potentiel fiscal / pop (DGF)	821	0,451	514	614	728	888	1 107
Dépenses d'équipement brut/population	318	0,607	150	199	282	390	531
Encours de la dette au 31/12 / population	1 097	0,666	321	592	939	1 334	1 731
Charge de personnel / DRF en %	55,7	0,116	48,6	52,6	56,8	60,0	63,5
Taux d'épargne (épargne brute / RRF) en %	13,2	0,504	5,6	8,8	13,0	17,8	22,2
Encours de la dette au 31/12 / RRF	0,79	0,529	0,27	0,49	0,76	0,99	1,25

* hors gestion active de la dette ; TR : travaux en régie

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

Les ratios retenus présentent, d'une part, le niveau en euros par habitant du fonctionnement, de l'investissement et de l'endettement et, d'autre part, la structure et le financement des dépenses.

D'une manière générale, la dispersion est élevée pour l'ensemble des ratios, et plus importante pour les ratios d'investissement que pour les ratios de fonctionnement.

Pour les ratios par habitant, la moyenne nationale calculée sur l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants de métropole s'établit à un niveau plus élevé que celui de la valeur médiane correspondante. Ceci s'explique par le poids des communes à forte population et leur volume budgétaire important par habitant.

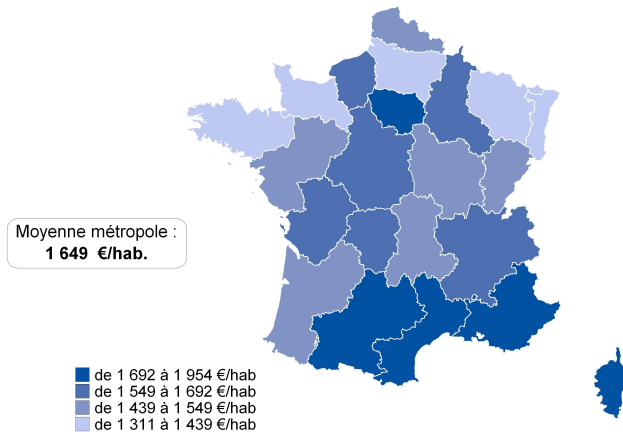
Représentations régionales

La diversité des situations locales peut se traduire par d'importantes disparités géographiques. Les cartes suivantes permettent de voir si, dans leur ensemble, les communes de plus de 10 000 habitants d'une région se distinguent de celles, toujours prises ensemble, des autres régions. Ainsi les communes de la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur, disposent visiblement de ressources importantes en lien avec un volume de dépenses important. A l'inverse, les masses budgétaires des communes bretonnes sont plus réduites. Il convient cependant d'être prudent dans l'interprétation de ces cartes. En effet, par exemple, les importantes ressources fiscales des communes de la région Midi-Pyrénées sont essentiellement dues à celles de la ville de Toulouse, et non à celles des autres communes dans leur ensemble, beaucoup plus conformes à la moyenne.

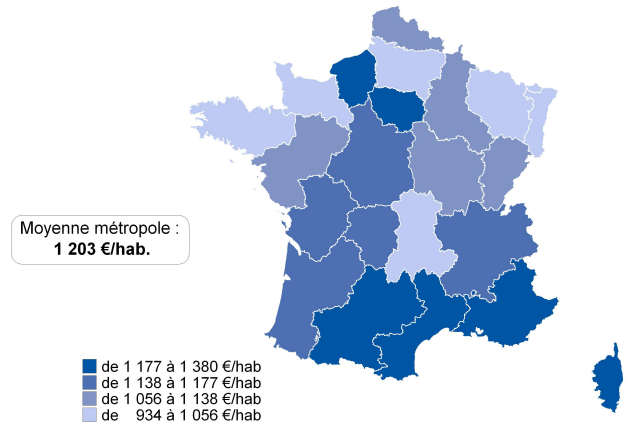
Voir l'annexe 2 page 32 pour la localisation des communes de plus de 10 000 habitants de métropole.

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP
Cartographie : DGCL / DESL avril 2010
Fond de carte © IGN

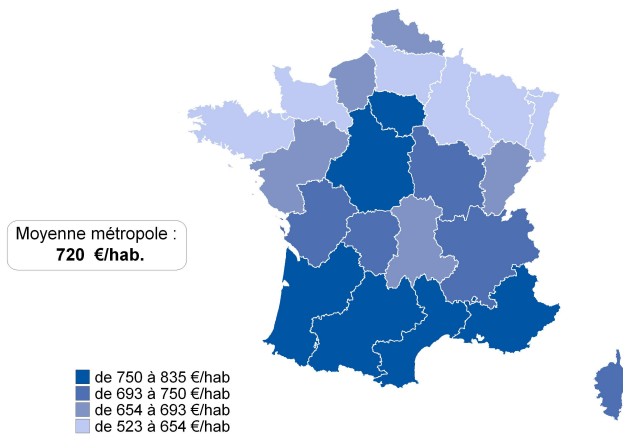
Dépenses réelles totales (hors gestion active de la dette)



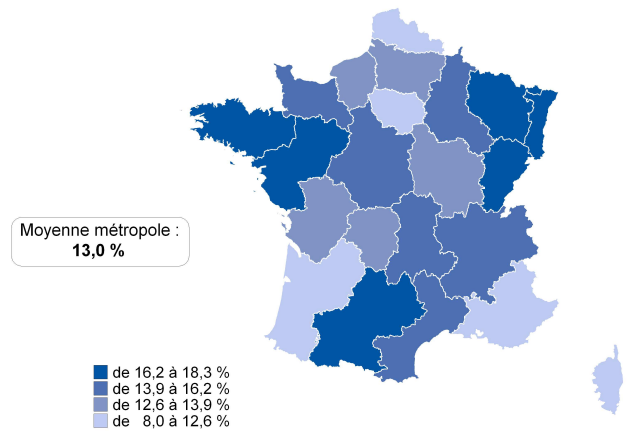
Dépenses réelles de fonctionnement (hors travaux en régie)



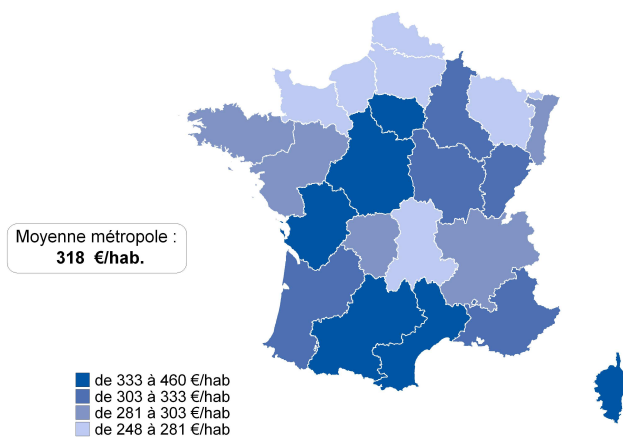
Produit des 4 taxes (communes et groupements)



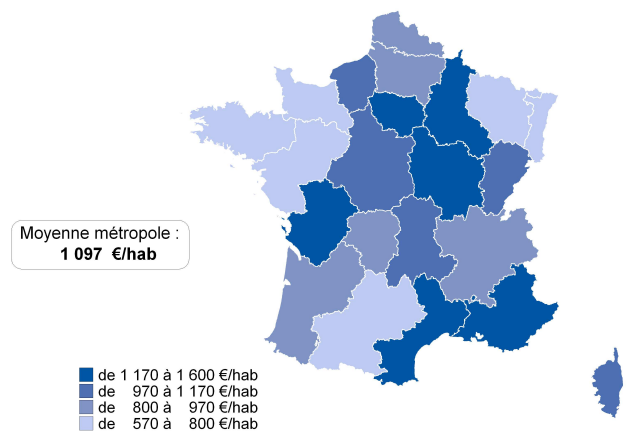
Taux d'épargne (épargne brute / recettes de fonctionnement)



Dépenses d'équipement brut



Encours de dette au 31/12/2008



Cartographie : DGCL / DESL avril 2010
Fond de carte © IGN

Répartition par fonction des dépenses des communes de plus de 10 000 habitants

La codification fonctionnelle, retenue dans la nomenclature « M14 », reprend la logique et l'architecture de la nomenclature fonctionnelle des administrations (NFA). Il n'a été extrait de cette nomenclature que les seules rubriques qui correspondent à l'activité normale d'une commune.

Sur les 946 communes de plus de 10 000 habitants au recensement général de population de 1999 (y compris les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2008), 43 communes ont choisi de voter leur budget par fonction pour l'exercice 2008 (dont 3 dans les DOM). Les autres communes, qui votent par nature, procèdent également à une ventilation par fonction.

Les tableaux ci-dessous portent donc sur l'ensemble des communes de plus de 10 000 habitants.

Fonctions	Dépenses de fonctionnement	Dépenses d'investissement	Dépenses totales
Services généraux	29,4%	11,8%	24,5%
Sécurité et salubrité publiques	3,7%	0,7%	2,9%
Enseignement formation	13,4%	11,1%	12,7%
Culture	8,3%	8,1%	8,2%
Sport et jeunesse	9,8%	9,7%	9,8%
Interventions sociales et santé	7,2%	0,9%	5,5%
Famille	6,1%	2,5%	5,1%
Logement	0,5%	2,6%	1,1%
Aménagements et services urbains, environnement	16,1%	38,5%	22,3%
Action économique	1,5%	2,4%	1,8%
Services communs (non ventilés)	4,0%	11,8%	6,1%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : comptes de gestion DGFiP

ANNEXES

Annexe 1

Définitions et modes de calcul des concepts utilisés (nomenclature M14)

Les valeurs moyennes des ratios sont calculées à partir des comptes administratifs des communes. Les services annexes et les groupements ne sont pas pris en compte.

Dépenses réelles totales : Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Dépenses réelles de fonctionnement :

Total des dépenses de la colonne "mouvements réels" de la balance générale en section de fonctionnement.

A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir les **dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

Charges à caractère général : dépenses de la ligne budgétaire 011.

Charges de personnel et frais assimilés : dépenses de la ligne budgétaire 012 (équivalent à frais de personnel).

Intérêts payés : compte 661 réel en dépenses réelles.

Intérêts de la dette rattachés à l'exercice : dépenses réelles du compte 6611

Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65.

Recettes réelles de fonctionnement :

Total des recettes de la colonne "mouvements réels" de la balance générale en section de fonctionnement.

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.

Dotations, participations : compte 74.

Impôts et taxes : compte 73.

Produit des 4 taxes : Contributions directes (compte 7311).

Potentiel financier : « indicateur de ressources » : plus large que la notion de potentiel fiscal, il prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Potentiel fiscal : Indicateur de richesse fiscale, défini à l'article L.2334-4 du code général des collectivités territoriales. Le potentiel fiscal d'une commune est égal à la somme que produiraient les quatre taxes directes de cette collectivité si l'on appliquait aux bases communales de ces quatre taxes le taux moyen national d'imposition à chacune de ces taxes.

Le potentiel fiscal utilisé dans ce guide est le suivant :

Potentiel fiscal = somme sur les quatre taxes (Bases d'imposition communales de 2008 x Taux moyens nationaux 2008)

les bases utilisées étant les bases brutes servant à l'assiette des impositions communales, écrêtées le cas échéant au titre du fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle, auquel s'ajoute, depuis 1999, la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle.

Coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal :

Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit des quatre taxes et le potentiel fiscal « corrigé » (i.e. calculé sans l'ajout de la compensation versée au titre de la suppression de la part salaires des bases de taxe professionnelle).

Il n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi : rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et le groupement, et le potentiel fiscal « corrigé ».

Épargne de gestion : Excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) sur les dépenses réelles de fonctionnement hors charges d'intérêts. Elle mesure l'épargne dégagée dans la gestion courante hors frais financiers.

Épargne brute : Excédent des recettes réelles de fonctionnement (hors travaux en régie) sur les dépenses réelles de fonctionnement. Appelée aussi « autofinancement brut », l'épargne brute est affectée à la couverture d'une partie des dépenses d'investissement, et notamment au remboursement de la dette.

Épargne nette : Épargne de gestion après déduction de l'annuité de dette hors gestion active de dette, ou épargne brute après déduction des remboursements de dette. Elle mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut après financement des remboursements de dette.

Dépenses réelles d'investissement :

Total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement.

A ces dépenses, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles d'investissement y compris les travaux en régie**.

Remboursements de dette : compte 16 en mouvements réels en dépenses.

Dépenses d'équipement brut :

Immobilisations incorporelles (compte 20 en mouvements réels), immobilisations corporelles (compte 21 en mouvements réels), travaux en cours (compte 23 en mouvements réels), opérations d'équipement ventilées en opérations, et opérations pour compte de tiers (comptes 454, 456, 457 et 458 en mouvements réels) auxquels il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (R72).

Dotations, subventions d'investissement reçues : Compte 10 (hors compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé) et compte 13 en recettes.

Emprunts : compte 16 en mouvements réels en recettes.

Dette totale : Capital restant dû au 31 décembre.

Annuité de la dette payée pendant l'exercice : Intérêts payés (compte 661 réel) et remboursements de dette (compte 16 réel).

Fonds de roulement initial : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reportés en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

FRI = ligne 002 en recettes – ligne 002 en dépenses + ligne 001 en recettes – ligne 001 en dépenses + compte 1068 en recettes.

Annexe 2

Structure de répartition des communes

Répartition par strate de population

Population totale au recensement de population de 1999 modifiée le cas échéant par les recensements complémentaires pris en compte au 01/01/2008.

Strates	Nombre de communes	Population en millions d'habitants
De 10 000 à moins de 20 000 habitants	507	7,078
De 20 000 à moins de 50 000 habitants	320	9,667
De 50 000 à moins de 100 000 habitants	83	5,441
De 100 000 à moins de 300 000 habitants	32	5,046
300 000 habitants et plus	4	2,005
Communes de 10 000 habitants et plus (hors Paris)	946	29,238

Sources : Insee, recensements complémentaires de la population

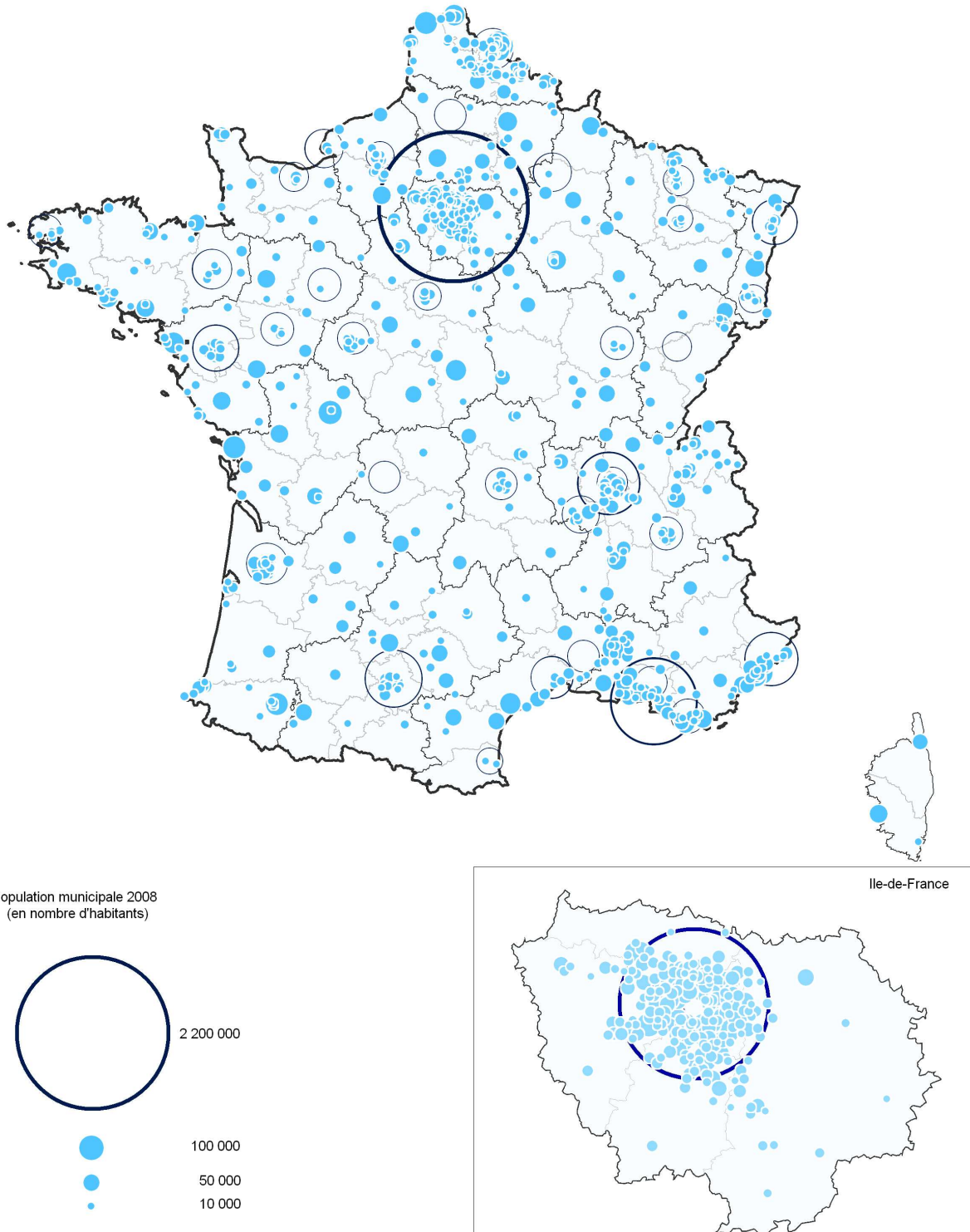
Répartition par région

Régions	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Nombre de communes total	Population en millions d'habitants
Alsace	16	4	1	2	0	23	0,765
Aquitaine	20	19	3	1	0	43	1,223
Auvergne	11	5	0	1	0	17	0,446
Bourgogne	7	7	1	1	0	16	0,515
Bretagne	28	4	4	2	0	38	1,090
Centre	24	6	3	2	0	35	0,960
Champagne-Ardenne	7	4	3	1	0	15	0,561
Corse	1	1	1	0	0	3	0,104
Franche-Comté	7	2	1	1	0	11	0,340
Ile-de-France (hors Paris)	90	120	31	1	0	242	7,196
Languedoc-Roussillon	13	6	1	3	0	23	0,911
Limousin	4	0	1	1	0	6	0,244
Lorraine	22	9	0	2	0	33	0,788
Midi-Pyrénées	21	11	1	0	1	34	1,057
Nord-Pas-de-Calais	51	24	5	1	0	81	2,044
Basse-Normandie	10	5	0	1	0	16	0,409
Haute-Normandie	16	8	1	2	0	27	0,778
Pays de la Loire	26	6	4	3	0	39	1,364
Picardie	14	5	2	1	0	22	0,608
Poitou-Charentes	6	5	3	0	0	14	0,465
Provence-Alpes-Côte-d'Azur	45	25	6	2	2	80	3,318
Rhône-Alpes	48	25	4	3	1	81	2,619
Outre-Mer (1)	20	19	7	1	0	47	1,434
Métropole (hors Paris)	487	301	76	31	4	899	27,804
France entière (hors Paris)	507	320	83	32	4	946	29,238

(1) ne sont concernées que les communes des 4 départements d'outre-mer

Sources : Insee, recensements complémentaires de la population

Répartition géographique des communes de 10 000 habitants et plus en 2008



Sources : Insee, recensements complémentaires de la population
Cartographie : DGCL / DESL avril 2010
Fond de carte © IGN

Annexe 3 : les groupements de communes

L'intercommunalité a connu un développement important au cours des dernières années avec l'apparition de la nouvelle génération de coopération intercommunale créée par la loi d'orientation du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République (communauté de communes et communauté de villes) et modifiée par la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale.

• **Deux formes de coopération coexistent :**

- associative dont le financement est assuré par les contributions budgétaires et/ou fiscalisées des communes (syndicats intercommunaux à vocation unique SIVU, à vocation multiple SIVOM et syndicats mixtes) ;
- fédérative dont le financement provient de la fiscalité directe locale (communautés urbaines CU, syndicats d'agglomération nouvelle SAN, communautés d'agglomération CA, communautés de communes CC).

• **Evolution du nombre de groupements :**

	01/01/00	01/01/01	01/01/02	01/01/03	01/01/04	01/01/05	01/01/06	01/01/07	01/01/08
Districts	241	155	-	-	-	-	-	-	-
Communautés urbaines (CU)	12	14	14	14	14	14	14	14	14
Syndicats d'agglomération nouvelle (SAN)	9	9	8	8	6	6	6	5	5
Communautés d'agglomération (CA)	50	90	120	143	155	162	164	169	171
Communautés de communes (CC)	1 533	1 733	2 032	2 195	2 286	2 342	2 389	2 400	2 393
Communautés de villes (CV)	5	1	-	-	-	-	-	-	-

Sources : comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP

- Les communautés d'agglomération créées par la loi du 12 juillet 1999, relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale bénéficient d'un cadre institutionnel adapté pour mener à bien l'aménagement et le développement de leur territoire et du régime de la taxe professionnelle unique.

- Les communautés de communes et les communautés de villes créées par la loi ATR (Administration Territoriale de la République) de février 1992 sont compétentes de façon obligatoire en matière d'aménagement de l'espace et de développement économique et doivent choisir au moins une autre compétence obligatoire en matière soit de protection de l'environnement, soit de politique du logement, soit de voirie, soit d'équipements culturels, sportifs et scolaires. Les communautés de villes ont été supprimées par la loi de 1999.

- Les communautés urbaines, établissements publics créés par la loi du 31 décembre 1966, sont compétentes de façon obligatoire dans les domaines suivants : urbanisme, logement, transports urbains, zones d'activités, eau, assainissement et lutte contre l'incendie.

- Les syndicats d'agglomération nouvelle créés par la loi de juillet 1983 pour les villes nouvelles sont compétents de façon obligatoire dans les domaines suivants : urbanisme, logement, transport, réseaux divers, création de voies nouvelles, développement économique et gestion d'équipement d'intérêt commun.

- Les districts ont été créés en 1959 et la loi leur attribuait la gestion des services de logement et de lutte contre l'incendie. Ils exerçaient, en outre, leurs compétences dans la collecte des ordures ménagères, la voirie, les travaux d'assainissement, les activités scolaires et les services d'eau. Les districts ont été supprimés à partir du 1^{er} janvier 2002 par la loi de 1999.

- Les syndicats dits « à contribution fiscalisée », sans être à fiscalité propre, peuvent déterminer un produit fiscal, additionnel à la fiscalité communale, qui est réparti proportionnellement au produit communal appelé « contribution fiscalisée ». Ce produit fiscal ne transite pas par le budget communal. Ces organismes, aux compétences diverses et variées, sont davantage orientés vers la gestion des services publics locaux et constituent un lien moins étroit de coopération. Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

Tableau de ratios financiers sur les groupements à fiscalité propre de métropole

en euros par habitant

Ratios moyens par habitant des groupements exercice 2008	CU	CA	SAN	CC	
				avec TPU	CC sans TPU
Dépenses réelles totales*	1 157	706	1 452	483	304
Dépenses réelles de fonctionnement	781	527	939	353	196
Frais de personnel	191	86	241	65	53
Transferts versés (1)	184	87	89	62	60
Recettes réelles totales	1162	727	1 517	488	305
Produit 4 taxes	414	307	728	197	99
DGF	234	152	236	89	28
Dépenses réelles d'investissement*	376	179	513	130	108
Dépenses d'équipement brut	234	121	297	104	88
Emprunts réalisés*	111	60	244	27	25

*hors réaménagements de dette

(1) autres charges de gestion courante (D65) et subventions exceptionnelles (D674)

Source : Direction générale des collectivités locales. Comptes administratifs 2008 concernant les 14 communautés urbaines (CU), 171 communautés d'agglomération (CA), 5 syndicats d'agglomération nouvelle (SAN), 1 037 communautés de communes (CC) avec TPU et 1 356 communautés de communes sans TPU.

Cf. les finances des groupements de communes à fiscalité propre en 2008.

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Analyse financière par strate de population selon l'appartenance à un groupement

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à :

- [. une communauté urbaine "4 taxes"](#)
- [. une communauté de communes "4 taxes"](#)
- [. un SAN \(syndicat d'agglomération nouvelle\)](#)
- [. une CA ou CU à TPU](#)
- [. une communauté de communes à TPU](#)
- [. un syndicat à contribution fiscalisée](#)
- [. aucun groupement](#)

Sources de l'ensemble des tableaux suivants: comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP.

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté urbaine "4 taxes"

montants en euros par habitant

exercice 2008 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 124	1 369	-	1 236	-	1 252
(hors gestion active de la dette)	1 124	1 266	-	1 100	-	1 150
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	859	902	-	868	-	876
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	265	467	-	368	-	377
	265	364	-	233	-	274
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	837	889	-	856	-	862
Charges à caractère général	214	198	-	166	-	183
Charges de personnel	516	536	-	542	-	536
Autres charges de gestion courante	95	165	-	128	-	132
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	14	4	-	20	-	15
	(-2)	(-15)	-	(-0)	-	(-4)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	926	1 109	-	978	-	1 004
Impôts et taxes	332	438	-	474	-	439
dont produit des 4 taxes (a)	265	373	-	418	-	378
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	-	so	-	so
Dotations, participations	480	593	-	388	-	460
dont dotation globale de fonct. versée (a)	352	431	-	303	-	347
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	66	35	-	78	-	64
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	89	219	-	122	-	143
intérêts payés(4)	22	13	-	12	-	14
épargne brute (5)=(3)-(4)	67	207	-	110	-	128
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	102	64	-	22	-	48
épargne nette (7)=(5)-(6)	-35	142	-	87	-	80
Dépenses d'équipement brut (a)	158	294	-	166	-	199
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	264	175	-	176	-	192
Dotations et subventions d'invest.	131	81	-	89	-	94
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	127	90	-	80	-	91
Dette communale totale au 31/12/08 (a)	573	409	-	349	-	405
Annuité de dette hors gestion active de dette	124	77	-	35	-	62
Variation nette de l'endettement	24	25	-	57	-	43
Gestion active de la dette	22	109	-	182	-	133

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté urbaine "4 taxes"

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇨ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	861	916	-	868	-	880
Charges de personnel /DRF (a)	59,9%	58,5%	-	62,4%	-	60,9%
Charges à caractère général /DRF	24,8%	21,6%	-	19,1%	-	20,8%
Autres charges de gestion courante /DRF	11,1%	18,0%	-	14,7%	-	15,0%
Intérêts payés/DRF	2,6%	1,4%	-	1,4%	-	1,6%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,7%	0,5%	-	2,3%	-	1,7%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	926	1 109	-	978	-	1 004
Impôts et taxes /RRF	35,9%	39,5%	-	48,4%	-	43,7%
produit des 4 taxes /RRF	28,7%	33,6%	-	42,8%	-	37,7%
Dotations, participations /RRF	51,9%	53,5%	-	39,7%	-	45,8%
dotation globale de fonct. versée/RRF	38,0%	38,9%	-	31,0%	-	34,5%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	7,2%	3,1%	-	8,0%	-	6,4%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	5,1%	3,9%	-	3,9%	-	4,1%
⇨ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	485	617	-	810	-	701
Potentiel financier (/pop DGF)	692	860	-	995	-	906
Taux d'imposition taxe professionnelle	11,80%	10,86%	-	9,47%	-	9,93%
Taux d'imposition taxe d'habitation	10,43%	10,24%	-	9,89%	-	10,06%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	64,7	70,9	-	58,0	-	61,8
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPF)élargi	134,0	114,7	-	107,9	-	112,6
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	66,6	71,0	-	59,1	-	63,3
⇨ Effort d'équipement et financement :						
Équipement brut/RRF (a)	17,1%	26,5%	-	16,9%	-	19,8%
Épargne nette/équipement brut	-22,4%	48,5%	-	52,7%	-	40,4%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	82,6%	27,6%	-	53,9%	-	47,4%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	80,1%	30,5%	-	48,1%	-	45,6%
⇨ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	7,2%	18,6%	-	11,2%	-	12,8%
Dette totale au 31/12/2008 /RRF (a)	0,62	0,37	-	0,36	-	0,40
Annuité de la dette (d)/RRF	13,4%	6,9%	-	3,5%	-	6,2%
MAC :(dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	103,8%	87,2%	-	91,1%	-	92,0%
Produit 4 taxes/RRF(d)	22,3%	29,0%	-	36,2%	-	31,7%
Taux d'intérêt moyen de la dette	3,9%	3,1%	-	3,5%	-	3,5%
Fonds de roulement au 01/01/2008 /DRTHR en jours	14	31	-	-10	-	6

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté de communes "4 taxes"

montants en euros par habitant

exercice 2008 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 636	1 767	1 749	-	-	1 693
(hors gestion active de la dette)	1 610	1 673	1 669	-	-	1 638
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 105	1 211	1 222	-	-	1 154
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	531 505	555 462	527 446	- -	- -	538 483
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 066	1 170	1 193	-	-	1 116
Charges à caractère général	291	306	280	-	-	294
Charges de personnel	611	675	751	-	-	651
Autres charges de gestion courante	160	169	135	-	-	159
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	10 (-6)	25 (-6)	31 (-4)	- -	- -	18 (-5)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 321	1 397	1 407	-	-	1 357
Impôts et taxes	691	725	687	-	-	701
dont produit des 4 taxes (a)	632	640	604	-	-	631
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	-	-	so
Dotations, participations	460	518	477	-	-	480
dont dotation globale de fonct. versée (a)	347	402	359	-	-	366
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	77	89	165	-	-	93
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	254	227	214	-	-	240
intérêts payés(4)	39	41	29	-	-	38
épargne brute (5)=(3)-(4)	216	186	185	-	-	202
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	93	108	105	-	-	99
épargne nette (7)=(5)-(6)	123	78	80	-	-	103
Dépenses d'équipement brut (a)	389	317	302	-	-	354
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	325	316	358	-	-	327
Dotations et subventions d'invest.	206	123	163	-	-	174
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	122	188	188	-	-	152
Dettes communales totales au 31/12/08 (a)	875	1 093	1 149	-	-	981
Annuité de dette hors gestion active de dette	132	149	134	-	-	138
Variation nette de l'endettement	29	79	83	-	-	52
Gestion active de la dette	37	122	96	-	-	71

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté de communes "4 taxes"

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 111	1 217	1 227	-	-	1 160
Charges de personnel /DRF (a)	55,0%	55,5%	61,2%	-	-	56,1%
Charges à caractère général /DRF	26,2%	25,1%	22,9%	-	-	25,3%
Autres charges de gestion courante /DRF	14,4%	13,9%	11,0%	-	-	13,7%
Intérêts payés/DRF	3,5%	3,4%	2,4%	-	-	3,3%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	0,9%	2,1%	2,5%	-	-	1,5%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 321	1 397	1 407	-	-	1 357
Impôts et taxes /RRF	52,3%	51,9%	48,8%	-	-	51,6%
produit des 4 taxes /RRF	47,9%	45,8%	42,9%	-	-	46,5%
Dotations, participations /RRF	34,8%	37,0%	33,9%	-	-	35,4%
dotation globale de fonct. versée/RRF	26,3%	28,8%	25,5%	-	-	26,9%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,8%	6,4%	11,7%	-	-	6,9%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	7,1%	4,7%	5,5%	-	-	6,1%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	789	816	787	-	-	797
Potentiel financier (/pop DGF)	969	1 038	1 002	-	-	995
Taux d'imposition taxe professionnelle	13,62%	14,36%	16,88%	-	-	14,13%
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,53%	14,34%	12,40%	-	-	13,57%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	88,9	90,5	85,1	-	-	88,8
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi	102,1	104,2	93,2	-	-	101,5
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	89,5	88,9	77,6	-	-	87,2
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	29,5%	22,7%	21,5%	-	-	26,1%
Epargne nette/équipement brut	31,5%	24,5%	26,4%	-	-	29,0%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	52,9%	38,8%	53,8%	-	-	49,2%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	31,5%	59,3%	62,1%	-	-	42,8%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	16,3%	13,3%	13,1%	-	-	14,9%
Dette totale au 31/12/2008 /RRF (a)	0,66	0,78	0,82	-	-	0,72
Annuité de la dette (d)/RRF	10,0%	10,7%	9,5%	-	-	10,1%
MAC :(dép. de gestion + ann. Dette (c))/RRF (a)	90,7%	94,4%	94,3%	-	-	92,4%
Produit 4 taxes/RRT(d)	38,4%	37,4%	34,2%	-	-	37,4%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,4%	3,8%	2,5%	-	-	3,9%
Fonds de roulement au 01/01/2008 /DRTHR en jours	36	19	3	-	-	26

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)

montants en euros par habitant

exercice 2008 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 736	1 480	-	-	-	1 561
(hors gestion active de la dette)	1 736	1 480	-	-	-	1 561
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 426	1 341	-	-	-	1 368
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	311	139	-	-	-	193
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 394	1 326	-	-	-	1 347
Charges à caractère général	318	287	-	-	-	297
Charges de personnel	923	860	-	-	-	880
Autres charges de gestion courante	150	166	-	-	-	161
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	4 (-1)	12 (-0)	-	-	-	10 (-0)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 508	1 381	-	-	-	1 421
Impôts et taxes	952	755	-	-	-	817
dont produit des 4 taxes (a)	646	457	-	-	-	516
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	899	711	-	-	-	770
Dotations, participations	431	478	-	-	-	463
dont dotation globale de fonct. versée (a)	290	269	-	-	-	276
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	92	112	-	-	-	105
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	115	55	-	-	-	74
intérêts payés(4)	32	16	-	-	-	21
épargne brute (5)=(3)-(4)	83	39	-	-	-	53
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	51	23	-	-	-	32
épargne nette (7)=(5)-(6)	32	16	-	-	-	21
Dépenses d'équipement brut (a)	258	114	-	-	-	159
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	243	89	-	-	-	137
Dotations et subventions d'invest.	148	48	-	-	-	79
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	93	35	-	-	-	53
Dette communale totale au 31/12/08 (a)	757	389	-	-	-	505
Annuité de dette hors gestion active de dette	83	39	-	-	-	53
Variation nette de l'endettement	42	12	-	-	-	21
Gestion active de la dette	54	6	-	-	-	21

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN (syndicat d'agglomération nouvelle)

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 427	1 341	-	-	-	1 368
Charges de personnel /DRF (a)	64,7%	64,1%	-	-	-	64,3%
Charges à caractère général /DRF	22,3%	21,4%	-	-	-	21,7%
Autres charges de gestion courante /DRF	10,5%	12,4%	-	-	-	11,8%
Intérêts payés/DRF	2,2%	1,2%	-	-	-	1,5%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	0,3%	0,9%	-	-	-	0,7%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 508	1 381	-	-	-	1 421
Impôts et taxes /RRF	63,1%	54,7%	-	-	-	57,5%
produit des 4 taxes /RRF	42,9%	33,1%	-	-	-	36,3%
Dotations, participations /RRF	28,6%	34,6%	-	-	-	32,6%
dotation globale de fonct. versée/RRF	19,3%	19,5%	-	-	-	19,4%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,1%	8,1%	-	-	-	7,4%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	2,2%	2,6%	-	-	-	2,5%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	845	823	-	-	-	830
Potentiel financier (/pop DGF)	1 078	1 040	-	-	-	1 052
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,67%	21,18%	-	-	-	19,04%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	-	-	-	-	-	-
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi	-	-	-	-	-	-
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	140,5	141,7	-	-	-	141,3
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Équipement brut/RRF (a)	17,1%	8,2%	-	-	-	11,2%
Épargne nette/équipement brut	12,5%	14,0%	-	-	-	13,2%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	57,6%	42,0%	-	-	-	50,0%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	36,2%	30,9%	-	-	-	33,6%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	5,5%	2,8%	-	-	-	3,7%
Dette totale au 31/12/2008 /RRF (a)	0,50	0,28	-	-	-	0,36
Annuité de la dette (d)/RRF	5,5%	2,8%	-	-	-	3,7%
MAC :(dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	97,9%	98,8%	-	-	-	98,5%
Produit 4 taxes/RRT(d)	36,9%	31,1%	-	-	-	33,1%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,2%	4,1%	-	-	-	4,1%
Fonds de roulement au 01/01/2008 /DRTHR en jours	18	25	-	-	-	23

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CA ou CU à TPU (*)

montants en euros par habitant

exercice 2008 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 474	1 631	1 750	1 699	1 735	1 651
(hors gestion active de la dette)	1 445	1 585	1 701	1 587	1 670	1 590
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 037	1 164	1 249	1 150	1 251	1 162
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	437	468	501	549	484	490
	408	421	452	437	419	428
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	998	1 117	1 202	1 108	1 193	1 117
Charges à caractère général	259	277	269	270	260	269
Charges de personnel	596	671	706	609	714	653
Autres charges de gestion courante	137	155	209	201	169	174
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	12	19	22	34	51	25
	(-6)	(-5)	(-4)	(-5)	(-1)	(-5)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 207	1 330	1 432	1 340	1 401	1 336
Impôts et taxes	745	787	845	791	845	797
dont produit des 4 taxes (a)	442	475	474	502	499	478
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	694	702	757	707	734	714
Dotations, participations	328	389	412	386	378	381
dont dotation globale de fonct. versée (a)	231	274	292	280	278	272
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	68	80	87	72	86	78
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	208	212	231	232	208	219
intérêts payés(4)	39	46	48	42	58	45
épargne brute (5)=(3)-(4)	170	166	183	190	150	174
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	89	97	108	107	108	101
épargne nette (7)=(5)-(6)	81	69	74	83	42	73
Dépenses d'équipement brut (a)	302	307	319	295	270	302
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	249	255	298	242	262	259
Dotations et subventions d'invest.	128	125	139	98	86	117
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	115	115	134	121	119	120
Dette communale totale au 31/12/08 (a)	872	1 074	1 142	1 003	1 327	1 059
Annuité de dette hors gestion active de dette	127	143	156	149	166	146
Variation nette de l'endettement	27	18	26	14	11	19
Gestion active de la dette	47	69	84	153	78	89

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CA ou CU à TPU (*)

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 043	1 168	1 254	1 155	1 252	1 167
Charges de personnel /DRF (a)	57,2%	57,5%	56,3%	52,7%	57,0%	56,0%
Charges à caractère général /DRF	24,8%	23,7%	21,5%	23,3%	20,7%	23,1%
Autres charges de gestion courante /DRF	13,1%	13,3%	16,6%	17,4%	13,5%	14,9%
Intérêts payés/DRF	3,7%	4,0%	3,8%	3,6%	4,6%	3,9%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,2%	1,6%	1,7%	2,9%	4,1%	2,2%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 207	1 330	1 432	1 340	1 401	1 336
Impôts et taxes /RRF	61,7%	59,2%	59,0%	59,0%	60,3%	59,6%
produit des 4 taxes /RRF	36,6%	35,7%	33,1%	37,5%	35,6%	35,8%
Dotations, participations /RRF	27,2%	29,3%	28,8%	28,8%	27,0%	28,5%
dotation globale de fonct. versée/RRF	19,1%	20,6%	20,4%	20,9%	19,8%	20,3%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	5,6%	6,0%	6,1%	5,4%	6,1%	5,8%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	5,5%	5,5%	6,2%	6,8%	6,6%	6,0%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	800	765	808	802	779	789
Potentiel financier (/pop DGF)	979	971	1 025	1 029	1 000	999
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	15,68%	17,55%	18,50%	19,93%	21,11%	18,33%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	-	-	-	-	-	-
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPF)élargi	112,5	113,9	118,3	115,6	116,7	115,1
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	103,5	109,6	115,4	118,2	108,7	111,5
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Équipement brut/RRF (a)	25,1%	23,1%	22,3%	22,0%	19,2%	22,6%
Épargne nette/équipement brut	26,8%	22,5%	23,4%	28,1%	15,5%	24,1%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	42,2%	40,6%	43,6%	33,2%	31,9%	38,9%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	38,1%	37,3%	42,1%	41,0%	44,1%	39,8%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	14,1%	12,5%	12,8%	14,2%	10,7%	13,0%
Dette totale au 31/12/2008 /RRF (a)	0,72	0,81	0,80	0,75	0,95	0,79
Annuité de la dette (d)/RRF	10,5%	10,7%	10,9%	11,1%	11,9%	11,0%
MAC : (dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	93,3%	94,8%	94,8%	93,8%	97,0%	94,6%
Produit 4 taxes/RRR(d)	30,3%	29,9%	27,4%	31,7%	30,0%	30,0%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,4%	4,3%	4,2%	4,2%	4,4%	4,3%
Fonds de roulement au 01/01/2008 /DRTHR en jours	32	17	9	10	19	16

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté de communes à TPU

montants en euros par habitant

exercice 2008 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 452	1 516	1 520	-	-	1 473
(hors gestion active de la dette)	1 416	1 456	1 458	-	-	1 429
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 010	1 097	971	-	-	1 036
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	442	419	549	-	-	437
	405	359	487	-	-	393
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	965	1 047	942	-	-	989
Charges à caractère général	255	265	231	-	-	258
Charges de personnel	557	612	533	-	-	573
Autres charges de gestion courante	148	161	174	-	-	153
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	14	17	4	-	-	15
	(-10)	(-9)	(-0)	-	-	(-9)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 179	1 258	1 141	-	-	1 202
Impôts et taxes	703	758	542	-	-	716
dont produit des 4 taxes (a)	397	435	291	-	-	406
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	638	660	482	-	-	642
Dotations, participations	326	343	412	-	-	332
dont dotation globale de fonct. versée (a)	233	240	254	-	-	236
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	73	74	134	-	-	74
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	214	211	199	-	-	213
intérêts payés(4)	46	50	29	-	-	47
épargne brute (5)=(3)-(4)	168	161	170	-	-	166
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	91	86	106	-	-	90
épargne nette (7)=(5)-(6)	77	75	64	-	-	76
Dépenses d'équipement brut (a)	300	261	379	-	-	290
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	274	226	153	-	-	257
Dotations et subventions d'invest.	144	108	90	-	-	132
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	113	94	62	-	-	107
Dette communale totale au 31/12/08 (a)	1 031	1 143	618	-	-	1 057
Annuité de dette hors gestion active de dette	137	136	135	-	-	137
Variation nette de l'endettement	22	9	-43	-	-	17
Gestion active de la dette	47	73	125	-	-	56

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une communauté de communes à TPU

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 020	1 106	971	-	-	1 045
Charges de personnel /DRF (a)	54,6%	55,4%	54,9%	-	-	54,8%
Charges à caractère général /DRF	25,0%	24,0%	23,8%	-	-	24,7%
Autres charges de gestion courante /DRF	14,5%	14,6%	17,9%	-	-	14,6%
Intérêts payés/DRF	4,5%	4,5%	3,0%	-	-	4,5%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,4%	1,5%	0,4%	-	-	1,4%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 179	1 258	1 141	-	-	1 202
Impôts et taxes /RRF	59,6%	60,2%	47,5%	-	-	59,6%
produit des 4 taxes /RRF	33,6%	34,6%	25,5%	-	-	33,8%
Dotations, participations /RRF	27,6%	27,2%	36,1%	-	-	27,7%
dotation globale de fonct. versée/RRF	19,8%	19,0%	22,3%	-	-	19,6%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,2%	5,9%	11,7%	-	-	6,2%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	6,5%	6,7%	4,7%	-	-	6,6%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	734	726	641	-	-	730
Potentiel financier (/pop DGF)	916	919	851	-	-	916
Taux d'imposition taxe professionnelle	-	-	-	-	-	-
Taux d'imposition taxe d'habitation	14,65%	16,70%	12,38%	-	-	15,21%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	-	-	-	-	-	-
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPF)élargi	100,9	108,4	70,0	-	-	102,5
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	100,0	112,7	60,2	-	-	103,0
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	25,5%	20,7%	33,2%	-	-	24,1%
Epargne nette/équipement brut	25,6%	28,9%	17,0%	-	-	26,3%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	47,8%	41,5%	23,8%	-	-	45,5%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	37,7%	36,1%	16,4%	-	-	36,8%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	14,3%	12,8%	14,9%	-	-	13,8%
Dette totale au 31/12/2008 /RRF (a)	0,87	0,91	0,54	-	-	0,88
Annuité de la dette (d)/RRF	11,7%	10,8%	11,8%	-	-	11,4%
MAC :(dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	93,5%	94,0%	94,4%	-	-	93,7%
Produit 4 taxes/RRR(d)	27,3%	29,3%	22,5%	-	-	27,8%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,5%	4,4%	4,7%	-	-	4,4%
Fonds de roulement au 01/01/2008 /DRTHR en jours	27	8	-11	-	-	21

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée

montants en euros par habitant

exercice 2008 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	2 222	1 826	2 227	-	-	2 000
(hors gestion active de la dette)	2 107	1 769	1 976	-	-	1 889
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 523	1 324	1 537	-	-	1 414
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	699	502	690	-	-	586
	584	445	439	-	-	475
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 480	1 280	1 487	-	-	1 369
Charges à caractère général	441	370	424	-	-	398
Charges de personnel	811	749	892	-	-	793
Autres charges de gestion courante	212	146	149	-	-	162
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	20	19	29	-	-	21
	(-3)	(-4)	(-7)	-	-	(-5)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 810	1 513	1 718	-	-	1 624
Impôts et taxes	1 091	832	979	-	-	921
dont produit des 4 taxes (a)	834	718	809	-	-	763
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	-	-	so
Dotations, participations	492	520	542	-	-	518
dont dotation globale de fonct. versée (a)	369	382	406	-	-	384
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	119	99	113	-	-	106
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	330	233	231	-	-	254
intérêts payés(4)	43	44	50	-	-	45
épargne brute (5)=(3)-(4)	287	189	181	-	-	210
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	126	113	102	-	-	114
épargne nette (7)=(5)-(6)	162	76	79	-	-	96
Dépenses d'équipement brut (a)	396	320	324	-	-	338
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	293	261	245	-	-	265
Dotations et subventions d'invest.	150	112	68	-	-	111
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	189	141	159	-	-	155
Dettes communales totales au 31/12/08 (a)	885	1 056	1 676	-	-	1 149
Annuité de dette hors gestion active de dette	168	157	152	-	-	158
Variation nette de l'endettement	63	28	57	-	-	42
Gestion active de la dette	155	102	274	-	-	150

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 526	1 328	1 544	-	-	1 419
Charges de personnel /DRF (a)	53,1%	56,4%	57,8%	-	-	55,9%
Charges à caractère général /DRF	28,9%	27,9%	27,4%	-	-	28,0%
Autres charges de gestion courante /DRF	13,9%	11,0%	9,7%	-	-	11,4%
Intérêts payés/DRF	2,8%	3,3%	3,2%	-	-	3,2%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,3%	1,4%	1,9%	-	-	1,5%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 810	1 513	1 718	-	-	1 624
Impôts et taxes /RRF	60,2%	55,0%	57,0%	-	-	56,8%
produit des 4 taxes /RRF	46,1%	47,4%	47,1%	-	-	47,0%
Dotations, participations /RRF	27,2%	34,4%	31,5%	-	-	31,9%
dotation globale de fonct. versée/RRF	20,4%	25,3%	23,6%	-	-	23,7%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,5%	6,5%	6,6%	-	-	6,5%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	6,1%	4,1%	4,9%	-	-	4,8%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	936	844	1 127	-	-	924
Potentiel financier (/pop DGF)	1 121	1 041	1 312	-	-	1 116
Taux d'imposition taxe professionnelle	16,78%	15,44%	16,89%	-	-	16,15%
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,89%	15,65%	13,69%	-	-	14,74%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	93,2	93,8	82,4	-	-	90,8
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPF)élargi	96,1	98,1	83,4	-	-	94,0
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	83,4	88,9	69,1	-	-	82,8
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Équipement brut/RRF (a)	21,9%	21,2%	18,9%	-	-	20,8%
Épargne nette/équipement brut	40,9%	23,7%	24,3%	-	-	28,4%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	37,9%	34,9%	21,0%	-	-	32,9%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	47,6%	43,9%	49,1%	-	-	45,9%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	15,9%	12,5%	10,5%	-	-	12,9%
Dette totale au 31/12/2008 /RRF (a)	0,49	0,70	0,98	-	-	0,71
Annuité de la dette (d)/RRF	9,3%	10,4%	8,9%	-	-	9,8%
MAC :(dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	91,1%	95,0%	95,4%	-	-	94,1%
Produit 4 taxes/RRR(d)	39,6%	40,5%	41,2%	-	-	40,4%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,8%	4,2%	3,0%	-	-	3,9%
Fonds de roulement au 01/01/2008 /DRTHR en jours	21	20	11	-	-	18

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole n'appartenant à aucun groupement

montants en euros par habitant

exercice 2008 sur champ total	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Dépenses réelles totales	1 969	2 338	2 663	-	-	2 432
(hors gestion active de la dette)	1 928	2 284	2 506	-	-	2 332
Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie (a)	1 413	1 651	1 783	-	-	1 676
Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie (hors gestion active de la dette)	556	686	880	-	-	756
	514	633	723	-	-	656
Dépenses de gestion hors travaux en régie (1)	1 367	1 601	1 705	-	-	1 613
Charges à caractère général	436	480	491	-	-	478
Charges de personnel	734	891	944	-	-	892
Autres charges de gestion courante	179	185	219	-	-	200
Autres dépenses de gestion (-travaux en régie)	19	49	53	-	-	46
	(-1)	(-3)	(-2)	-	-	(-2)
Recettes réelles de fonctionnement (RRF) (a) (2)	1 601	1 943	2 053	-	-	1 941
Impôts et taxes	964	1 050	1 201	-	-	1 107
dont produit des 4 taxes (a)	785	889	990	-	-	920
dont produit des 4 taxes y compris reversement TP du grp	so	so	so	-	-	so
Dotations, participations	449	619	627	-	-	597
dont dotation globale de fonct. versée (a)	325	453	485	-	-	448
Ventes de produits, prestations de services, marchandises	100	133	111	-	-	118
Soldes intermédiaires de gestion						
épargne de gestion (3)=(2)-(1)	234	342	348	-	-	328
intérêts payés(4)	46	51	78	-	-	63
épargne brute (5)=(3)-(4)	188	292	270	-	-	266
remboursements de dette hors gestion active de la dette (6)	81	108	146	-	-	121
épargne nette (7)=(5)-(6)	107	184	125	-	-	145
Dépenses d'équipement brut (a)	403	495	502	-	-	484
Recettes réelles d'invest. hors gestion active de la dette	316	386	603	-	-	476
Dotations et subventions d'invest.	150	162	140	-	-	150
Emprunts réalisés hors emprunt de refinancement	174	210	447	-	-	314
Dette communale totale au 31/12/08(a)	999	1 354	2 102	-	-	1 646
Annuité de dette hors gestion active de dette	128	159	223	-	-	184
Variation nette de l'endettement	93	102	302	-	-	193
<i>Gestion active de la dette</i>	59	113	256	-	-	171

(a) Ratios de l'article L.2313-1 du CGCT

Analyse financière par strate

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole n'appartenant à aucun groupement

	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
⇒ Structure de fonctionnement						
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	1 414	1 655	1 784	-	-	1 678
Charges de personnel /DRF (a)	51,9%	53,8%	52,9%	-	-	53,1%
Charges à caractère général /DRF	30,9%	29,0%	27,5%	-	-	28,5%
Autres charges de gestion courante /DRF	12,6%	11,2%	12,3%	-	-	11,9%
Intérêts payés/DRF	3,3%	3,1%	4,4%	-	-	3,7%
Autres dépenses réelles de fonctionnement /DRF	1,3%	2,9%	2,9%	-	-	2,7%
Recettes réelles de fonctionnement (RRF)	1 601	1 943	2 053	-	-	1 941
Impôts et taxes /RRF	60,2%	54,1%	58,5%	-	-	57,0%
produit des 4 taxes /RRF	49,0%	45,8%	48,2%	-	-	47,4%
Dotations, participations /RRF	28,0%	31,9%	30,6%	-	-	30,7%
dotation globale de fonct. versée/RRF	20,3%	23,3%	23,6%	-	-	23,1%
Ventes de produits, prestations de services, marchandises/RRF	6,2%	6,8%	5,4%	-	-	6,1%
Autres recettes réelles de fonctionnement /RRF	5,6%	7,2%	5,5%	-	-	6,2%
⇒ Richesse et pression fiscales :						
Potentiel fiscal (b) (/pop DGF)	828	1 093	1 289	-	-	1 143
Potentiel financier (/pop DGF)	1 001	1 289	1 483	-	-	1 334
Taux d'imposition taxe professionnelle	17,40%	16,09%	16,97%	-	-	16,68%
Taux d'imposition taxe d'habitation	13,26%	14,49%	12,37%	-	-	13,22%
Produit des 4 taxes /potentiel fiscal corrigé(b)(CMPF) (a)(c)	96,3	91,9	85,0	-	-	88,8
Produit des 4 taxes com.et group./pot. fiscal cor.(b)(CMPFélargi	95,2	90,4	83,1	-	-	87,2
Produit 3 taxes/potentiel fiscal 3 taxes	89,1	83,9	69,7	-	-	77,2
⇒ Effort d'équipement et financement :						
Equipement brut/RRF (a)	25,2%	25,5%	24,5%	-	-	24,9%
Epargne nette/équipement brut	26,5%	37,1%	24,9%	-	-	29,9%
Dotations et subventions d'investissement/équipement brut	37,1%	32,7%	27,8%	-	-	30,9%
Emprunt hors emprunt de refinancement/équipement brut	43,2%	42,4%	89,0%	-	-	64,9%
⇒ Marge de manœuvre et gestion des fonds						
Taux d'épargne (épargne brute/RRF)	11,8%	15,0%	13,2%	-	-	13,7%
Dette totale au 31/12/2008 /RRF (a)	0,62	0,70	1,02	-	-	0,85
Annuité de la dette (d)/RRF	8,0%	8,2%	10,9%	-	-	9,5%
MAC :(dép. de gestion + ann. Dette (c)) /RRF (a)	93,3%	90,5%	93,9%	-	-	92,6%
Produit 4 taxes/RRT(d)	40,9%	38,2%	37,3%	-	-	38,1%
Taux d'intérêt moyen de la dette	4,6%	3,7%	3,7%	-	-	3,8%
Fonds de roulement au 01/01/2008 /DRTHR en jours	13	16	14	-	-	15

(b) A partir de 1999, "le potentiel fiscal utilisé pour la DGF" prend en compte la compensation versée au titre de la suppression de la part de salaires des bases de TP. Le potentiel fiscal utilisé pour le CMPF est calculé sans l'ajout de cette compensation.

(c) Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU

(d) Hors gestion active de la dette

CMPF : coefficient de mobilisation du potentiel fiscal

DRTHR : dépenses réelles totales hors gestion active de la dette

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Croissance 2007-2008 par strate de population

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à :

- [. une CU "4 taxes"](#)
- [. une CC "4 taxes"](#)
- [. un SAN](#)
- [. une CA ou CU à TPU](#)
- [. une CC à TPU](#)
- [. un syndicat à contribution fiscalisée](#)
- [. aucun groupement](#)

Sources de l'ensemble des tableaux suivants: comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP.

Croissance 2007-2008 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CU 4 taxes**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	3	2	0	1	0	6
Dépenses réelles totales	+1,4%	-1,1%	-	+5,1%	-	+2,6%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+1,4%	-4,5%	-	-0,8%	-	-1,6%
Dépenses réelles de fonctionnement	+3,8%	-0,6%	-	+3,8%	-	+2,5%
Dépenses de gestion	+3,8%	-0,7%	-	+3,5%	-	+2,3%
Charges de personnel	+2,4%	+0,6%	-	+3,0%	-	+2,2%
Charges à caractère général	+5,7%	+0,9%	-	+4,0%	-	+3,4%
Autres charges de gestion courante	+1,4%	+0,8%	-	+1,5%	-	+1,2%
Intérêts payés	+3,0%	+3,6%	-	+32,6%	-	+15,5%
Recettes réelles de fonctionnement	-1,1%	-1,9%	-	+4,6%	-	+1,7%
Produit des services, du domaine	+1,5%	+2,6%	-	+6,5%	-	+5,0%
Impôts et taxes	+2,6%	+1,3%	-	+4,5%	-	+3,4%
dont produit des 4 taxes	+2,2%	+2,3%	-	+5,4%	-	+4,1%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	so	so	-	so	-	so
Dotations et participations	-0,7%	+2,0%	-	+0,8%	-	+0,9%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+1,8%	+3,2%	-	+1,9%	-	+2,3%
dont attributions péréquation et compens.	-7,3%	-9,5%	-	-0,3%	-	-6,7%
Autres produits de gestion courante	+7,9%	+1,7%	-	+16,4%	-	+10,7%
Épargne de gestion	-31,4%	-6,4%	-	+13,6%	-	-2,3%
Épargne brute	-38,2%	-7,0%	-	+11,8%	-	-3,9%
Épargne nette	-157,6%	+3,2%	-	+16,8%	-	-10,3%
Dépenses réelles d'investissement	-5,7%	-2,2%	-	+8,2%	-	+2,6%
Dépenses d'investissement hors gestion active de d	-5,7%	-13,0%	-	-14,9%	-	-12,8%
Remboursements de dette	+119,2%	+16,8%	-	+75,0%	-	+55,4%
Remboursement hors gestion active de dette	+119,2%	-23,6%	-	-4,2%	-	+9,0%
Dépenses d'équipement brut	-32,3%	+2,2%	-	-32,9%	-	-22,0%
Recettes réelles d'investissement	+111,9%	+11,9%	-	+25,5%	-	+30,0%
Recettes d'investissement hors gestion active de de	+111,9%	-7,7%	-	-2,9%	-	+10,4%
Subventions, participations (invest)	+71,7%	-21,7%	-	+33,9%	-	+20,5%
Emprunts	+167,2%	+39,4%	-	+19,7%	-	+33,4%
Emprunts hors gestion active de dette	+167,2%	+13,2%	-	-29,4%	-	-1,4%
Dette au 31/12	+5,4%	+6,5%	-	+19,7%	-	+12,1%
Annuité de dette	+82,5%	+15,8%	-	+71,1%	-	+50,9%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+82,5%	-20,2%	-	+6,2%	-	+10,4%

*Il s'agit des communes présentes en 2007 et en 2008, classées selon leur appartenance à un groupement en 2008.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2007.

Croissance 2007-2008 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CC 4 taxes**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	57	16	3	0	0	76
Dépenses réelles totales	+2,3%	+2,9%	-3,3%	-	-	+1,6%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+2,3%	+3,9%	-3,0%	-	-	+2,0%
Dépenses réelles de fonctionnement	+2,5%	+4,0%	+1,5%	-	-	+2,8%
Dépenses de gestion	+2,3%	+4,0%	+2,1%	-	-	+2,8%
Charges de personnel	+2,0%	+2,1%	+2,0%	-	-	+2,0%
Charges à caractère général	+4,2%	+4,5%	-0,9%	-	-	+3,5%
Autres charges de gestion courante	+2,7%	+5,0%	-1,4%	-	-	+2,9%
Intérêts payés	+8,7%	+2,7%	-16,7%	-	-	+3,2%
Recettes réelles de fonctionnement	+0,4%	+2,0%	+0,4%	-	-	+0,9%
Produit des services, du domaine	+3,5%	+4,0%	+4,5%	-	-	+3,9%
Impôts et taxes	+4,0%	+3,2%	+2,0%	-	-	+3,5%
dont produit des 4 taxes	+6,3%	+3,3%	+2,7%	-	-	+4,8%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	so	so	so	-	-	so
Dotations et participations	-0,1%	+1,7%	-0,1%	-	-	+0,5%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+1,8%	+1,9%	+2,6%	-	-	+1,9%
dont attributions péréquation et compens.	-13,0%	-11,9%	+10,8%	-	-	-10,1%
Autres produits de gestion courante	-5,8%	+4,7%	+15,2%	-	-	-0,8%
Épargne de gestion	-7,1%	-7,6%	-8,0%	-	-	-7,3%
Épargne brute	-9,5%	-9,6%	-6,5%	-	-	-9,1%
Épargne nette	-6,9%	-18,9%	-29,6%	-	-	-13,1%
Dépenses réelles d'investissement	+1,8%	+0,5%	-12,9%	-	-	-1,0%
Dépenses d'investissement hors gestion active de d	+1,8%	+3,6%	-13,6%	-	-	-0,1%
Remboursements de dette	-9,7%	-6,9%	+7,4%	-	-	-6,0%
Remboursement hors gestion active de dette	-12,6%	-1,4%	+24,6%	-	-	-4,6%
Dépenses d'équipement brut	+3,5%	+5,9%	-24,0%	-	-	-0,3%
Recettes réelles d'investissement	+4,5%	+34,2%	+10,3%	-	-	+13,9%
Recettes d'investissement hors gestion active de de	+4,7%	+59,4%	+15,8%	-	-	+18,8%
Subventions, participations (invest)	+17,8%	+32,9%	+45,3%	-	-	+24,1%
Emprunts	+0,9%	+35,2%	-4,6%	-	-	+11,5%
Emprunts hors gestion active de dette	+0,6%	+85,8%	-2,7%	-	-	+21,0%
Dettes au 31/12	+1,0%	+7,4%	+7,8%	-	-	+4,2%
Annuité de dette	-5,8%	-5,4%	+3,4%	-	-	-4,3%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-7,2%	-0,3%	+12,4%	-	-	-2,6%

*Il s'agit des communes présentes en 2007 et en 2008, classées selon leur appartenance à un groupement en 2008.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2007.

Croissance 2007-2008 par strate de population à champ constant*

Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un SAN

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	5	6	0	0	0	11
Dépenses réelles totales	+2,0%	-3,8%	-	-	-	-1,8%
Dépenses totales hors gestion active de dette	+2,0%	-3,8%	-	-	-	-1,8%
Dépenses réelles de fonctionnement	+0,9%	+1,0%	-	-	-	+0,9%
Dépenses de gestion	+0,6%	+0,9%	-	-	-	+0,8%
Charges de personnel	+2,5%	+2,7%	-	-	-	+2,7%
Charges à caractère général	-1,4%	-0,4%	-	-	-	-0,7%
Autres charges de gestion courante	+0,2%	-3,3%	-	-	-	-2,3%
Intérêts payés	+15,3%	+10,0%	-	-	-	+12,5%
Recettes réelles de fonctionnement	+1,0%	-0,7%	-	-	-	-0,1%
Produit des services, du domaine	+9,3%	+8,3%	-	-	-	+8,5%
Impôts et taxes	+4,7%	+2,5%	-	-	-	+3,3%
dont produit des 4 taxes	+6,0%	+5,0%	-	-	-	+5,4%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	+4,4%	+2,9%	-	-	-	+3,5%
Dotations et participations	-0,3%	+1,4%	-	-	-	+0,9%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+0,2%	+1,2%	-	-	-	+0,8%
dont attributions péréquation et compens.	+8,3%	+2,8%	-	-	-	+3,9%
Autres produits de gestion courante	-1,6%	-2,9%	-	-	-	-2,5%
Épargne de gestion	+6,4%	-27,3%	-	-	-	-14,0%
Épargne brute	+3,3%	-36,1%	-	-	-	-21,3%
Épargne nette	-3,5%	-31,1%	-	-	-	-20,1%
Dépenses réelles d'investissement	+7,5%	-33,7%	-	-	-	-17,7%
Dépenses d'investissement hors gestion active de d	+7,5%	-33,7%	-	-	-	-17,7%
Remboursements de dette	+8,1%	-39,1%	-	-	-	-22,1%
Remboursement hors gestion active de dette	+8,1%	-39,1%	-	-	-	-22,1%
Dépenses d'équipement brut	+6,4%	-31,2%	-	-	-	-16,1%
Recettes réelles d'investissement	+33,0%	-22,6%	-	-	-	+0,9%
Recettes d'investissement hors gestion active de de	+33,0%	-22,6%	-	-	-	+0,9%
Subventions, participations (invest)	+168,9%	+4,5%	-	-	-	+63,1%
Emprunts	-17,1%	-48,0%	-	-	-	-34,6%
Emprunts hors gestion active de dette	-17,1%	-48,0%	-	-	-	-34,6%
Dettes au 31/12	+5,6%	-0,9%	-	-	-	+2,1%
Annuité de dette	+10,8%	-25,7%	-	-	-	-11,3%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+10,8%	-25,7%	-	-	-	-11,3%

*Il s'agit des communes présentes en 2007 et en 2008, classées selon leur appartenance à un groupement en 2008.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2007.

Croissance 2007-2008 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CA ou CU à TPU**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	242	197	52	30	4	525
Dépenses réelles totales	-0,6%	-1,4%	-0,6%	+1,9%	-6,0%	-0,9%
Dépenses totales hors gestion active de dette	-0,3%	-1,7%	+0,4%	+0,7%	-5,4%	-0,9%
Dépenses réelles de fonctionnement	+2,3%	+1,5%	+2,2%	+1,4%	+4,0%	+2,0%
Dépenses de gestion	+2,2%	+1,4%	+2,1%	+1,2%	+3,8%	+1,9%
Charges de personnel	+2,3%	+1,4%	+2,3%	-0,4%	+2,8%	+1,4%
Charges à caractère général	+2,6%	+1,0%	+0,7%	+6,8%	+5,7%	+3,0%
Autres charges de gestion courante	+2,7%	+1,9%	+2,7%	+2,0%	+6,0%	+2,6%
Intérêts payés	+4,7%	+5,7%	+4,4%	+6,6%	+8,3%	+5,8%
Recettes réelles de fonctionnement	+0,5%	-0,1%	+1,6%	+0,2%	-4,7%	-0,1%
Produit des services, du domaine	+4,6%	+1,4%	+3,6%	-2,6%	+22,4%	+3,3%
Impôts et taxes	+2,0%	+0,6%	+0,8%	+1,5%	+0,7%	+1,1%
dont produit des 4 taxes	+9,9%	+1,9%	+3,7%	+2,9%	+3,1%	+3,8%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	+6,7%	-0,4%	+1,5%	+2,0%	+0,7%	+1,8%
Dotations et participations	+0,4%	+0,4%	+0,2%	+0,8%	-3,7%	+0,0%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+1,6%	+1,9%	+2,4%	+1,8%	+1,7%	+1,9%
dont attributions péréquation et compens.	-4,9%	-4,7%	-4,5%	-5,9%	-6,9%	-5,2%
Autres produits de gestion courante	+8,3%	+0,9%	+3,3%	-5,7%	+5,3%	+0,6%
Épargne de gestion	-7,1%	-6,9%	-1,1%	-4,5%	-35,0%	-9,2%
Épargne brute	-9,4%	-9,9%	-2,4%	-6,7%	-43,7%	-12,5%
Épargne nette	-17,8%	-2,9%	-2,9%	-13,0%	-71,1%	-19,6%
Dépenses réelles d'investissement	-6,9%	-7,9%	-7,1%	+2,8%	-24,7%	-7,1%
Dépenses d'investissement hors gestion active de d	-6,5%	-9,5%	-4,4%	-1,1%	-25,5%	-8,2%
Remboursements de dette	-3,7%	-7,8%	-11,1%	+9,4%	-14,1%	-3,7%
Remboursement hors gestion active de dette	-0,2%	-14,4%	-2,0%	-1,1%	-10,7%	-6,5%
Dépenses d'équipement brut	-10,0%	-8,7%	-5,1%	-2,6%	-17,8%	-7,9%
Recettes réelles d'investissement	-5,9%	-7,0%	-4,0%	+10,7%	-7,2%	-2,1%
Recettes d'investissement hors gestion active de de	-5,0%	-9,5%	+1,0%	+6,3%	-3,6%	-2,8%
Subventions, participations (invest)	-3,7%	-1,9%	+7,2%	-7,6%	+5,8%	-1,2%
Emprunts	-4,7%	-10,2%	-10,7%	+19,7%	-16,0%	-2,6%
Emprunts hors gestion active de dette	-2,4%	-16,3%	-3,3%	+17,7%	-14,0%	-4,6%
Dettes au 31/12	+0,4%	+0,9%	-1,2%	+2,2%	+0,8%	+0,7%
Annuité de dette	-1,7%	-4,9%	-7,9%	+8,9%	-9,4%	-1,8%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	+1,2%	-8,8%	-0,2%	+0,9%	-4,8%	-3,0%

*Il s'agit des communes présentes en 2007 et en 2008, classées selon leur appartenance à un groupement en 2008.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2007.

Croissance 2007-2008 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à une CC à TPU**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	134	30	1	0	0	165
Dépenses réelles totales	-2,0%	-2,9%	+20,5%	-	-	-1,9%
Dépenses totales hors gestion active de dette	-2,4%	-4,6%	+15,6%	-	-	-2,8%
Dépenses réelles de fonctionnement	+2,4%	+2,6%	+0,7%	-	-	+2,5%
Dépenses de gestion	+2,4%	+2,3%	+0,4%	-	-	+2,3%
Charges de personnel	+2,4%	+2,2%	-0,8%	-	-	+2,2%
Charges à caractère général	+3,1%	+3,1%	-0,5%	-	-	+3,0%
Autres charges de gestion courante	+0,4%	+1,2%	+4,4%	-	-	+0,7%
Intérêts payés	+4,4%	+8,1%	+10,8%	-	-	+5,7%
Recettes réelles de fonctionnement	-0,3%	+1,7%	+4,7%	-	-	+0,4%
Produit des services, du domaine	+2,0%	+3,7%	+4,1%	-	-	+2,6%
Impôts et taxes	+2,3%	+1,7%	+3,5%	-	-	+2,1%
dont produit des 4 taxes	+2,2%	-0,6%	+3,9%	-	-	+1,3%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	+2,9%	-1,7%	+3,1%	-	-	+1,4%
Dotations et participations	-0,6%	+1,3%	+9,0%	-	-	+0,2%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+0,9%	+2,0%	+1,1%	-	-	+1,2%
dont attributions péréquation et compens.	-3,5%	-2,3%	+75,6%	-	-	-1,3%
Autres produits de gestion courante	+12,9%	-2,0% ns	-	-	-	+8,9%
Épargne de gestion	-10,6%	-1,6%	+31,0%	-	-	-7,6%
Épargne brute	-14,0%	-4,3%	+35,2%	-	-	-10,7%
Épargne nette	-16,5%	+35,8% ns	-	-	-	-5,8%
Dépenses réelles d'investissement	-10,7%	-14,9%	+85,0%	-	-	-10,9%
Dépenses d'investissement hors gestion active de d	-12,6%	-21,3%	+64,0%	-	-	-14,3%
Remboursements de dette	-5,0%	-2,2%	+249,1%	-	-	-2,4%
Remboursement hors gestion active de dette	-11,7%	-24,1%	+119,5%	-	-	-14,6%
Dépenses d'équipement brut	-13,9%	-19,7%	+53,6%	-	-	-14,6%
Recettes réelles d'investissement	+0,8%	-13,8%	-11,0%	-	-	-4,0%
Recettes d'investissement hors gestion active de de	-1,1%	-23,6%	-36,8%	-	-	-8,7%
Subventions, participations (invest)	-6,0%	-20,4% ns	-	-	-	-10,9%
Emprunts	+2,9%	-15,4%	+87,6%	-	-	-2,9%
Emprunts hors gestion active de dette	-1,0%	-35,6%	-6,2%	-	-	-13,3%
Dette au 31/12	+1,7%	+0,4%	-3,5%	-	-	+1,2%
Annuité de dette	-2,7%	+0,2%	+164,9%	-	-	-0,5%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-6,9%	-14,7%	+81,1%	-	-	-8,6%

*Il s'agit des communes présentes en 2007 et en 2008, classées selon leur appartenance à un groupement en 2008.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2007.

Croissance 2007-2008 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole appartenant à un syndicat à contribution fiscalisée**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	19	24	4	0	0	47
Dépenses réelles totales	-0,6%	+2,5%	-4,2%	-	-	+0,1%
Dépenses totales hors gestion active de dette	-3,2%	+1,8%	+2,5%	-	-	+0,7%
Dépenses réelles de fonctionnement	+4,0%	+3,2%	+4,7%	-	-	+3,7%
Dépenses de gestion	+3,8%	+3,0%	+4,8%	-	-	+3,6%
Charges de personnel	+3,7%	+3,4%	+3,5%	-	-	+3,5%
Charges à caractère général	+5,7%	+2,8%	+3,5%	-	-	+3,7%
Autres charges de gestion courante	+0,1%	+2,2%	+8,8%	-	-	+2,8%
Intérêts payés	+8,7%	+9,2%	+2,2%	-	-	+7,4%
Recettes réelles de fonctionnement	+3,3%	+1,2%	+1,8%	-	-	+1,9%
Produit des services, du domaine	+7,7%	+4,4%	+9,1%	-	-	+6,2%
Impôts et taxes	+4,4%	+3,6%	+4,4%	-	-	+4,0%
dont produit des 4 taxes	+6,7%	+4,3%	+5,8%	-	-	+5,2%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	so	so	so	-	-	so
Dotations et participations	+0,6%	+0,8%	-1,7%	-	-	+0,2%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+1,9%	+1,7%	+1,5%	-	-	+1,7%
dont attributions péréquation et compens.	-10,5%	-8,4%	-29,5%	-	-	-13,7%
Autres produits de gestion courante	-2,3%	+3,4%	-12,9%	-	-	-0,9%
Épargne de gestion	+1,2%	-7,6%	-13,8%	-	-	-6,5%
Épargne brute	+0,1%	-10,7%	-17,4%	-	-	-9,0%
Épargne nette	+42,8%	-14,4%	-33,0%	-	-	-4,4%
Dépenses réelles d'investissement	-9,1%	+0,8%	-19,3%	-	-	-7,7%
Dépenses d'investissement hors gestion active de d	-17,9%	-2,1%	-4,4%	-	-	-7,5%
Remboursements de dette	+3,8%	+2,0%	-29,1%	-	-	-10,6%
Remboursement hors gestion active de dette	-27,7%	-8,1%	+0,8%	-	-	-12,6%
Dépenses d'équipement brut	-20,4%	+0,5%	-5,7%	-	-	-7,2%
Recettes réelles d'investissement	-5,5%	+8,3%	-26,2%	-	-	-7,1%
Recettes d'investissement hors gestion active de de	-21,6%	+4,4%	-11,1%	-	-	-6,5%
Subventions, participations (invest)	+0,0%	+7,5%	-14,7%	-	-	+1,8%
Emprunts	+10,7%	+7,4%	-30,3%	-	-	-8,1%
Emprunts hors gestion active de dette	-12,8%	+0,1%	-17,2%	-	-	-7,8%
Dette au 31/12	-13,9%	+2,0%	+3,8%	-	-	-0,7%
Annuité de dette	+4,5%	+3,4%	-26,3%	-	-	-8,0%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-21,0%	-3,9%	+1,3%	-	-	-7,7%

*Il s'agit des communes présentes en 2007 et en 2008, classées selon leur appartenance à un groupement en 2008.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2007.

Croissance 2007-2008 par strate de population à champ constant***Communes de plus de 10 000 habitants de métropole n'appartenant à aucun groupement**

Taux de croissance calculés sur les montants en € / hab. (en euros courants)	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
Nombre de communes	23	27	16	0	0	66
Dépenses réelles totales	+0,9%	+4,9%	+0,4%	-	-	+2,1%
Dépenses totales hors gestion active de dette	-0,1%	+3,7%	+0,3%	-	-	+1,5%
Dépenses réelles de fonctionnement	+2,3%	+3,2%	+4,1%	-	-	+3,5%
Dépenses de gestion	+2,0%	+3,3%	+3,6%	-	-	+3,3%
Charges de personnel	+2,8%	+3,2%	+3,1%	-	-	+3,1%
Charges à caractère général	+0,5%	+2,4%	+3,2%	-	-	+2,5%
Autres charges de gestion courante	+2,9%	+4,7%	+6,9%	-	-	+5,6%
Intérêts payés	+9,8%	-0,6%	+16,4%	-	-	+9,8%
Recettes réelles de fonctionnement	+1,1%	+3,4%	+0,5%	-	-	+1,7%
Produit des services, du domaine	+3,3%	+4,7%	+2,5%	-	-	+3,5%
Impôts et taxes	+3,1%	+3,6%	+3,6%	-	-	+3,5%
dont produit des 4 taxes	+3,8%	+3,6%	+5,3%	-	-	+4,5%
dont produit des 4 taxes y compris le reversement	so	so	so	-	-	so
Dotations et participations	-1,1%	+2,1%	+0,8%	-	-	+1,1%
dont dotation globale de fonctionnement versée	+0,6%	+1,7%	+1,5%	-	-	+1,5%
dont attributions péréquation et compens.	-7,2%	-4,7%	-17,9%	-	-	-11,2%
Autres produits de gestion courante	+10,2%	+3,8%	+15,6%	-	-	+10,6%
Épargne de gestion	-4,1%	+3,6%	-12,4%	-	-	-5,7%
Épargne brute	-6,9%	+4,3%	-18,3%	-	-	-8,8%
Épargne nette	+3,4%	+4,9%	-17,9%	-	-	-5,7%
Dépenses réelles d'investissement	-2,5%	+9,4%	-6,3%	-	-	-1,0%
Dépenses d'investissement hors gestion active de d	-5,9%	+5,2%	-8,0%	-	-	-3,3%
Remboursements de dette	+0,1%	+23,9%	-9,1%	-	-	-0,9%
Remboursement hors gestion active de dette	-18,2%	+3,3%	-18,6%	-	-	-12,2%
Dépenses d'équipement brut	-5,5%	+6,9%	-8,0%	-	-	-2,4%
Recettes réelles d'investissement	+11,9%	+30,7%	+32,1%	-	-	+29,4%
Recettes d'investissement hors gestion active de de	+6,8%	+24,3%	+43,1%	-	-	+32,3%
Subventions, participations (invest)	-0,8%	+22,3%	+16,7%	-	-	+15,8%
Emprunts	+34,5%	+34,1%	+35,6%	-	-	+35,1%
Emprunts hors gestion active de dette	+27,4%	+23,0%	+53,4%	-	-	+42,0%
Dettes au 31/12	+8,9%	+8,3%	+16,6%	-	-	+13,1%
Annuité de dette	+2,6%	+17,0%	-4,8%	-	-	+1,3%
Annuité de la dette hors gestion active de dette	-9,8%	+2,0%	-9,0%	-	-	-5,8%

*Il s'agit des communes présentes en 2007 et en 2008, classées selon leur appartenance à un groupement en 2008.

Elles n'étaient pas nécessairement dans cette catégorie en 2007.

Ratios financiers 2008

Remarque : le calcul des ratios a été effectué sur les 946 communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris) en 2008. La population retenue est celle du RP de 1999 en tenant compte des recensements complémentaires.

SOMMAIRE DES TABLEAUX

■ Volume du budget communal

- 1 – Dépenses réelles totales / population
- 2 – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

● Dépenses de fonctionnement

- 1 – *Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population*
- 2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement
- 3 – Charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement
- 4 – Intérêts payés de la dette / dépenses réelles de fonctionnement
- 5 – Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

□ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

- 1 – *Recettes réelles de fonctionnement / population*
- 2 – Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement
- 3 – Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement
- 4 et 4' – *Dotations globale de fonctionnement / population*
- 5 – Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement
- 6 – Impôts et taxes / population
- 7 et 7' – *Produit des 4 taxes / population*
- 7bis – *Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU / population*
- 7 ter – *Produit des 4 taxes des communes et groupements / population*
- 7 quater – *Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements*
- 8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)
- 8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)
- 9 – *Produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrigé"*
- 9 bis – *Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal "corrigé"*
- 9 ter – *Produit 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes*
- 10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

★ Effort d'équipement et financement

- 1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie / population
- 1 bis – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population
- 2 – Remboursements de dette / population
- 2 bis – Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population
- 3 – *Dépenses d'équipement brut / population*
- 4 – *Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement*
- 5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut
- 6 – Emprunts réalisés / population
- 6 bis – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population
- 7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

◆ Charge de la dette et marge de manœuvre

- 1 – *Encours de la dette au 31/12/2008 / population*
- 2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population
- 2 bis – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / recettes réelles de fonctionnement
- 3 – *Encours de la dette au 31/12/2008 / recettes réelles de fonctionnement*
- 4 – Encours de la dette au 31/12/2008 / épargne brute
- 5 – *Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement de dette hors gestion active de la dette / recettes réelles de fonctionnement*
- 6 – *Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette*
- 7 – Intérêts de la dette / encours de la dette au 31/12/2008
- 8 – Fonds de roulement au 1er janvier 2008 / dépenses réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette (en jours)

Nombre de communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris) Population des communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Nota bene: les ratios en italique correspondent aux 11 ratios devant figurer en annexe aux documents budgétaires en application de l'article L.3213-1 du code général des collectivités territoriales.

Sources de l'ensemble des tableaux suivants: comptes administratifs DGCL, comptes de gestion DGFIP.

■ Volume du budget communal

1 – Dépenses réelles totales / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	1 546	1 714	1 957	1 688	1 735	1 716
Métropole	1 546	1 708	1 974	1 685	1 735	1 714
Alsace	1 169	1 291	1 818	1 490	0	1 403
Aquitaine	1 626	1 566	1 392	1 759	0	1 585
Auvergne	1 433	1 629	0	1 484	0	1 514
Bourgogne	1 309	1 641	1 843	1 548	0	1 576
Bretagne	1 353	1 441	1 510	1 487	0	1 442
Centre	1 582	1 588	1 811	1 977	0	1 730
Champagne-Ardenne	1 337	1 860	1 497	1 812	0	1 650
Corse	2 173	1 950	1 913	0	0	1 953
Franche-Comté	1 352	1 670	1 814	1 860	0	1 658
Ile-de-France (hors Paris)	1 714	1 884	2 133	2 990	0	1 941
Languedoc-Roussillon	1 682	1 900	1 996	1 797	0	1 813
Limousin	1 513	0	1 987	1 521	0	1 618
Lorraine	1 188	1 434	0	1 446	0	1 343
Midi-Pyrénées	1 450	1 660	1 503	0	1 930	1 702
Nord-Pas-de-Calais	1 346	1 475	1 689	1 716	0	1 500
Basse-Normandie	1 301	1 424	0	1 381	0	1 367
Haute-Normandie	1 623	1 429	1 733	1 971	0	1 713
Pays de la Loire	1 592	1 321	1 744	1 539	0	1 559
Picardie	1 381	1 456	1 590	1 400	0	1 446
Poitou-Charentes	1 584	1 546	1 795	0	0	1 674
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 914	1 844	2 794	1 634	1 721	1 908
Rhône-Alpes	1 566	1 551	1 988	1 745	1 600	1 637
Outre-Mer	1 537	1 828	1 780	1 817	0	1 751
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	1 124	1 369	0	1 236	0	1 252
- à une CC à 4 taxes	1 593	1 746	1 767	0	0	1 673
- à un SAN	1 736	1 480	0	0	0	1 561
- à une CA ou une CU à TPU	1 477	1 643	1 758	1 702	1 735	1 658
- à une CC à TPU	1 452	1 516	1 520	0	0	1 473
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2 222	1 828	2 227	0	0	1 995
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 970	2 290	2 595	0	0	2 373

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Volume du budget communal

2 – Dépenses réelles totales hors gestion active de la dette / population

Somme des dépenses réelles de fonctionnement et des dépenses réelles d'investissement.
Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette.

Expression du volume budgétaire, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	1 513	1 663	1 872	1 573	1 670	1 651
Métropole	1 512	1 657	1 888	1 572	1 670	1 649
Alsace	1 164	1 279	1 717	1 486	0	1 389
Aquitaine	1 591	1 499	1 343	1 759	0	1 541
Auvergne	1 388	1 511	0	1 423	0	1 440
Bourgogne	1 286	1 620	1 712	1 545	0	1 548
Bretagne	1 325	1 365	1 460	1 299	0	1 350
Centre	1 539	1 549	1 736	1 635	0	1 603
Champagne-Ardenne	1 337	1 744	1 497	1 645	0	1 570
Corse	2 173	1 950	1 913	0	0	1 953
Franche-Comté	1 352	1 608	1 785	1 500	0	1 514
Ile-de-France (hors Paris)	1 672	1 825	2 040	2 522	0	1 869
Languedoc-Roussillon	1 601	1 800	1 963	1 764	0	1 757
Limousin	1 504	0	1 851	1 454	0	1 549
Lorraine	1 176	1 355	0	1 440	0	1 311
Midi-Pyrénées	1 447	1 652	1 386	0	1 930	1 692
Nord-Pas-de-Calais	1 313	1 457	1 616	1 670	0	1 463
Basse-Normandie	1 231	1 371	0	1 381	0	1 323
Haute-Normandie	1 605	1 397	1 712	1 777	0	1 622
Pays de la Loire	1 552	1 278	1 648	1 431	0	1 479
Picardie	1 352	1 417	1 575	1 318	0	1 405
Poitou-Charentes	1 572	1 523	1 795	0	0	1 664
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 872	1 802	2 557	1 524	1 676	1 836
Rhône-Alpes	1 518	1 502	1 925	1 623	1 425	1 552
Outre-Mer	1 535	1 782	1 706	1 608	0	1 689
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	1 124	1 266	0	1 100	0	1 150
- à une CC à 4 taxes	1 569	1 661	1 680	0	0	1 618
- à un SAN	1 736	1 480	0	0	0	1 561
- à une CA ou une CU à TPU	1 448	1 595	1 706	1 588	1 670	1 595
- à une CC à TPU	1 417	1 456	1 458	0	0	1 429
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2 107	1 775	1 976	0	0	1 888
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 935	2 241	2 446	0	0	2 282

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

1 – Dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie / population

Total des dépenses de la colonne "mouvements réels" de la balance générale en section de fonctionnement.
A ces dépenses, on retire les travaux en régie (R72) pour obtenir **les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie**.

Évaluation de la charge totale de fonctionnement, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	1 083	1 225	1 367	1 145	1 251	1 205
Métropole	1 082	1 222	1 378	1 142	1 251	1 203
Alsace	794	888	1 066	1 111	0	989
Aquitaine	1 145	1 112	1 062	1 338	0	1 152
Auvergne	948	1 137	0	1 081	0	1 053
Bourgogne	921	1 114	1 343	1 218	0	1 135
Bretagne	906	1 052	1 001	950	0	957
Centre	1 087	1 088	1 201	1 244	0	1 150
Champagne-Ardenne	961	1 148	1 104	1 016	0	1 060
Corse	1 657	1 094	1 408	0	0	1 315
Franche-Comté	953	1 125	1 136	1 095	0	1 060
Ile-de-France (hors Paris)	1 249	1 350	1 511	1 494	0	1 380
Languedoc-Roussillon	1 103	1 312	1 360	1 212	0	1 224
Limousin	1 062	0	1 459	1 050	0	1 139
Lorraine	830	978	0	1 026	0	935
Midi-Pyrénées	1 026	1 166	985	0	1 435	1 223
Nord-Pas-de-Calais	987	1 103	1 200	1 267	0	1 101
Basse-Normandie	900	1 007	0	1 075	0	988
Haute-Normandie	1 139	1 042	1 352	1 268	0	1 178
Pays de la Loire	1 002	982	1 182	1 064	0	1 056
Picardie	998	1 091	1 165	896	0	1 031
Poitou-Charentes	1 036	1 147	1 201	0	0	1 154
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 358	1 362	1 883	1 111	1 231	1 355
Rhône-Alpes	1 049	1 102	1 340	1 226	1 141	1 138
Outre-Mer	1 096	1 290	1 255	1 266	0	1 236
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	859	902	0	868	0	876
- à une CC à 4 taxes	1 089	1 196	1 262	0	0	1 154
- à un SAN	1 426	1 341	0	0	0	1 368
- à une CA ou une CU à TPU	1 037	1 169	1 249	1 153	1 251	1 165
- à une CC à TPU	1 014	1 097	971	0	0	1 037
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 523	1 334	1 537	0	0	1 417
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 408	1 625	1 749	0	0	1 644

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

2 – Charges de gestion générale / dépenses réelles de fonctionnement

Charges de gestion générale : dépenses de la ligne budgétaire 011

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux charges de gestion générale.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	25,4	24,5	23,1	23,2	20,7	23,9
Métropole	25,6	24,8	23,6	23,3	20,7	24,2
Alsace	22,9	22,8	22,1	18,5	0,0	20,3
Aquitaine	24,1	23,3	23,0	21,3	0,0	23,0
Auvergne	22,4	21,7	0,0	22,0	0,0	22,0
Bourgogne	26,5	23,7	19,1	20,9	0,0	22,6
Bretagne	24,7	19,9	21,8	31,9	0,0	25,9
Centre	25,0	22,9	23,5	20,0	0,0	22,9
Champagne-Ardenne	25,4	24,4	20,0	20,3	0,0	21,8
Corse	23,3	17,6	17,7	0,0	0,0	18,4
Franche-Comté	22,5	24,9	21,1	22,3	0,0	22,6
Ile-de-France (hors Paris)	28,3	27,4	26,3	22,4	0,0	27,1
Languedoc-Roussillon	24,4	22,4	18,8	29,3	0,0	25,9
Limousin	25,6	0,0	18,1	20,1	0,0	20,8
Lorraine	26,6	22,1	0,0	20,0	0,0	23,0
Midi-Pyrénées	23,6	21,3	21,6	0,0	24,6	23,3
Nord-Pas-de-Calais	25,5	23,0	19,6	19,8	0,0	22,6
Basse-Normandie	24,5	23,2	0,0	19,8	0,0	22,6
Haute-Normandie	26,3	24,9	19,2	22,1	0,0	23,7
Pays de la Loire	24,8	19,5	23,2	20,1	0,0	21,8
Picardie	27,8	25,8	25,5	71,3	0,0	35,4
Poitou-Charentes	25,3	20,8	19,9	0,0	0,0	21,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	24,8	23,0	22,6	21,1	19,7	22,1
Rhône-Alpes	24,4	23,0	20,3	20,4	19,3	21,9
Outre-Mer	20,3	18,8	17,1	20,7	0,0	18,6
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	24,8	21,6	0,0	19,1	0,0	20,8
- à une CC à 4 taxes	25,6	25,2	21,9	0,0	0,0	24,7
- à un SAN	22,3	21,4	0,0	0,0	0,0	21,7
- à une CA ou une CU à TPU	24,7	23,3	21,0	23,3	20,7	22,8
- à une CC à TPU	24,7	24,0	23,8	0,0	0,0	24,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	28,9	27,4	27,4	0,0	0,0	27,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	29,9	28,4	27,1	0,0	0,0	28,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

3 – Frais de personnel / dépenses réelles de fonctionnement

Frais de personnel : dépenses de la ligne budgétaire 012

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux frais de personnel

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	55,8	56,9	56,3	53,2	57,0	55,9
Métropole	55,8	56,8	55,6	52,9	57,0	55,7
Alsace	51,9	55,1	61,6	59,0	0,0	57,2
Aquitaine	55,0	55,4	54,4	53,8	0,0	54,8
Auvergne	58,1	56,6	0,0	59,0	0,0	57,8
Bourgogne	55,6	56,5	46,9	56,6	0,0	55,2
Bretagne	54,8	59,4	53,0	39,6	0,0	49,8
Centre	58,6	57,8	56,2	58,8	0,0	58,0
Champagne-Ardenne	54,9	52,0	57,5	39,4	0,0	50,0
Corse	54,0	59,2	63,6	0,0	0,0	61,0
Franche-Comté	57,4	55,2	55,3	58,3	0,0	57,0
Ile-de-France (hors Paris)	57,8	57,5	56,5	55,9	0,0	57,2
Languedoc-Roussillon	53,7	54,2	59,7	51,7	0,0	53,3
Limousin	55,0	0,0	54,7	57,9	0,0	56,4
Lorraine	55,0	55,0	0,0	51,5	0,0	53,9
Midi-Pyrénées	56,0	55,7	57,5	0,0	58,2	57,0
Nord-Pas-de-Calais	55,1	56,7	56,4	58,0	0,0	56,3
Basse-Normandie	56,0	56,6	0,0	51,1	0,0	54,7
Haute-Normandie	54,9	56,4	61,4	54,9	0,0	55,8
Pays de la Loire	54,8	60,5	53,8	53,2	0,0	54,6
Picardie	53,7	59,0	54,4	7,2	0,0	46,1
Poitou-Charentes	54,0	54,6	52,7	0,0	0,0	53,5
Provence-Alpes-Côte d'Azur	55,2	56,3	50,6	60,3	55,7	55,3
Rhône-Alpes	54,3	56,0	59,6	54,9	59,4	56,3
Outre-Mer	57,0	59,0	63,7	61,5	0,0	60,5
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	59,9	58,5	0,0	62,4	0,0	60,9
- à une CC à 4 taxes	55,0	54,4	60,4	0,0	0,0	55,9
- à un SAN	64,7	64,1	0,0	0,0	0,0	64,3
- à une CA ou une CU à TPU	57,1	57,7	57,2	52,9	57,0	56,3
- à une CC à TPU	54,9	55,4	54,9	0,0	0,0	55,1
- à un syndicat à contribution fiscalisée	53,1	56,7	57,8	0,0	0,0	56,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	52,4	54,1	53,1	0,0	0,0	53,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

4 - Intérêts payés de la dette / dépenses réelles de fonctionnement

Intérêts payés : dépenses du compte 661 réel

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux charges d'intérêts.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	3,7	3,7	3,8	3,5	4,6	3,8
Métropole	3,8	3,7	3,9	3,6	4,6	3,8
Alsace	4,1	3,6	2,6	2,5	0,0	3,0
Aquitaine	3,6	3,7	1,8	2,9	0,0	3,2
Auvergne	5,2	4,5	0,0	3,4	0,0	4,4
Bourgogne	4,5	3,7	4,0	4,0	0,0	4,0
Bretagne	4,1	3,4	3,3	2,3	0,0	3,2
Centre	3,6	3,5	4,6	5,4	0,0	4,3
Champagne-Ardenne	2,4	4,0	3,7	7,1	0,0	4,7
Corse	3,0	3,9	3,8	0,0	0,0	3,7
Franche-Comté	4,0	4,5	5,2	2,2	0,0	3,6
Ile-de-France (hors Paris)	3,4	3,4	4,0	5,0	0,0	3,6
Languedoc-Roussillon	4,8	4,9	4,6	4,1	0,0	4,4
Limousin	4,5	0,0	0,3	3,6	0,0	2,9
Lorraine	3,4	5,2	0,0	2,3	0,0	3,6
Midi-Pyrénées	3,4	4,3	3,6	0,0	0,0	2,2
Nord-Pas-de-Calais	3,7	4,1	3,7	2,7	0,0	3,7
Basse-Normandie	2,4	2,2	0,0	3,6	0,0	2,7
Haute-Normandie	4,0	4,0	3,8	4,4	0,0	4,1
Pays de la Loire	4,1	2,6	4,1	2,3	0,0	3,2
Picardie	3,6	3,3	3,4	3,0	0,0	3,4
Poitou-Charentes	4,7	5,1	3,6	0,0	0,0	4,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,1	4,4	4,9	3,1	6,9	5,1
Rhône-Alpes	3,8	3,4	3,1	4,7	3,5	3,7
Outre-Mer	2,4	2,5	3,4	1,5	0,0	2,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	2,6	1,4	0,0	1,4	0,0	1,6
- à une CC à 4 taxes	3,4	3,3	2,3	0,0	0,0	3,2
- à un SAN	2,2	1,2	0,0	0,0	0,0	1,5
- à une CA ou une CU à TPU	3,7	3,9	3,8	3,6	4,6	3,8
- à une CC à TPU	4,4	4,5	3,0	0,0	0,0	4,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	2,8	3,1	3,2	0,0	0,0	3,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	3,1	3,0	4,3	0,0	0,0	3,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Dépenses de fonctionnement

5 - Autres charges de gestion courante / dépenses réelles de fonctionnement

Autres charges de gestion courante : dépenses du compte 65

Dépenses réelles de fonctionnement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale

Part des dépenses réelles de fonctionnement affectée aux autres charges de gestion courante : contingents, transferts, subventions, indemnités ...

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	13,8	13,2	14,7	17,3	13,5	14,3
Métropole	13,6	12,9	14,8	17,3	13,5	14,2
Alsace	18,3	17,7	11,8	18,8	0,0	17,9
Aquitaine	15,2	14,7	20,3	20,5	0,0	16,9
Auvergne	12,7	14,8	0,0	12,9	0,0	13,5
Bourgogne	13,1	14,5	29,8	14,9	0,0	16,3
Bretagne	14,2	16,8	20,2	18,6	0,0	17,3
Centre	11,9	14,7	13,8	15,1	0,0	13,7
Champagne-Ardenne	15,9	18,2	17,6	26,6	0,0	20,4
Corse	18,9	14,9	9,0	0,0	0,0	12,1
Franche-Comté	15,5	14,8	17,2	16,7	0,0	16,1
Ile-de-France (hors Paris)	9,6	9,9	11,3	7,2	0,0	10,2
Languedoc-Roussillon	15,8	16,7	16,5	13,1	0,0	14,7
Limousin	14,1	0,0	22,8	17,0	0,0	18,0
Lorraine	14,6	16,3	0,0	21,2	0,0	17,3
Midi-Pyrénées	16,1	16,1	16,6	0,0	15,1	15,7
Nord-Pas-de-Calais	14,5	15,1	18,1	14,3	0,0	15,5
Basse-Normandie	15,4	16,9	0,0	24,0	0,0	18,6
Haute-Normandie	13,9	13,5	14,8	14,8	0,0	14,2
Pays de la Loire	14,6	16,4	17,0	23,5	0,0	19,1
Picardie	13,8	11,3	16,5	7,5	0,0	12,5
Poitou-Charentes	14,7	19,0	23,0	0,0	0,0	20,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	14,5	14,5	17,9	14,0	11,9	14,2
Rhône-Alpes	16,4	15,8	14,2	18,8	16,1	16,4
Outre-Mer	17,8	18,2	13,4	16,1	0,0	16,3
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	11,1	18,0	0,0	14,7	0,0	15,0
- à une CC à 4 taxes	14,9	14,7	12,2	0,0	0,0	14,3
- à un SAN	10,5	12,4	0,0	0,0	0,0	11,8
- à une CA ou une CU à TPU	13,3	13,5	16,2	17,4	13,5	14,9
- à une CC à TPU	14,5	14,6	17,9	0,0	0,0	14,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	13,9	11,4	9,7	0,0	0,0	11,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	13,1	11,7	12,7	0,0	0,0	12,4

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

1 - Recettes réelles de fonctionnement / population

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Evaluation de l'ensemble des recettes courantes, en euros par habitant.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	1 258	1 400	1 555	1 332	1 401	1 383
Métropole	1 261	1 400	1 580	1 329	1 401	1 386
Alsace	973	1 086	1 501	1 273	0	1 184
Aquitaine	1 259	1 252	1 254	1 531	0	1 304
Auvergne	1 135	1 350	0	1 258	0	1 245
Bourgogne	1 096	1 294	1 502	1 357	0	1 299
Bretagne	1 094	1 178	1 237	1 120	0	1 143
Centre	1 268	1 297	1 373	1 434	0	1 337
Champagne-Ardenne	1 118	1 369	1 268	1 259	0	1 261
Corse	1 904	1 213	1 495	0	0	1 431
Franche-Comté	1 160	1 346	1 391	1 321	0	1 284
Ile-de-France (hors Paris)	1 412	1 535	1 732	1 739	0	1 572
Languedoc-Roussillon	1 311	1 529	1 557	1 425	0	1 436
Limousin	1 243	0	1 692	1 197	0	1 312
Lorraine	960	1 141	0	1 383	0	1 143
Midi-Pyrénées	1 168	1 423	1 133	0	1 736	1 463
Nord-Pas-de-Calais	1 129	1 249	1 335	1 410	0	1 243
Basse-Normandie	1 074	1 185	0	1 217	0	1 154
Haute-Normandie	1 377	1 207	1 523	1 425	0	1 359
Pays de la Loire	1 265	1 144	1 382	1 259	0	1 266
Picardie	1 158	1 208	1 394	1 027	0	1 187
Poitou-Charentes	1 224	1 334	1 368	0	0	1 331
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 557	1 527	2 028	1 285	1 342	1 506
Rhône-Alpes	1 267	1 289	1 598	1 390	1 259	1 324
Outre-Mer	1 188	1 388	1 306	1 445	0	1 324
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	926	1 109	0	978	0	1 004
- à une CC à 4 taxes	1 294	1 355	1 356	0	0	1 324
- à un SAN	1 508	1 381	0	0	0	1 421
- à une CA ou une CU à TPU	1 205	1 332	1 425	1 343	1 401	1 336
- à une CC à TPU	1 178	1 258	1 141	0	0	1 201
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 810	1 523	1 718	0	0	1 625
- Non membres d'un groupement fiscalisé	1 580	1 898	2 006	0	0	1 893

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

2 - Ventes de produits, prestations de services, marchandises / recettes réelles de fonctionnement

Ventes de produits, prestations de services, marchandises : recettes du compte 70.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

Part relative des ventes de produits, prestations de services, marchandises dans le total des recettes réelles de fonctionnement

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	5,7	6,1	5,9	5,5	6,1	5,9
Métropole	5,9	6,2	6,2	5,5	6,1	6,0
Alsace	5,5	6,6	8,9	5,3	0,0	5,9
Aquitaine	5,2	6,4	4,5	4,1	0,0	5,4
Auvergne	6,7	7,5	0,0	7,1	0,0	7,1
Bourgogne	6,2	4,8	4,0	5,6	0,0	5,1
Bretagne	7,7	6,4	6,8	5,6	0,0	6,7
Centre	7,0	4,7	4,6	6,1	0,0	5,9
Champagne-Ardenne	4,4	4,2	5,8	2,8	0,0	4,2
Corse	3,8	6,8	4,6	0,0	0,0	5,2
Franche-Comté	6,2	3,8	5,7	6,1	0,0	5,7
Ile-de-France (hors Paris)	7,4	7,3	7,1	11,8	0,0	7,3
Languedoc-Roussillon	3,4	5,6	6,7	4,3	0,0	4,6
Limousin	4,6	0,0	4,8	11,0	0,0	8,0
Lorraine	4,5	6,1	0,0	4,0	0,0	4,8
Midi-Pyrénées	6,4	6,9	11,6	0,0	5,9	6,6
Nord-Pas-de-Calais	3,7	3,7	3,2	5,1	0,0	3,8
Basse-Normandie	7,6	4,6	0,0	3,6	0,0	5,3
Haute-Normandie	4,8	5,3	2,6	5,7	0,0	5,1
Pays de la Loire	6,0	7,0	6,2	4,5	0,0	5,5
Picardie	4,2	4,7	6,7	2,4	0,0	4,6
Poitou-Charentes	5,5	5,6	7,1	0,0	0,0	6,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	5,8	4,6	3,5	4,6	5,1	4,8
Rhône-Alpes	5,1	5,7	7,7	7,6	9,1	6,7
Outre-Mer	2,0	3,7	2,3	7,1	0,0	3,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	7,2	3,1	0,0	8,0	0,0	6,4
- à une CC à 4 taxes	5,4	5,6	8,5	0,0	0,0	6,1
- à un SAN	6,1	8,1	0,0	0	0,0	7,4
- à une CA ou une CU à TPU	5,5	6,0	5,8	5,4	6,1	5,8
- à une CC à TPU	6,1	5,9	11,7	0,0	0,0	6,1
- à un syndicat à contribution fiscalisée	6,5	6,1	6,6	0,0	0,0	6,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	5,5	6,4	5,3	0,0	0,0	5,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

3 - Dotations, participations / recettes réelles de fonctionnement

Dotations, participations : recettes du compte 74.

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Part relative des dotations, subventions et participations dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	28,3	30,2	29,5	28,9	27,0	29,2
Métropole	28,4	30,5	29,7	29,1	27,0	29,4
Alsace	30,5	22,7	21,0	29,7	0,0	28,0
Aquitaine	24,5	28,4	24,6	26,2	0,0	26,5
Auvergne	23,9	33,9	0,0	25,9	0,0	28,1
Bourgogne	32,5	32,3	24,2	26,2	0,0	29,5
Bretagne	25,7	33,3	27,1	34,6	0,0	29,8
Centre	27,2	27,0	28,4	28,3	0,0	27,7
Champagne-Ardenne	37,5	34,8	36,7	27,8	0,0	33,4
Corse	32,7	41,2	27,7	0,0	0,0	32,7
Franche-Comté	33,1	29,5	33,1	32,7	0,0	32,3
Ile-de-France (hors Paris)	30,2	32,5	31,3	16,7	0,0	31,4
Languedoc-Roussillon	22,4	26,6	25,7	26,3	0,0	25,6
Limousin	27,0	0,0	21,4	26,5	0,0	25,2
Lorraine	35,1	34,0	0,0	25,5	0,0	31,3
Midi-Pyrénées	28,3	22,3	25,9	0,0	18,9	22,1
Nord-Pas-de-Calais	34,6	32,7	34,6	29,8	0,0	33,3
Basse-Normandie	37,8	44,8	0,0	34,0	0,0	39,2
Haute-Normandie	30,6	33,9	27,4	33,0	0,0	32,1
Pays de la Loire	25,7	29,1	28,0	32,6	0,0	29,5
Picardie	34,0	38,3	30,5	39,5	0,0	35,5
Poitou-Charentes	28,9	29,1	30,7	0,0	0,0	29,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	19,7	22,6	24,4	26,8	31,1	25,3
Rhône-Alpes	27,1	28,5	28,1	28,3	25,7	27,6
Outre-Mer	25,4	24,8	26,6	23,2	0,0	25,4
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	51,9	53,5	0,0	39,7	0,0	45,8
- à une CC à 4 taxes	34,3	35,9	33,7	0,0	0,0	34,7
- à un SAN	28,6	34,6	0,0	0	0,0	32,6
- à une CA ou une CU à TPU	27,1	28,9	28,4	28,7	27,0	28,3
- à une CC à TPU	27,7	27,2	36,1	0,0	0,0	27,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	27,2	33,6	31,5	0,0	0,0	31,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	27,3	31,7	30,4	0,0	0,0	30,5

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

4 - Dotation globale de fonctionnement / population

Dotation globale de fonctionnement

Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en euros par habitant.

Source : DGCL - Bureau des concours financiers de L'Etat

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	257	302	336	281	278	292
Métropole	258	304	343	281	278	294
Alsace	227	176	242	260	0	237
Aquitaine	218	262	227	279	0	250
Auvergne	190	350	0	242	0	259
Bourgogne	242	320	275	244	0	279
Bretagne	213	281	255	283	0	253
Centre	259	267	292	309	0	280
Champagne-Ardenne	328	383	355	289	0	334
Corse	343	360	280	0	0	317
Franche-Comté	276	263	318	305	0	291
Ile-de-France (hors Paris)	289	346	399	145	0	348
Languedoc-Roussillon	212	307	278	265	0	265
Limousin	229	0	245	247	0	243
Lorraine	264	304	0	287	0	284
Midi-Pyrénées	230	231	218	0	246	236
Nord-Pas-de-Calais	296	311	328	289	0	307
Basse-Normandie	301	393	0	328	0	341
Haute-Normandie	303	301	325	361	0	327
Pays de la Loire	254	240	287	312	0	283
Picardie	304	369	311	282	0	317
Poitou-Charentes	268	272	308	0	0	289
Provence-Alpes-Côte d'Azur	213	230	358	242	305	269
Rhône-Alpes	233	248	310	271	239	252
Outre-Mer	236	252	259	263	0	252
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	352	431	0	303	0	347
- à une CC à 4 taxes	336	370	332	0	0	346
- à un SAN	290	269	0	0	0	276
- à une CA ou une CU à TPU	230	271	288	280	278	270
- à une CC à TPU	234	240	254	0	0	236
- à un syndicat à contribution fiscalisée	369	380	406	0	0	383
- Non membres d'un groupement fiscalisé	319	441	473	0	0	435

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

0,192266

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

4' - Dotation globale de fonctionnement / population

Dotation globale de fonctionnement

Produit de la dotation globale de fonctionnement (DGF), en euros par habitant.

recettes du compte 741

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	256	302	335	281	278	292
Métropole	257	304	343	281	278	294
Alsace	225	177	242	260	0	237
Aquitaine	218	263	227	279	0	250
Auvergne	190	347	0	242	0	259
Bourgogne	242	320	275	244	0	279
Bretagne	212	281	255	283	0	253
Centre	259	267	292	309	0	280
Champagne-Ardenne	330	383	355	289	0	334
Corse	343	360	280	0	0	317
Franche-Comté	276	263	318	306	0	291
Ile-de-France (hors Paris)	289	346	398	145	0	347
Languedoc-Roussillon	212	309	278	265	0	265
Limousin	229	0	245	247	0	243
Lorraine	264	304	0	287	0	284
Midi-Pyrénées	230	231	218	0	246	236
Nord-Pas-de-Calais	294	311	328	289	0	306
Basse-Normandie	301	393	0	328	0	341
Haute-Normandie	303	301	325	361	0	327
Pays de la Loire	253	240	287	312	0	282
Picardie	304	369	311	282	0	317
Poitou-Charentes	268	272	308	0	0	289
Provence-Alpes-Côte d'Azur	213	230	358	242	305	269
Rhône-Alpes	233	247	309	271	239	252
Outre-Mer	239	252	259	263	0	253
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	352	431	0	303	0	347
- à une CC à 4 taxes	336	370	332	0	0	346
- à un SAN	290	266	0	0	0	274
- à une CA ou une CU à TPU	230	271	288	280	278	270
- à une CC à TPU	234	240	254	0	0	236
- à un syndicat à contribution fiscalisée	369	379	406	0	0	382
- Non membres d'un groupement fiscalisé	319	442	474	0	0	436

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

5 - Impôts et taxes / recettes réelles de fonctionnement

Impôts et taxes : recettes du compte 73.

y compris reversement de taxe professionnelle du groupement à TPU

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale.

Part relative des impôts et taxes dans le total des recettes réelles de fonctionnement.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	59,9	58,0	58,8	58,9	60,3	58,9
Métropole	59,8	57,7	58,3	58,8	60,3	58,6
Alsace	56,2	62,4	45,1	55,8	0,0	55,5
Aquitaine	69,2	60,8	68,1	65,5	0,0	64,8
Auvergne	64,1	52,5	0,0	63,0	0,0	59,6
Bourgogne	56,6	56,9	61,7	61,3	0,0	58,8
Bretagne	59,6	57,1	57,1	53,1	0,0	56,6
Centre	61,2	64,0	62,4	56,7	0,0	60,7
Champagne-Ardenne	51,3	55,2	53,2	64,4	0,0	57,2
Corse	63,0	45,7	64,6	0,0	0,0	58,4
Franche-Comté	51,4	59,9	58,3	58,4	0,0	56,6
Ile-de-France (hors Paris)	56,7	54,7	55,9	65,2	0,0	55,6
Languedoc-Roussillon	68,0	61,0	63,5	62,3	0,0	63,1
Limousin	63,3	0,0	64,1	56,2	0,0	59,8
Lorraine	52,2	54,5	0,0	46,0	0,0	50,7
Midi-Pyrénées	59,7	65,1	58,1	0,0	67,3	64,8
Nord-Pas-de-Calais	56,2	57,0	59,1	62,6	0,0	57,9
Basse-Normandie	48,2	45,9	0,0	59,0	0,0	50,6
Haute-Normandie	58,2	56,2	64,4	55,4	0,0	57,1
Pays de la Loire	60,6	58,9	60,1	57,5	0,0	59,0
Picardie	55,0	53,4	55,5	50,4	0,0	53,8
Poitou-Charentes	56,0	59,3	57,2	0,0	0,0	57,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	69,2	67,1	65,5	64,8	56,9	63,9
Rhône-Alpes	61,2	59,6	57,3	59,6	60,9	60,0
Outre-Mer	64,5	64,7	65,9	63,1	0,0	64,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	35,9	39,5	0,0	48,4	0,0	43,7
- à une CC à 4 taxes	53,5	53,6	53,8	0,0	0,0	53,6
- à un SAN	63,1	54,7	0,0	0	0,0	57,5
- à une CA ou une CU à TPU	61,8	59,4	59,5	59,1	60,3	59,8
- à une CC à TPU	59,7	60,2	47,5	0,0	0,0	59,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	60,2	56,2	57,0	0,0	0,0	57,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	60,5	54,8	58,9	0,0	0,0	57,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

6 - Impôts et taxes / population

Impôts et taxes : recettes du compte 73.
y compris reversement de taxe professionnelle du groupement à TPU

Impôts et taxes, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	754	812	915	784	845	815
Métropole	754	808	921	781	845	813
Alsace	547	677	677	710	0	658
Aquitaine	871	762	854	1 003	0	844
Auvergne	728	708	0	793	0	742
Bourgogne	621	736	927	832	0	764
Bretagne	653	672	706	594	0	647
Centre	775	831	857	812	0	811
Champagne-Ardenne	573	756	674	811	0	721
Corse	1 199	554	965	0	0	835
Franche-Comté	596	806	811	772	0	727
Ile-de-France (hors Paris)	801	839	967	1 134	0	874
Languedoc-Roussillon	891	932	990	888	0	906
Limousin	787	0	1 084	672	0	785
Lorraine	502	621	0	636	0	579
Midi-Pyrénées	698	926	659	0	1 169	947
Nord-Pas-de-Calais	634	712	789	883	0	720
Basse-Normandie	518	543	0	718	0	584
Haute-Normandie	801	678	981	790	0	775
Pays de la Loire	767	674	830	723	0	746
Picardie	637	645	773	518	0	638
Poitou-Charentes	685	791	782	0	0	768
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 077	1 025	1 329	833	764	963
Rhône-Alpes	775	769	916	829	766	794
Outre-Mer	767	898	860	911	0	860
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	332	438	0	474	0	439
- à une CC à 4 taxes	691	726	730	0	0	709
- à un SAN	952	755	0	0	0	817
- à une CA ou une CU à TPU	745	792	848	794	845	800
- à une CC à TPU	703	758	542	0	0	716
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 091	855	979	0	0	932
- Non membres d'un groupement fiscalisé	956	1 039	1 182	0	0	1 090

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311
hors reversement de TP du groupement à TPU

Produit des 4 taxes, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	477	526	585	497	499	519
Métropole	488	538	609	499	499	529
Alsace	416	427	332	437	0	421
Aquitaine	527	545	618	741	0	588
Auvergne	424	446	0	468	0	445
Bourgogne	369	504	461	513	0	478
Bretagne	414	435	448	440	0	432
Centre	467	478	428	505	0	472
Champagne-Ardenne	431	550	444	543	0	496
Corse	822	351	450	0	0	451
Franche-Comté	369	359	358	522	0	421
Ile-de-France (hors Paris)	594	631	738	415	0	652
Languedoc-Roussillon	519	670	580	610	0	604
Limousin	408	0	594	451	0	472
Lorraine	304	367	0	336	0	333
Midi-Pyrénées	440	515	410	0	543	501
Nord-Pas-de-Calais	345	396	365	525	0	386
Basse-Normandie	370	401	0	485	0	414
Haute-Normandie	438	419	495	462	0	446
Pays de la Loire	491	467	541	504	0	502
Picardie	466	499	461	463	0	473
Poitou-Charentes	485	467	548	0	0	510
Provence-Alpes-Côte d'Azur	694	552	752	453	468	564
Rhône-Alpes	485	445	549	516	540	494
Outre-Mer	233	320	344	392	0	317
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	265	373	0	418	0	378
- à une CC à 4 taxes	596	564	521	0	0	572
- à un SAN	646	457	0	0	0	516
- à une CA ou une CU à TPU	433	466	462	499	499	471
- à une CC à TPU	393	435	291	0	0	403
- à un syndicat à contribution fiscalisée	834	718	809	0	0	762
- Non membres d'un groupement fiscalisé	720	838	956	0	0	871

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7' - Produit des 4 taxes / population

Produit des 4 taxes : produit voté lors de l'élaboration des budgets primitifs et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Produit des 4 taxes, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	461	522	573	492	495	510
Métropole	472	535	601	495	495	521
Alsace	409	425	328	436	0	418
Aquitaine	522	542	613	738	0	584
Auvergne	422	446	0	463	0	443
Bourgogne	367	500	459	513	0	476
Bretagne	409	431	443	437	0	428
Centre	472	470	426	499	0	470
Champagne-Ardenne	428	544	440	539	0	492
Corse	815	344	445	0	0	445
Franche-Comté	368	355	356	519	0	418
Ile-de-France (hors Paris)	587	629	726	409	0	646
Languedoc-Roussillon	512	662	575	601	0	595
Limousin	405	0	589	448	0	469
Lorraine	300	363	0	333	0	330
Midi-Pyrénées	436	510	407	0	539	497
Nord-Pas-de-Calais	341	391	358	518	0	381
Basse-Normandie	359	397	0	484	0	408
Haute-Normandie	432	418	494	457	0	442
Pays de la Loire	486	464	536	501	0	498
Picardie	463	495	459	461	0	470
Poitou-Charentes	482	465	545	0	0	507
Provence-Alpes-Côte d'Azur	569	546	742	449	465	537
Rhône-Alpes	477	441	543	509	534	488
Outre-Mer	203	302	289	380	0	285
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	263	369	0	415	0	375
- à une CC à 4 taxes	576	556	517	0	0	559
- à un SAN	642	453	0	0	0	513
- à une CA ou une CU à TPU	410	464	457	494	495	464
- à une CC à TPU	386	451	282	0	0	403
- à un syndicat à contribution fiscalisée	818	693	809	0	0	744
- Non membres d'un groupement fiscalisé	711	823	915	0	0	846

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 bis - Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU / population

Produit des 4 taxes y compris le reversement de la taxe professionnelle du groupement à TPU : recettes des comptes 7311 et 732

Produit des 4 taxes y compris le reversement de TP du groupement à TPU, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT (cf. page 46)

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	665	696	769	693	734	704
Métropole	682	712	802	698	734	720
Alsace	499	631	625	650	0	604
Aquitaine	771	685	786	875	0	755
Auvergne	679	629	0	740	0	682
Bourgogne	581	682	854	747	0	701
Bretagne	583	617	622	532	0	578
Centre	721	781	768	755	0	750
Champagne-Ardenne	501	667	593	751	0	647
Corse	822	420	871	0	0	697
Franche-Comté	547	752	740	671	0	654
Ile-de-France (hors Paris)	697	731	832	1 001	0	758
Languedoc-Roussillon	788	815	834	772	0	789
Limousin	737	0	1 019	627	0	735
Lorraine	467	558	0	582	0	530
Midi-Pyrénées	633	873	592	0	968	835
Nord-Pas-de-Calais	584	660	716	783	0	659
Basse-Normandie	467	495	0	630	0	523
Haute-Normandie	638	616	933	709	0	680
Pays de la Loire	676	617	764	649	0	671
Picardie	593	599	731	463	0	592
Poitou-Charentes	608	717	708	0	0	694
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 052	816	1 024	662	684	825
Rhône-Alpes	709	699	847	769	653	719
Outre-Mer	260	409	426	528	0	395
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	302	383	0	422	0	390
- à une CC à 4 taxes	597	564	522	0	0	573
- à un SAN	899	711	0	0	0	770
- à une CA ou une CU à TPU	679	690	732	702	734	703
- à une CC à TPU	629	660	482	0	0	636
- à un syndicat à contribution fiscalisée	834	718	809	0	0	762
- Non membres d'un groupement fiscalisé	722	838	958	0	0	872

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 ter – Produit des 4 taxes des communes et groupements / population

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements.

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes et groupements, en euros par habitant.

Ce ratio mesure le surcroît de fiscalité lié aux groupements de communes, si on le compare au ratio 7.

Source : DGFIP. La source différente explique les disparités de ce ratio par rapport au ratio 7bis.

Remarque : ce ratio 7 ter, ainsi que les ratios 7 quater et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	754	755	803	804	823	777
Métropole	775	772	842	811	823	796
Alsace	590	767	575	808	0	722
Aquitaine	1 000	804	1 007	1 186	0	949
Auvergne	754	650	0	819	0	740
Bourgogne	688	705	839	758	0	731
Bretagne	696	662	680	684	0	685
Centre	787	774	716	741	0	759
Champagne-Ardenne	653	751	622	889	0	743
Corse	815	519	698	0	0	643
Franche-Comté	588	951	626	748	0	710
Ile-de-France (hors Paris)	731	764	866	1 081	0	792
Languedoc-Roussillon	790	931	855	896	0	880
Limousin	666	0	967	730	0	766
Lorraine	554	594	0	739	0	622
Midi-Pyrénées	682	880	729	0	983	862
Nord-Pas-de-Calais	694	735	826	924	0	760
Basse-Normandie	687	629	0	679	0	664
Haute-Normandie	954	681	892	743	0	793
Pays de la Loire	848	791	787	773	0	798
Picardie	675	659	798	826	0	729
Poitou-Charentes	669	781	804	0	0	773
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 134	918	1 003	743	742	891
Rhône-Alpes	792	758	920	796	887	810
Outre-Mer	260	456	402	562	0	407
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	550	602	0	778	0	689
- à une CC à 4 taxes	680	651	567	0	0	650
- à un SAN	2 563	649	0	0	0	1 250
- à une CA ou une CU à TPU	781	767	792	805	823	788
- à une CC à TPU	663	695	424	0	0	668
- à un syndicat à contribution fiscalisée	860	739	820	0	0	782
- Non membres d'un groupement fiscalisé	711	823	915	0	0	846

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

7 quater - Produit des 4 taxes / produit des 4 taxes des communes et groupements

Produit des 4 taxes encaissé par les communes

Produit des 4 taxes encaissé par l'ensemble communes + groupements

Source : DGFIP (direction générale des finances publiques).

Part de la fiscalité directe perçue par la commune dans la fiscalité directe totale prélevée sur le territoire communal par les communes et groupements.

Remarque : ce ratio 7 quater, ainsi que les ratios 7 ter et 9 bis, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	61,1	69,2	71,4	61,2	60,2	65,6
Métropole	60,9	69,3	71,4	61,1	60,2	65,5
Alsace	69,4	55,4	57,1	53,9	0,0	57,8
Aquitaine	52,2	67,4	60,9	62,2	0,0	61,5
Auvergne	55,9	68,5	0,0	56,5	0,0	59,8
Bourgogne	53,3	70,9	54,8	67,6	0,0	65,1
Bretagne	58,8	65,2	65,1	63,9	0,0	62,5
Centre	60,0	60,8	59,5	67,4	0,0	62,0
Champagne-Ardenne	65,6	72,4	70,8	60,6	0,0	66,2
Corse	100,0	66,3	63,8	0,0	0,0	69,2
Franche-Comté	62,6	37,3	56,9	69,4	0,0	58,9
Ile-de-France (hors Paris)	80,3	82,2	83,8	37,9	0,0	81,5
Languedoc-Roussillon	64,8	71,1	67,3	67,1	0,0	67,6
Limousin	60,8	0,0	60,9	61,4	0,0	61,2
Lorraine	54,2	61,1	0,0	45,1	0,0	53,1
Midi-Pyrénées	64,0	57,9	55,8	0,0	54,8	57,7
Nord-Pas-de-Calais	49,1	53,2	43,4	56,0	0,0	50,2
Basse-Normandie	52,3	63,2	0,0	71,2	0,0	61,5
Haute-Normandie	45,3	61,3	55,4	61,6	0,0	55,8
Pays de la Loire	57,3	58,6	68,1	64,8	0,0	62,4
Picardie	68,6	75,1	57,5	55,8	0,0	64,4
Poitou-Charentes	72,1	59,6	67,7	0,0	0,0	65,6
Provence-Alpes-Côte d'Azur	50,1	59,4	73,9	60,4	62,7	60,2
Rhône-Alpes	60,2	58,2	59,0	63,9	60,2	60,2
Outre-Mer	77,9	66,3	72,0	67,5	0,0	69,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	47,8	61,3	0,0	53,3	0,0	54,4
- à une CC à 4 taxes	84,8	85,4	91,2	0,0	0,0	86,0
- à un SAN	25,0	69,9	0,0	0	0,0	41,0
- à une CA ou une CU à TPU	52,6	60,4	57,7	61,4	60,2	58,8
- à une CC à TPU	58,2	64,8	66,6	0,0	0,0	60,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	95,1	93,7	98,7	0,0	0,0	95,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	100	100	100	0	0	100

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 – Potentiel fiscal / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de richesse fiscale

Le potentiel fiscal est obtenu en multipliant les bases d'imposition de chaque taxe par le taux moyen national de chaque taxe (cf. mode de calcul précis au lexique), le produit obtenu est majoré des compensations versées au titre de la suppression dans les bases TP de la part "salaires". La population retenue ici comporte le nombre de résidences secondaires, ce critère étant celui utilisé pour la répartition de la DGF de chaque commune.

Le potentiel fiscal ainsi calculé sur l'exercice 2008 est celui utilisé pour la répartition des dotations de l'État en 2009.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	766	787	888	798	779	802
Métropole	788	803	933	802	779	821
Alsace	767	1 012	790	813	0	827
Aquitaine	802	690	876	972	0	796
Auvergne	877	706	0	888	0	825
Bourgogne	818	790	967	766	0	804
Bretagne	724	670	717	666	0	698
Centre	824	773	798	747	0	789
Champagne-Ardenne	749	746	608	770	0	713
Corse	947	461	609	0	0	590
Franche-Comté	777	1 061	755	715	0	797
Ile-de-France (hors Paris)	812	897	1 128	2 070	0	966
Languedoc-Roussillon	706	586	726	695	0	673
Limousin	753	0	853	804	0	803
Lorraine	782	691	0	800	0	759
Midi-Pyrénées	719	762	692	0	928	815
Nord-Pas-de-Calais	611	662	729	747	0	668
Basse-Normandie	777	664	0	721	0	721
Haute-Normandie	930	679	898	835	0	822
Pays de la Loire	780	751	857	740	0	772
Picardie	738	659	827	837	0	757
Poitou-Charentes	631	790	692	0	0	713
Provence-Alpes-Côte d'Azur	851	814	810	747	648	760
Rhône-Alpes	894	800	965	809	968	870
Outre-Mer	317	497	435	639	0	450
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	485	617	0	810	0	701
- à une CC à 4 taxes	749	711	611	0	0	711
- à un SAN	845	823	0	0	0	830
- à une CA ou une CU à TPU	784	754	781	797	779	777
- à une CC à TPU	718	726	641	0	0	719
- à un syndicat à contribution fiscalisée	936	850	1 127	0	0	925
- Non membres d'un groupement fiscalisé	757	1 037	1 246	0	0	1 083

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

8 bis – Potentiel financier / population (avec résidences secondaires)

Indicateur de ressources

Le potentiel financier se substitue au potentiel fiscal pour la répartition de la dotation de péréquation 2009 de la DGF. Plus large que la notion de potentiel fiscal, il prend en compte non seulement les ressources fiscales mais aussi certaines dotations versées automatiquement par l'Etat.

Source : DGCL - Bureau des concours financiers de L'Etat

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	946	989	1 095	1 023	1 000	1 005
Métropole	968	1 007	1 142	1 028	1 000	1 025
Alsace	908	1 143	993	1 003	0	996
Aquitaine	963	879	1 063	1 223	0	990
Auvergne	1 031	1 024	0	1 086	0	1 046
Bourgogne	1 010	1 024	1 219	984	0	1 028
Bretagne	889	904	925	895	0	901
Centre	1 011	987	1 034	1 014	0	1 011
Champagne-Ardenne	961	998	873	995	0	953
Corse	1 139	695	798	0	0	796
Franche-Comté	992	1 270	994	959	0	1 025
Ile-de-France (hors Paris)	1 012	1 104	1 321	2 206	0	1 167
Languedoc-Roussillon	854	774	926	881	0	854
Limousin	947	0	1 071	1 015	0	1 012
Lorraine	968	914	0	1 046	0	975
Midi-Pyrénées	890	948	862	0	1 122	1 000
Nord-Pas-de-Calais	819	886	940	955	0	882
Basse-Normandie	969	906	0	1 008	0	958
Haute-Normandie	1 153	918	1 150	1 149	0	1 087
Pays de la Loire	957	953	1 068	979	0	984
Picardie	924	883	1 054	1 059	0	969
Poitou-Charentes	828	1 023	934	0	0	943
Provence-Alpes-Côte d'Azur	998	976	1 045	942	882	955
Rhône-Alpes	1 057	981	1 185	1 042	1 184	1 066
Outre-Mer	474	674	618	836	0	626
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	692	860	0	995	0	906
- à une CC à 4 taxes	927	922	808	0	0	903
- à un SAN	1 078	1 040	0	0	0	1 052
- à une CA ou une CU à TPU	962	958	995	1 024	1 000	985
- à une CC à TPU	900	919	851	0	0	905
- à un syndicat à contribution fiscalisée	1 121	1 046	1 312	0	0	1 116
- Non membres d'un groupement fiscalisé	931	1 237	1 440	0	0	1 276

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 – Produit des 4 taxes / potentiel fiscal "corrige"

CMPF : "coefficient communal de mobilisation du potentiel fiscal"

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311

Le potentiel fiscal : c.f. lexique. Le potentiel fiscal "corrige" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

Ce ratio n'est calculé que pour les communes n'appartenant pas à un groupement à TPU.

Indicateur général de pression fiscale, égal au rapport entre le produit fiscal effectif et le produit fiscal théorique (potentiel fiscal)

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	90,8	91,2	85,3	58,0	0,0	88,3
Métropole	91,4	91,8	84,6	58,0	0,0	88,3
Alsace	66,3	90,1	0,0	0,0	0,0	71,5
Aquitaine	113,0	128,6	0,0	0,0	0,0	121,7
Auvergne	100,3	0,0	0,0	0,0	0,0	100,3
Bourgogne	0,0	106,5	0,0	0,0	0,0	106,5
Bretagne	124,1	0,0	0,0	0,0	0,0	124,1
Centre	111,0	0,0	0,0	0,0	0,0	111,0
Champagne-Ardenne	104,3	121,4	0,0	0,0	0,0	117,0
Corse	79,1	0,0	0,0	0,0	0,0	79,1
Franche-Comté	73,8	0,0	0,0	0,0	0,0	73,8
Ile-de-France (hors Paris)	97,0	89,5	81,1	0,0	0,0	86,7
Languedoc-Roussillon	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Limousin	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Lorraine	62,6	76,4	0,0	0,0	0,0	67,0
Midi-Pyrénées	96,8	0,0	0,0	0,0	0,0	96,8
Nord-Pas-de-Calais	103,9	90,3	0,0	0,0	0,0	97,6
Basse-Normandie	76,9	73,4	0,0	0,0	0,0	75,0
Haute-Normandie	96,1	0,0	0,0	0,0	0,0	96,1
Pays de la Loire	83,4	0,0	123,9	58,0	0,0	76,8
Picardie	95,7	116,2	0,0	0,0	0,0	104,3
Poitou-Charentes	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	96,2	110,9	118,3	0,0	0,0	107,3
Rhône-Alpes	87,0	94,7	98,5	0,0	0,0	90,4
Outre-Mer	79,1	80,7	105,1	0,0	0,0	87,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	64,7	70,9	0,0	58,0	0,0	61,8
- à une CC à 4 taxes	87,8	90,2	89,8	0,0	0,0	88,9
- à un SAN	-	-	-	-	-	-
- à une CA ou une CU à TPU	-	-	-	-	-	-
- à une CC à TPU	-	-	-	-	-	-
- à un syndicat à contribution fiscalisée	93,2	93,0	82,4	0,0	0,0	90,6
- Non membres d'un groupement fiscalisé	95,9	91,1	85,3	0,0	0,0	88,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 bis – Produit des 4 taxes des communes et groupements / potentiel fiscal "corrigé"

CMPF élargi : "coefficient de mobilisation du potentiel fiscal élargi"

Produit des quatre taxes levé sur le territoire communal au titre de la commune et des groupements (source : DGFIP)

Le potentiel fiscal : c.f. lexique. Le potentiel fiscal "corrigé" est égal au potentiel fiscal diminué des compensations versées au titre de la suppression de la part "salaires".

Indicateur de pression fiscale globale, égal au rapport entre le produit fiscal encaissé sur le territoire communal par la commune et les groupements, et le potentiel fiscal communal.

Remarque : ce ratio 9 bis, ainsi que les ratios 7 ter et 7 quater, sont les seuls de ce guide qui prennent en compte des données financières des groupements de communes.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	108,8	107,5	103,3	114,8	116,7	108,8
Métropole	109,5	108,0	103,6	115,4	116,7	109,3
Alsace	85,3	87,6	85,3	116,3	0,0	100,6
Aquitaine	129,9	125,7	140,5	139,2	0,0	131,9
Auvergne	96,9	112,6	0,0	103,8	0,0	103,5
Bourgogne	101,7	110,4	108,7	108,1	0,0	108,0
Bretagne	105,8	114,5	106,3	119,8	0,0	111,1
Centre	114,2	117,4	110,4	111,6	0,0	113,4
Champagne-Ardenne	107,4	130,3	120,4	136,1	0,0	126,1
Corse	78,4	116,5	105,9	0,0	0,0	104,0
Franche-Comté	89,3	107,0	105,4	118,0	0,0	104,9
Ile-de-France (hors Paris)	99,4	94,3	86,9	55,2	0,0	91,3
Languedoc-Roussillon	113,9	140,4	136,1	139,3	0,0	134,3
Limousin	103,1	0,0	138,9	103,3	0,0	110,8
Lorraine	81,4	103,8	0,0	105,7	0,0	95,4
Midi-Pyrénées	106,2	136,8	118,0	0,0	113,2	118,6
Nord-Pas-de-Calais	137,3	138,0	147,4	151,9	0,0	141,5
Basse-Normandie	107,2	112,1	0,0	110,1	0,0	109,7
Haute-Normandie	117,4	118,9	126,0	104,5	0,0	113,2
Pays de la Loire	110,5	125,2	108,0	119,4	0,0	115,5
Picardie	107,0	114,1	118,1	111,4	0,0	112,1
Poitou-Charentes	108,1	117,9	130,1	0,0	0,0	122,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	134,5	114,2	122,8	110,6	124,9	122,5
Rhône-Alpes	100,9	110,0	111,5	115,8	105,1	107,7
Outre-Mer	76,0	96,1	95,7	91,0	0,0	92,2
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	134,0	114,7	0,0	107,9	0,0	112,6
- à une CC à 4 taxes	100,0	104,1	97,7	0,0	0,0	100,9
- à un SAN	458,8	83,5	0,0	0,0	0,0	176,5
- à une CA ou une CU à TPU	112,1	113,8	117,6	115,0	116,7	114,8
- à une CC à TPU	100,5	108,4	70,0	0,0	0,0	102,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	96,1	95,9	83,4	0,0	0,0	93,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	94,7	89,6	81,6	0,0	0,0	86,2

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

9 ter – Produit des 3 taxes / potentiel fiscal 3 taxes

Pression fiscale sur les ménages

Produit des trois taxes : produit de la taxe d'habitation et des taxes foncières voté lors de l'élaboration du budget primitif et figurant sur les états de notification des taux d'imposition 1259. Source : DGFIP.

Potentiel fiscal 3 taxes : potentiel fiscal hors taxe professionnelle.

Indicateur de pression fiscale "ménages", égal au rapport entre le produit fiscal 3 taxes effectif et le produit fiscal 3 taxes théorique (potentiel fiscal 3 taxes).

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	98,6	103,3	95,2	116,0	108,7	103,1
Métropole	99,1	103,8	95,1	116,6	108,7	103,5
Alsace	77,4	82,1	95,8	118,2	0,0	99,5
Aquitaine	101,2	123,9	132,0	134,0	0,0	122,1
Auvergne	94,8	118,8	0,0	105,9	0,0	105,9
Bourgogne	97,5	116,5	124,1	118,0	0,0	114,5
Bretagne	104,7	120,1	108,3	124,0	0,0	113,2
Centre	117,3	128,3	120,7	122,5	0,0	121,5
Champagne-Ardenne	116,4	123,8	143,0	138,3	0,0	134,0
Corse	76,4	117,7	105,8	0,0	0,0	104,2
Franche-Comté	100,1	98,0	98,9	129,0	0,0	111,0
Ile-de-France (hors Paris)	91,6	88,7	71,5	42,9	0,0	82,5
Languedoc-Roussillon	113,9	144,8	137,0	136,0	0,0	133,8
Limousin	107,1	0,0	149,4	103,1	0,0	113,3
Lorraine	71,1	97,4	0,0	77,0	0,0	80,9
Midi-Pyrénées	98,8	128,1	105,8	0,0	112,0	113,6
Nord-Pas-de-Calais	143,6	151,3	149,9	158,2	0,0	149,6
Basse-Normandie	87,3	91,9	0,0	129,7	0,0	102,2
Haute-Normandie	117,7	130,1	147,1	116,9	0,0	122,4
Pays de la Loire	93,1	121,3	115,7	116,4	0,0	109,9
Picardie	107,2	115,6	139,0	124,9	0,0	119,9
Poitou-Charentes	114,8	130,5	143,8	0,0	0,0	134,0
Provence-Alpes-Côte d'Azur	99,6	106,4	111,9	105,6	114,0	108,0
Rhône-Alpes	90,0	105,9	107,9	117,5	96,2	102,1
Outre-Mer	74,3	89,4	97,1	93,2	0,0	89,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	66,6	71,0	0,0	59,1	0,0	63,3
- à une CC à 4 taxes	87,2	89,3	82,2	0,0	0,0	86,9
- à un SAN	140,5	141,7	0,0	0,0	0,0	141,3
- à une CA ou une CU à TPU	103,1	109,4	115,2	117,6	108,7	111,3
- à une CC à TPU	99,5	112,7	60,2	0,0	0,0	102,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	83,4	87,3	69,1	0,0	0,0	82,1
- Non membres d'un groupement fiscalisé	90,0	83,4	68,4	0,0	0,0	76,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Recettes de fonctionnement et capacité d'épargne

10 – Taux d'épargne : épargne brute / recettes réelles de fonctionnement

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Part des recettes réelles de fonctionnement affectée à la couverture des dépenses d'investissement.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	13,9	12,5	12,1	14,1	10,7	12,9
Métropole	14,2	12,8	12,8	14,1	10,7	13,2
Alsace	18,4	18,2	29,0	12,7	0,0	16,5
Aquitaine	9,0	11,2	15,3	12,6	0,0	11,7
Auvergne	16,4	15,8	0,0	14,1	0,0	15,5
Bourgogne	16,0	13,9	10,6	10,2	0,0	12,7
Bretagne	17,2	10,7	19,1	15,2	0,0	16,3
Centre	14,2	16,1	12,5	13,2	0,0	14,0
Champagne-Ardenne	14,0	16,2	12,9	19,3	0,0	15,9
Corse	13,0	9,8	5,8	0,0	0,0	8,1
Franche-Comté	17,9	16,4	18,4	17,1	0,0	17,4
Ile-de-France (hors Paris)	11,5	12,0	12,8	14,1	0,0	12,2
Languedoc-Roussillon	15,9	14,2	12,7	15,0	0,0	14,8
Limousin	14,5	0,0	13,8	12,3	0,0	13,2
Lorraine	13,6	14,2	0,0	25,9	0,0	18,2
Midi-Pyrénées	12,2	18,0	13,1	0,0	17,4	16,4
Nord-Pas-de-Calais	12,5	11,7	10,1	10,1	0,0	11,4
Basse-Normandie	16,2	15,0	0,0	11,7	0,0	14,4
Haute-Normandie	17,3	13,7	11,2	11,0	0,0	13,4
Pays de la Loire	20,8	14,1	14,5	15,5	0,0	16,5
Picardie	13,8	9,7	16,4	12,8	0,0	13,1
Poitou-Charentes	15,3	14,0	12,2	0,0	0,0	13,3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	12,8	10,8	7,1	13,5	8,2	10,0
Rhône-Alpes	17,2	14,6	16,1	11,8	9,3	14,0
Outre-Mer	7,8	7,1	3,9	12,4	0,0	6,7
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	7,2	18,6	0,0	11,2	0,0	12,8
- à une CC à 4 taxes	15,8	11,8	6,9	0,0	0,0	12,9
- à un SAN	5,5	2,8	0,0	0,0	0,0	3,7
- à une CA ou une CU à TPU	14,0	12,2	12,3	14,1	10,7	12,8
- à une CC à TPU	14,0	12,8	14,9	0,0	0,0	13,6
- à un syndicat à contribution fiscalisée	15,9	12,4	10,5	0,0	0,0	12,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	10,9	14,4	12,8	0,0	0,0	13,1

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

1 – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie / population

Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement.

On ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie.

Niveau des dépenses d'investissement réalisées, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	463	489	590	544	484	511
Métropole	464	486	596	543	484	510
Alsace	375	403	752	378	0	414
Aquitaine	480	454	330	422	0	434
Auvergne	485	492	0	403	0	461
Bourgogne	388	527	500	329	0	441
Bretagne	447	389	509	537	0	485
Centre	495	499	610	732	0	580
Champagne-Ardenne	376	712	393	797	0	590
Corse	516	856	505	0	0	638
Franche-Comté	399	545	678	765	0	598
Ile-de-France (hors Paris)	465	534	622	1 496	0	561
Languedoc-Roussillon	579	588	635	585	0	589
Limousin	451	0	528	471	0	478
Lorraine	358	456	0	421	0	408
Midi-Pyrénées	424	493	518	0	496	478
Nord-Pas-de-Calais	359	373	489	449	0	399
Basse-Normandie	401	417	0	306	0	379
Haute-Normandie	485	386	381	703	0	535
Pays de la Loire	590	339	561	475	0	502
Picardie	383	366	425	504	0	414
Poitou-Charentes	548	399	593	0	0	520
Provence-Alpes-Côte d'Azur	556	482	911	524	490	553
Rhône-Alpes	517	449	647	519	459	498
Outre-Mer	441	539	524	552	0	515
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	265	467	0	368	0	377
- à une CC à 4 taxes	504	551	505	0	0	519
- à un SAN	311	139	0	0	0	193
- à une CA ou une CU à TPU	440	474	509	549	484	493
- à une CC à TPU	439	419	549	0	0	435
- à un syndicat à contribution fiscalisée	699	494	690	0	0	579
- Non membres d'un groupement fiscalisé	562	665	846	0	0	729

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

1 bis – Dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie hors gestion active de la dette / population

Dépenses réelles d'investissement : total des dépenses de la colonne mouvements réels de la balance générale en section d'investissement. Les dépenses d'investissement sont calculées hors gestion active de la dette, on ajoute les travaux en régie (R72) pour obtenir les dépenses réelles d'investissement y compris travaux en régie.

Niveau des dépenses d'investissement réalisées, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	430	438	505	428	419	446
Métropole	430	435	510	431	419	445
Alsace	370	391	651	374	0	400
Aquitaine	446	387	281	422	0	389
Auvergne	439	374	0	343	0	387
Bourgogne	365	506	369	327	0	414
Bretagne	420	313	459	349	0	393
Centre	451	461	535	391	0	453
Champagne-Ardenne	376	596	393	629	0	510
Corse	516	856	505	0	0	638
Franche-Comté	399	482	649	405	0	453
Ile-de-France (hors Paris)	423	475	529	1 029	0	489
Languedoc-Roussillon	498	488	603	552	0	532
Limousin	442	0	392	404	0	410
Lorraine	347	376	0	415	0	376
Midi-Pyrénées	421	486	401	0	496	469
Nord-Pas-de-Calais	326	354	416	403	0	362
Basse-Normandie	332	364	0	306	0	335
Haute-Normandie	467	355	360	509	0	445
Pays de la Loire	550	296	466	367	0	423
Picardie	354	327	409	422	0	373
Poitou-Charentes	536	376	593	0	0	510
Provence-Alpes-Côte d'Azur	515	440	674	414	445	481
Rhône-Alpes	469	400	584	397	284	414
Outre-Mer	438	492	450	342	0	453
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	265	364	0	233	0	274
- à une CC à 4 taxes	480	466	418	0	0	464
- à un SAN	311	139	0	0	0	193
- à une CA ou une CU à TPU	412	426	458	434	419	431
- à une CC à TPU	403	359	487	0	0	392
- à un syndicat à contribution fiscalisée	584	441	439	0	0	472
- Non membres d'un groupement fiscalisé	527	616	697	0	0	638

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

2- Remboursements de dette / population

Remboursements de dette : dépenses du compte 16
(sans correction des mouvements liés à la gestion active de la dette)

Niveau des remboursements de dette, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	123	147	197	219	173	165
Métropole	126	148	202	217	173	166
Alsace	80	83	328	72	0	98
Aquitaine	117	124	109	117	0	118
Auvergne	177	189	0	116	0	161
Bourgogne	108	123	223	39	0	105
Bretagne	117	139	149	257	0	174
Centre	133	124	178	440	0	221
Champagne-Ardenne	49	306	91	337	0	210
Corse	119	175	110	0	0	135
Franche-Comté	102	201	269	470	0	277
Ile-de-France (hors Paris)	131	158	207	1 085	0	181
Languedoc-Roussillon	191	222	150	155	0	176
Limousin	107	0	221	176	0	170
Lorraine	84	202	0	69	0	117
Midi-Pyrénées	84	109	227	0	0	68
Nord-Pas-de-Calais	108	113	173	112	0	123
Basse-Normandie	135	124	0	116	0	126
Haute-Normandie	135	140	157	310	0	206
Pays de la Loire	156	101	213	181	0	169
Picardie	105	126	101	133	0	117
Poitou-Charentes	124	135	77	0	0	105
Provence-Alpes-Côte d'Azur	143	155	441	220	205	210
Rhône-Alpes	145	139	169	238	244	179
Outre-Mer	61	121	148	295	0	134
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	102	168	0	158	0	151
- à une CC à 4 taxes	114	189	173	0	0	148
- à un SAN	51	23	0	0,0	0	32
- à une CA ou une CU à TPU	116	143	158	221	173	163
- à une CC à TPU	126	146	168	0	0	133
- à un syndicat à contribution fiscalisée	241	162	353	0	0	218
- Non membres d'un groupement fiscalisé	114	153	290	0	0	208

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

2 bis– Remboursements de dette hors gestion active de la dette / population

Remboursements de dette : dépenses du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Niveau des remboursements de dette, en euros par habitant.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	89	96	112	104	108	100
Métropole	91	97	116	105	108	101
Alsace	76	71	227	68	0	84
Aquitaine	82	57	60	117	0	74
Auvergne	131	71	0	55	0	87
Bourgogne	85	102	93	37	0	78
Bretagne	89	63	99	69	0	82
Centre	90	86	102	98	0	94
Champagne-Ardenne	49	190	91	170	0	130
Corse	119	175	110	0	0	135
Franche-Comté	102	138	240	110	0	132
Ile-de-France (hors Paris)	89	99	114	618	0	109
Languedoc-Roussillon	110	122	117	122	0	119
Limousin	98	0	85	109	0	101
Lorraine	73	122	0	63	0	85
Midi-Pyrénées	80	101	110	0	0	58
Nord-Pas-de-Calais	74	94	100	66	0	86
Basse-Normandie	66	71	0	116	0	82
Haute-Normandie	117	109	136	117	0	116
Pays de la Loire	116	58	117	72	0	90
Picardie	76	87	86	52	0	75
Poitou-Charentes	111	111	77	0	0	95
Provence-Alpes-Côte d'Azur	102	112	204	110	160	138
Rhône-Alpes	97	90	106	116	69	94
Outre-Mer	n.s.	75	74	86	0	72
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	102	64	0	22	0	48
- à une CC à 4 taxes	90	104	86	0	0	93
- à un SAN	n.s.	23	0	0,0	0	32
- à une CA ou une CU à TPU	88	96	106	107	108	100
- à une CC à TPU	91	86	106	0	0	89
- à un syndicat à contribution fiscalisée	126	109	102	0	0	111
- Non membres d'un groupement fiscalisé	79	104	141	0	0	116

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

3 – Dépenses d'équipement brut / population

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Evaluation de l'effort d'équipement, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	321	323	359	290	270	320
Métropole	320	320	359	291	270	318
Alsace	273	294	369	268	0	282
Aquitaine	348	318	207	299	0	303
Auvergne	292	275	0	253	0	274
Bourgogne	271	378	259	266	0	314
Bretagne	303	235	342	268	0	292
Centre	355	358	377	257	0	334
Champagne-Ardenne	266	398	284	320	0	316
Corse	0	677	393	0	0	459
Franche-Comté	293	324	387	275	0	306
Ile-de-France (hors Paris)	321	355	370	407	0	354
Languedoc-Roussillon	373	345	420	399	0	384
Limousin	318	0	259	274	0	281
Lorraine	250	216	0	339	0	265
Midi-Pyrénées	318	363	275	0	448	379
Nord-Pas-de-Calais	245	250	303	334	0	268
Basse-Normandie	262	284	0	188	0	249
Haute-Normandie	267	227	221	319	0	273
Pays de la Loire	415	229	327	243	0	301
Picardie	267	231	276	268	0	260
Poitou-Charentes	404	240	484	0	0	387
Provence-Alpes-Côte d'Azur	398	314	428	280	243	316
Rhône-Alpes	346	292	443	260	182	295
Outre-Mer	341	386	361	241	0	355
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	158	294	0	166	0	199
- à une CC à 4 taxes	370	327	304	0	0	344
- à un SAN	258	114	0	0,0	0	159
- à une CA ou une CU à TPU	308	311	327	293	270	305
- à une CC à TPU	299	261	379	0	0	289
- à un syndicat à contribution fiscalisée	396	321	324	0	0	338
- Non membres d'un groupement fiscalisé	399	486	485	0	0	471

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre **et** à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

4 – Taux d'équipement : dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement

Comparaison de l'effort d'équipement au niveau des recettes réelles de fonctionnement

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	25,5	23,1	23,1	21,7	19,2	23,1
Métropole	25,4	22,8	22,7	21,9	19,2	22,9
Alsace	28,0	27,1	24,6	21,1	0,0	23,8
Aquitaine	27,7	25,4	16,5	19,5	0,0	23,3
Auvergne	25,8	20,3	0,0	20,1	0,0	22,0
Bourgogne	24,7	29,2	17,2	19,6	0,0	24,2
Bretagne	27,7	20,0	27,7	23,9	0,0	25,6
Centre	28,0	27,6	27,4	17,9	0,0	25,0
Champagne-Ardenne	23,8	29,1	22,4	25,4	0,0	25,0
Corse	0,0	55,8	26,3	0,0	0,0	32,1
Franche-Comté	25,3	24,1	27,8	20,8	0,0	23,8
Ile-de-France (hors Paris)	22,7	23,1	21,4	23,4	0,0	22,5
Languedoc-Roussillon	28,4	22,6	27,0	28,0	0,0	26,7
Limousin	25,6	0,0	15,3	22,9	0,0	21,4
Lorraine	26,0	18,9	0,0	24,5	0,0	23,2
Midi-Pyrénées	27,2	25,5	24,3	0,0	25,8	25,9
Nord-Pas-de-Calais	21,7	20,0	22,7	23,7	0,0	21,6
Basse-Normandie	24,4	24,0	0,0	15,4	0,0	21,5
Haute-Normandie	19,4	18,8	14,5	22,4	0,0	20,1
Pays de la Loire	32,8	20,0	23,6	19,3	0,0	23,8
Picardie	23,1	19,1	19,8	26,1	0,0	21,9
Poitou-Charentes	33,0	18,0	35,4	0,0	0,0	29,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	25,6	20,6	21,1	21,8	18,1	21,0
Rhône-Alpes	27,3	22,6	27,7	18,7	14,4	22,3
Outre-Mer	29	27,8	27,6	16,7	0,0	26,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	17,1	26,5	0,0	16,9	0,0	19,8
- à une CC à 4 taxes	28,6	24,1	22,4	0,0	0,0	26,0
- à un SAN	17,1	8,2	0,0	0,0	0,0	11,2
- à une CA ou une CU à TPU	25,5	23,4	22,9	21,8	19,2	22,8
- à une CC à TPU	25,4	20,7	33,2	0,0	0,0	24,1
- à un syndicat à contribution fiscalisée	21,9	21,1	18,9	0,0	0,0	20,8
- Non membres d'un groupement fiscalisé	25,3	25,6	24,2	0,0	0,0	24,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

5 – Dotations et subventions d'investissement / dépenses d'équipement brut

Dotations et subventions d'investissement : recettes des comptes 13 et 10 (hors 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé)

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auxquelles il convient d'ajouter échéant les travaux en régie (recettes du compte 72)

Financement des dépenses d'équipement brut par les dotations et subventions d'investissement reçues

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	45,3	40,2	39,2	34,6	31,9	39,9
Métropole	44,8	38,8	37,7	33,6	31,9	38,8
Alsace	38,1	35,7	29,5	34,7	0,0	35,1
Aquitaine	30,3	34,4	25,1	28,1	0,0	31,2
Auvergne	40,5	31,7	0,0	28,2	0,0	34,0
Bourgogne	33,8	35,5	29,8	35,5	0,0	34,8
Bretagne	41,3	39,2	31,2	27,4	0,0	34,2
Centre	42,5	32,4	28,7	35,6	0,0	36,1
Champagne-Ardenne	64,7	46,1	58,7	24,6	0,0	44,6
Corse	0,0	43,4	62,8	0,0	0,0	57,6
Franche-Comté	40,7	48,2	29,7	41,3	0,0	40,0
Ile-de-France (hors Paris)	42,9	37,0	39,6	17,1	0,0	38,5
Languedoc-Roussillon	53,0	40,3	32,2	40,8	0,0	42,2
Limousin	45,9	0,0	18,9	24,4	0,0	28,8
Lorraine	65,7	58,4	0,0	22,3	0,0	47,4
Midi-Pyrénées	52,0	37,6	23,1	0,0	38,0	40,2
Nord-Pas-de-Calais	62,1	44,0	35,8	12,8	0,0	43,6
Basse-Normandie	48,8	28,9	0,0	60,1	0,0	43,2
Haute-Normandie	47,2	42,3	52,5	43,7	0,0	44,8
Pays de la Loire	36,1	24,6	37,1	36,3	0,0	35,2
Picardie	46,2	47,8	49,6	21,2	0,0	41,4
Poitou-Charentes	32,7	61,1	40,0	0,0	0,0	43,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	45,8	47,1	40,8	38,9	27,6	39,9
Rhône-Alpes	38,9	35,0	25,7	44,6	33,1	36,2
Outre-Mer	55	60,0	53,7	78,4	0,0	58,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	82,6	27,6	0,0	53,9	0,0	47,4
- à une CC à 4 taxes	54,5	43,0	57,2	0,0	0,0	51,5
- à un SAN	57,6	42,0	0,0	0,0	0,0	50,0
- à une CA ou une CU à TPU	42,3	41,8	44,1	34,3	31,9	39,7
- à une CC à TPU	48,0	41,5	23,8	0,0	0,0	45,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	37,9	36,2	21,0	0,0	0,0	33,7
- Non membres d'un groupement fiscalisé	40,0	34,5	29,0	0,0	0,0	32,7

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

6 – Emprunts réalisés / population

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 en mouvements réels
(sans correction des mouvements liés à la gestion active de la dette)

Produit des emprunts réalisés, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	155	180	287	233	184	203
Métropole	157	177	291	232	184	203
Alsace	110	138	208	35	0	85
Aquitaine	175	182	103	106	0	154
Auvergne	177	128	0	138	0	148
Bourgogne	99	199	250	49	0	141
Bretagne	144	181	159	278	0	196
Centre	205	167	294	436	0	275
Champagne-Ardenne	86	354	112	414	0	258
Corse	112	385	189	0	0	254
Franche-Comté	124	121	303	447	0	268
Ile-de-France (hors Paris)	186	207	356	1 159	0	261
Languedoc-Roussillon	180	248	243	228	0	224
Limousin	121	0	194	209	0	186
Lorraine	78	195	0	48	0	106
Midi-Pyrénées	123	95	252	0	2	75
Nord-Pas-de-Calais	117	126	186	185	0	141
Basse-Normandie	162	166	0	64	0	135
Haute-Normandie	111	87	132	341	0	195
Pays de la Loire	174	116	266	167	0	179
Picardie	105	131	108	226	0	140
Poitou-Charentes	255	126	253	0	0	210
Provence-Alpes-Côte d'Azur	175	180	549	229	216	240
Rhône-Alpes	180	135	175	234	262	190
Outre-Mer	118	219	243	263	0	210
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	127	193	0	215	0	193
- à une CC à 4 taxes	139	293	332	0	0	223
- à un SAN	93	35	0	0,0	0	53
- à une CA ou une CU à TPU	145	165	185	233	184	183
- à une CC à TPU	147	155	125	0	0	149
- à un syndicat à contribution fiscalisée	304	185	410	0	0	257
- Non membres d'un groupement fiscalisé	214	253	576	0	0	391

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

6 bis – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / population

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Produit des emprunts réalisés, en euros par habitant

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	122	129	202	118	119	138
Métropole	122	126	205	120	119	138
Alsace	105	126	107	30	0	71
Aquitaine	141	115	54	106	0	109
Auvergne	131	10	0	77	0	74
Bourgogne	76	177	119	46	0	114
Bretagne	116	104	109	90	0	104
Centre	162	129	218	94	0	148
Champagne-Ardenne	86	238	112	246	0	178
Corse	112	385	189	0	0	254
Franche-Comté	124	59	274	87	0	123
Ile-de-France (hors Paris)	144	148	263	692	0	189
Languedoc-Roussillon	100	148	210	194	0	168
Limousin	112	0	58	142	0	118
Lorraine	66	115	0	42	0	75
Midi-Pyrénées	119	88	135	0	2	66
Nord-Pas-de-Calais	84	107	113	139	0	104
Basse-Normandie	92	113	0	64	0	91
Haute-Normandie	93	55	111	148	0	105
Pays de la Loire	134	72	171	59	0	100
Picardie	75	92	93	144	0	99
Poitou-Charentes	243	103	253	0	0	200
Provence-Alpes-Côte d'Azur	134	137	312	119	172	168
Rhône-Alpes	132	86	112	112	88	105
Outre-Mer	116	173	168	53	0	149
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	127	90	0	80	0	91
- à une CC à 4 taxes	115	208	245	0	0	168
- à un SAN	93	35	0	0,0	0	53
- à une CA ou une CU à TPU	116	117	133	119	119	120
- à une CC à TPU	112	94	62	0	0	106
- à un syndicat à contribution fiscalisée	189	132	159	0	0	150
- Non membres d'un groupement fiscalisé	179	204	427	0	0	300

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Effort d'équipement et financement

7 – Emprunts réalisés hors gestion active de la dette / dépenses d'équipement brut

Emprunts réalisés : recettes du compte 16 en mouvements réels calculées hors gestion active de la dette

Dépenses d'équipement brut : dépenses réelles des comptes 20, 21, 23, 454, 456, 457, 458 auquel il convient d'ajouter le cas échéant les travaux en régie (recettes du compte 72).

Rapport entre les emprunts réalisés hors gestion active de la dette et les dépenses d'équipement brut.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	37,9	39,8	56,3	40,7	44,1	43,2
Métropole	38,1	39,5	57,2	41,1	44,1	43,3
Alsace	38,6	42,9	29,0	11,4	0,0	25,3
Aquitaine	40,5	36,2	26,0	35,3	0,0	36,0
Auvergne	45,0	3,6	0,0	30,7	0,0	27,0
Bourgogne	28,1	46,8	45,9	17,4	0,0	36,4
Bretagne	38,3	44,4	31,8	33,4	0,0	35,7
Centre	45,6	35,9	58,0	36,7	0,0	44,4
Champagne-Ardenne	32,5	59,7	39,4	77,0	0,0	56,5
Corse	0,0	56,9	48,1	0,0	0,0	55,4
Franche-Comté	42,3	18,1	70,8	31,6	0,0	40,3
Ile-de-France (hors Paris)	44,9	41,7	71,0	169,8	0,0	53,4
Languedoc-Roussillon	26,7	42,9	50,1	48,8	0,0	43,7
Limousin	35,1	0,0	22,5	51,8	0,0	41,8
Lorraine	26,6	53,3	0,0	12,3	0,0	28,1
Midi-Pyrénées	37,5	24,2	49,0	0,0	0,4	17,3
Nord-Pas-de-Calais	34,4	42,9	37,3	41,6	0,0	38,8
Basse-Normandie	35,1	39,7	0,0	34,1	0,0	36,7
Haute-Normandie	34,9	24,4	50,3	46,2	0,0	38,5
Pays de la Loire	32,3	31,7	52,3	24,2	0,0	33,1
Picardie	28,2	40,1	33,7	53,5	0,0	38,1
Poitou-Charentes	60,1	42,8	52,2	0,0	0,0	51,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	33,6	43,7	72,8	42,4	70,7	53,1
Rhône-Alpes	38,0	29,5	25,2	42,9	48,4	35,6
Outre-Mer	34	44,8	46,7	22,0	0,0	41,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	80,1	30,5	0,0	48,1	0,0	45,6
- à une CC à 4 taxes	31,1	63,6	80,6	0,0	0,0	48,9
- à un SAN	36,2	30,9	0,0	0,0	0,0	33,6
- à une CA ou une CU à TPU	37,8	37,6	40,8	40,6	44,1	39,5
- à une CC à TPU	37,4	36,1	16,4	0,0	0,0	36,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	47,6	41,1	49,1	0,0	0,0	44,3
- Non membres d'un groupement fiscalisé	44,9	42,1	87,9	0,0	0,0	63,6

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

1 – Encours de la dette au 31/12/2008 / population

Evaluation de l'endettement total en fin d'exercice, en euros par habitant

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	908	1 073	1 349	970	1 327	1 084
Métropole	919	1 089	1 377	983	1 327	1 097
Alsace	714	840	741	646	0	701
Aquitaine	979	980	446	833	0	866
Auvergne	993	1 153	0	913	0	1 021
Bourgogne	846	1 031	1 250	1 532	0	1 171
Bretagne	866	932	801	637	0	782
Centre	978	999	1 379	1 353	0	1 156
Champagne-Ardenne	484	1 147	964	1 738	0	1 187
Corse	0	906	1 206	0	0	972
Franche-Comté	898	1 202	1 352	956	0	1 038
Ile-de-France (hors Paris)	1 002	1 159	1 677	1 291	0	1 282
Languedoc-Roussillon	1 153	1 393	1 628	1 208	0	1 270
Limousin	1 131	0	815	949	0	962
Lorraine	638	1 147	0	528	0	767
Midi-Pyrénées	795	1 050	788	0	0	578
Nord-Pas-de-Calais	803	1 027	1 027	846	0	932
Basse-Normandie	545	634	0	860	0	667
Haute-Normandie	906	908	1 334	1 311	0	1 094
Pays de la Loire	943	636	1 120	618	0	792
Picardie	833	874	909	592	0	803
Poitou-Charentes	1 195	1 588	1 099	0	0	1 282
Provence-Alpes-Côte d'Azur	1 235	1 313	2 349	861	1 934	1 597
Rhône-Alpes	845	840	540	1 406	948	934
Outre-Mer	654	796	1 063	518	0	832
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	573	409	0	349	0	405
- à une CC à 4 taxes	839	1 070	1 020	0	0	945
- à un SAN	757	389	0	0	0	505
- à une CA ou une CU à TPU	863	1 065	1 150	990	1 327	1 053
- à une CC à TPU	1 033	1 143	618	0	0	1 058
- à un syndicat à contribution fiscalisée	885	1 018	1 676	0	0	1 123
- Non membres d'un groupement fiscalisé	946	1 276	2 024	0	0	1 556

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

2 – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / population

Annuité de la dette : dépenses du compte 661 et du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Evaluation de la charge de la dette payée, en euros par habitant pour l'exercice considéré.

en euros/habitant

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	130	141	165	145	166	145
Métropole	132	143	170	146	166	147
Alsace	109	103	255	96	0	114
Aquitaine	124	98	80	156	0	111
Auvergne	182	123	0	92	0	134
Bourgogne	126	143	148	86	0	124
Bretagne	127	99	132	90	0	113
Centre	130	124	157	166	0	143
Champagne-Ardenne	72	236	132	243	0	181
Corse	169	219	164	0	0	185
Franche-Comté	141	190	300	135	0	171
Ile-de-France (hors Paris)	132	146	174	694	0	160
Languedoc-Roussillon	163	187	180	171	0	174
Limousin	146	0	89	147	0	135
Lorraine	101	173	0	86	0	120
Midi-Pyrénées	115	151	145	0	0	85
Nord-Pas-de-Calais	111	139	144	100	0	127
Basse-Normandie	88	93	0	155	0	109
Haute-Normandie	162	150	188	173	0	165
Pays de la Loire	158	84	166	97	0	123
Picardie	113	123	126	79	0	110
Poitou-Charentes	160	170	121	0	0	144
Provence-Alpes-Côte d'Azur	157	172	297	145	246	207
Rhône-Alpes	137	127	147	173	110	137
Outre-Mer	85	108	118	105	0	106
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	124	77	0	35	0	62
- à une CC à 4 taxes	127	144	115	0	0	130
- à un SAN	83	39	0	0	0	53
- à une CA ou une CU à TPU	126	142	155	148	166	145
- à une CC à TPU	136	136	135	0	0	136
- à un syndicat à contribution fiscalisée	168	151	152	0	0	155
- Non membres d'un groupement fiscalisé	123	153	216	0	0	176

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

2 bis – Annuité de la dette hors gestion active de la dette / recettes réelles de fonctionnement

Annuité de la dette : dépenses du compte 661 et du compte 16 calculées hors gestion active de la dette

Comparaison de la charge de la dette au niveau des recettes de fonctionnement

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	10,3	10,1	10,6	10,9	11,9	10,5
Métropole	10,4	10,2	10,7	11,0	11,9	10,6
Alsace	11,2	9,5	17,0	7,5	0,0	9,7
Aquitaine	9,9	7,8	6,3	10,2	0,0	8,5
Auvergne	16,0	9,1	0,0	7,3	0,0	10,7
Bourgogne	11,5	11,1	9,9	6,3	0,0	9,5
Bretagne	11,6	8,4	10,7	8,1	0,0	9,9
Centre	10,2	9,6	11,5	11,6	0,0	10,7
Champagne-Ardenne	6,5	17,2	10,4	19,3	0,0	14,3
Corse	8,9	18,0	11,0	0,0	0,0	12,9
Franche-Comté	12,1	14,1	21,5	10,2	0,0	13,3
Ile-de-France (hors Paris)	9,4	9,5	10,1	39,9	0,0	10,1
Languedoc-Roussillon	12,4	12,2	11,6	12,0	0,0	12,1
Limousin	11,8	0,0	5,2	12,3	0,0	10,3
Lorraine	10,6	15,2	0,0	6,2	0,0	10,5
Midi-Pyrénées	9,8	10,6	12,8	0,0	0,0	5,8
Nord-Pas-de-Calais	9,9	11,1	10,8	7,1	0,0	10,2
Basse-Normandie	8,2	7,9	0,0	12,8	0,0	9,4
Haute-Normandie	11,8	12,4	12,3	12,1	0,0	12,1
Pays de la Loire	12,5	7,4	12,0	7,7	0,0	9,7
Picardie	9,7	10,2	9,0	7,7	0,0	9,3
Poitou-Charentes	13,1	12,7	8,8	0,0	0,0	10,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	10,1	11,3	14,6	11,3	18,3	13,8
Rhône-Alpes	10,8	9,9	9,2	12,5	8,7	10,3
Outre-Mer	7,2	7,8	9,0	7,3	0,0	8,0
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	13,4	6,9	0,0	3,5	0,0	6,2
- à une CC à 4 taxes	9,8	10,6	8,5	0,0	0,0	9,8
- à un SAN	5,5	2,8	0,0	0,0	0,0	3,7
- à une CA ou une CU à TPU	10,4	10,6	10,8	11,0	11,9	10,9
- à une CC à TPU	11,5	10,8	11,8	0,0	0,0	11,3
- à un syndicat à contribution fiscalisée	9,3	9,9	8,9	0,0	0,0	9,5
- Non membres d'un groupement fiscalisé	7,8	8,0	10,8	0,0	0,0	9,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

3 – Encours de la dette au 31/12/2008 / recettes réelles de fonctionnement

Recettes réelles de fonctionnement :

total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale en section de fonctionnement.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume des recettes de fonctionnement

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	72	77	87	73	95	78
Métropole	73	78	87	74	95	79
Alsace	73	77	49	51	0	59
Aquitaine	78	78	36	54	0	66
Auvergne	87	85	0	73	0	82
Bourgogne	77	80	83	113	0	90
Bretagne	79	79	65	57	0	68
Centre	77	77	100	94	0	86
Champagne-Ardenne	43	84	76	138	0	94
Corse	0	75	81	0	0	68
Franche-Comté	77	89	97	72	0	81
Ile-de-France (hors Paris)	71	76	97	74	0	82
Languedoc-Roussillon	88	91	105	85	0	88
Limousin	91	0	48	79	0	73
Lorraine	66	101	0	38	0	67
Midi-Pyrénées	68	74	70	0	0	39
Nord-Pas-de-Calais	71	82	77	60	0	75
Basse-Normandie	51	53	0	71	0	58
Haute-Normandie	66	75	88	92	0	80
Pays de la Loire	75	56	81	49	0	63
Picardie	72	72	65	58	0	68
Poitou-Charentes	98	119	80	0	0	96
Provence-Alpes-Côte d'Azur	79	86	116	67	144	106
Rhône-Alpes	67	65	34	101	75	71
Outre-Mer	55	57	81	36	0	63
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	62	37	0	36	0	40
- à une CC à 4 taxes	65	79	75	0	0	71
- à un SAN	50	28	0	0	0	36
- à une CA ou une CU à TPU	72	80	81	74	95	79
- à une CC à TPU	88	91	54	0	0	88
- à un syndicat à contribution fiscalisée	49	67	98	0	0	69
- Non membres d'un groupement fiscalisé	60	67	101	0	0	82

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

4 – Encours de la dette au 31/12/2008 / épargne brute

Epargne brute : excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Encours de la dette au 31/12 rapporté au volume de l'épargne brute,

Ce ratio exprime le poids de la dette en nombre d'années d'épargne brute.

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	5,2	6,2	7,2	5,2	8,9	6,1
Métropole	5,1	6,1	6,8	5,2	8,9	6,0
Alsace	4,0	4,3	1,7	4,0	0,0	3,6
Aquitaine	8,6	7,0	2,3	4,3	0,0	5,7
Auvergne	5,3	5,4	0,0	5,1	0,0	5,3
Bourgogne	4,8	5,7	7,9	11,1	0,0	7,1
Bretagne	4,6	7,4	3,4	3,8	0,0	4,2
Centre	5,4	4,8	8,0	7,1	0,0	6,2
Champagne-Ardenne	3,1	5,2	5,9	7,1	0,0	5,9
Corse	0,0	7,6	13,9	0,0	0,0	8,4
Franche-Comté	4,3	5,5	5,3	4,2	0,0	4,6
Ile-de-France (hors Paris)	6,1	6,3	7,6	5,3	0,0	6,7
Languedoc-Roussillon	5,5	6,4	8,3	5,7	0,0	6,0
Limousin	6,3	0,0	3,5	6,5	0,0	5,6
Lorraine	4,9	7,1	0,0	1,5	0,0	3,7
Midi-Pyrénées	5,6	4,1	5,3	0,0	0,0	2,4
Nord-Pas-de-Calais	5,7	7,0	7,6	5,9	0,0	6,6
Basse-Normandie	3,1	3,6	0,0	6,1	0,0	4,0
Haute-Normandie	3,8	5,5	7,8	8,4	0,0	6,0
Pays de la Loire	3,6	3,9	5,6	3,2	0,0	3,8
Picardie	5,2	7,5	4,0	4,5	0,0	5,2
Poitou-Charentes	6,4	8,5	6,6	0,0	0,0	7,2
Provence-Alpes-Côte d'Azur	6,2	8,0	16,2	4,9	17,5	10,6
Rhône-Alpes	3,9	4,5	2,1	8,6	8,1	5,0
Outre-Mer	7,1	8,1	21,1	2,9	0,0	9,4
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	8,6	2,0	0,0	3,2	0,0	3,2
- à une CC à 4 taxes	4,1	6,7	10,8	0,0	0,0	5,6
- à un SAN	9,1	9,9	0,0	0,0	0,0	9,5
- à une CA ou une CU à TPU	5,1	6,5	6,5	5,2	8,9	6,1
- à une CC à TPU	6,3	7,1	3,6	0,0	0,0	6,5
- à un syndicat à contribution fiscalisée	3,1	5,4	9,3	0,0	0,0	5,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	5,5	4,7	7,9	0,0	0,0	6,3

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

5 – Dépenses réelles de fonctionnement et remboursements de dette hors gestion active de la dette/recettes réelles de fonctionnement

Marge d'autofinancement courant

Total des remboursements de dette calculés hors gestion active de la dette et des dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie.

Recettes réelles de fonctionnement : total des recettes de la colonne mouvements réels de la balance générale

Rapport entre les charges courantes augmentées de l'annuité de la dette et les recettes courantes.

Un ratio supérieur à 100 % exprime que la charge de la dette n'est pas totalement financée par les recettes courantes.

Ratio de l'article L.2313-1 du CGCT

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	cx 10 000 à 20 000 habitants	cx 20 000 à 50 000 habitants	cx 50 000 à 100 000 habitants	cx 100 000 à 300 000 habitants	Plus cx 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	93,2	94,4	95,1	93,7	97,0	94,4
Métropole	93,0	94,2	94,6	93,8	97,0	94,1
Alsace	89,5	88,3	86,2	92,6	0,0	90,6
Aquitaine	97,5	93,4	89,5	95,0	0,0	94,0
Auvergne	95,1	89,4	0,0	90,3	0,0	91,5
Bourgogne	91,8	94,0	95,6	92,5	0,0	93,4
Bretagne	90,9	94,7	88,9	91,0	0,0	90,9
Centre	92,8	90,5	94,9	93,6	0,0	93,0
Champagne-Ardenne	90,4	97,7	94,2	94,1	0,0	94,4
Corse	93,3	104,6	101,5	0,0	0,0	101,4
Franche-Comté	91,0	93,9	98,9	91,3	0,0	92,9
Ile-de-France (hors Paris)	94,8	94,4	93,8	121,4	0,0	94,7
Languedoc-Roussillon	92,5	93,7	94,9	93,6	0,0	93,6
Limousin	93,4	0,0	91,3	96,8	0,0	94,6
Lorraine	94,0	96,4	0,0	78,6	0,0	89,3
Midi-Pyrénées	94,7	89,1	96,6	0,0	82,6	87,6
Nord-Pas-de-Calais	94,1	95,8	97,4	94,5	0,0	95,5
Basse-Normandie	89,9	90,9	0,0	97,9	0,0	92,7
Haute-Normandie	91,2	95,3	97,7	97,2	0,0	95,2
Pays de la Loire	88,4	90,9	94,0	90,3	0,0	90,5
Picardie	92,7	97,5	89,8	92,2	0,0	93,2
Poitou-Charentes	93,8	94,3	93,5	0,0	0,0	93,8
Provence-Alpes-Côte d'Azur	93,7	96,6	102,9	95,0	103,7	99,1
Rhône-Alpes	90,4	92,4	90,5	96,6	96,2	93,1
Outre-Mer	97,2	98,3	101,8	93,5	0,0	98,8
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	103,8	87,2	0,0	91,1	0,0	92,0
- à une CC à 4 taxes	91,1	95,9	99,4	0,0	0,0	94,2
- à un SAN	97,9	98,8	0,0	0,0	0,0	98,5
- à une CA ou une CU à TPU	93,3	95,0	95,1	93,8	97,0	94,7
- à une CC à TPU	93,7	94,0	94,4	0,0	0,0	93,8
- à un syndicat à contribution fiscalisée	91,1	94,7	95,4	0,0	0,0	94,0
- Non membres d'un groupement fiscalisé	94,1	91,1	94,2	0,0	0,0	93,0

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

6 – Produit des 4 taxes / recettes réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette

Produit des 4 taxes : recettes du compte 7311

Recettes réelles totales : recettes réelles de fonctionnement + recettes réelles d'investissement hors gestion active de la dette

Part des recettes totales de l'exercice provenant des contributions directes.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	31,2	31,5	30,5	31,6	30,0	31,1
Métropole	31,9	32,3	31,4	31,8	30,0	31,8
Alsace	34,5	30,7	19,1	31,1	0,0	30,5
Aquitaine	34,7	36,3	45,4	42,9	0,0	38,6
Auvergne	30,3	30,7	0,0	33,3	0,0	31,4
Bourgogne	29,1	30,9	27,0	33,6	0,0	31,0
Bretagne	30,9	31,6	30,5	33,4	0,0	31,7
Centre	29,4	30,5	25,0	31,1	0,0	29,2
Champagne-Ardenne	32,7	30,5	28,7	34,2	0,0	31,5
Corse	47,9	17,2	23,3	0,0	0,0	23,1
Franche-Comté	26,1	22,6	20,0	34,2	0,0	27,3
Ile-de-France (hors Paris)	35,0	34,5	34,1	16,5	0,0	34,1
Languedoc-Roussillon	31,8	36,6	29,3	33,7	0,0	33,7
Limousin	27,0	0,0	32,2	31,1	0,0	30,4
Lorraine	25,6	26,5	0,0	20,3	0,0	24,0
Midi-Pyrénées	30,1	30,6	30,5	0,0	28,0	29,4
Nord-Pas-de-Calais	25,2	26,9	23,0	33,0	0,0	26,2
Basse-Normandie	28,6	29,0	0,0	34,5	0,0	30,5
Haute-Normandie	28,1	30,7	28,0	26,6	0,0	28,0
Pays de la Loire	31,2	36,2	32,3	35,1	0,0	33,6
Picardie	34,2	35,3	28,4	37,4	0,0	33,8
Poitou-Charentes	30,2	29,2	29,8	0,0	0,0	29,7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	36,4	30,4	29,8	29,9	28,1	30,7
Rhône-Alpes	32,0	29,8	28,8	31,7	38,1	31,9
Outre-Mer	16	17,9	20,6	23,2	0,0	18,9
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	22,3	29,0	0,0	36,2	0,0	31,7
- à une CC à 4 taxes	37,1	33,0	29,3	0,0	0,0	34,2
- à un SAN	36,9	31,1	0,0	0	0,0	33,1
- à une CA ou une CU à TPU	29,7	29,2	26,8	31,5	30,0	29,4
- à une CC à TPU	27,1	29,3	22,5	0,0	0,0	27,7
- à un syndicat à contribution fiscalisée	39,6	40,3	41,2	0,0	0,0	40,4
- Non membres d'un groupement fiscalisé	37,6	36,7	36,9	0,0	0,0	36,9

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

7 – Intérêts de la dette / encours de la dette au 31/12/2008

Poids moyen des charges d'intérêts par rapport à l'encours de la dette.

en pourcentage

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	4,4	4,2	3,9	4,2	4,4	4,2
Métropole	4,5	4,2	3,9	4,2	4,4	4,2
Alsace	4,6	3,8	3,8	4,4	0,0	4,3
Aquitaine	4,3	4,2	4,4	4,7	0,0	4,3
Auvergne	5,1	4,5	0,0	4,0	0,0	4,6
Bourgogne	4,9	4,1	4,4	3,2	0,0	3,9
Bretagne	4,3	3,9	4,1	3,4	0,0	4,0
Centre	4,1	3,8	4,0	5,0	0,0	4,3
Champagne-Ardenne	4,7	4,0	4,3	4,2	0,0	4,2
Corse	0,0	4,8	4,4	0,0	0,0	5,1
Franche-Comté	4,3	4,3	4,4	2,5	0,0	3,7
Ile-de-France (hors Paris)	4,3	4,0	3,6	5,9	0,0	3,9
Languedoc-Roussillon	4,6	4,7	3,9	4,1	0,0	4,3
Limousin	4,3	0,0	0,5	4,1	0,0	3,5
Lorraine	4,5	4,5	0,0	4,4	0,0	4,5
Midi-Pyrénées	4,4	4,8	4,5	0,0	0,0	4,6
Nord-Pas-de-Calais	4,6	4,4	4,3	4,1	0,0	4,4
Basse-Normandie	4,0	3,6	0,0	4,5	0,0	4,1
Haute-Normandie	5,0	4,6	3,9	4,3	0,0	4,5
Pays de la Loire	4,4	4,1	4,3	4,0	0,0	4,2
Picardie	4,4	4,1	4,4	4,6	0,0	4,3
Poitou-Charentes	4,1	3,7	4,0	0,0	0,0	3,9
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4,5	4,5	4,0	4,0	4,4	4,4
Rhône-Alpes	4,8	4,4	7,6	4,1	4,2	4,5
Outre-Mer	4	4,1	4,1	3,8	0,0	4,1
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	3,9	3,1	0,0	3,5	0,0	3,5
- à une CC à 4 taxes	4,5	3,7	2,8	0,0	0,0	3,9
- à un SAN	4,2	4,1	0,0	0	0,0	4,1
- à une CA ou une CU à TPU	4,4	4,3	4,2	4,2	4,4	4,3
- à une CC à TPU	4,4	4,4	4,7	0,0	0,0	4,4
- à un syndicat à contribution fiscalisée	4,8	4,1	3,0	0,0	0,0	3,9
- Non membres d'un groupement fiscalisé	4,6	3,8	3,7	0,0	0,0	3,8

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

■ Charge de la dette et marge de manœuvre

8 - Fonds de roulement au 01/01/2008 / dépenses réelles totales de l'exercice hors gestion active de la dette (en jours)

Fonds de roulement au 01/01/2008 : somme algébrique de l'excédent ou du déficit reportés en fonctionnement, du solde d'exécution en investissement et de l'excédent de fonctionnement capitalisé.

Dépenses réelles totales de l'exercice : dépenses réelles de fonctionnement + dépenses réelles d'investissement hors gestion active de la dette

Équivalent, en jours de dépenses réelles totales, du fonds de roulement en début d'exercice (ratio multiplié par 360 pour obtenir le nombre de jours).

1 mois = 30 jours et 1 an = 360 jours.

en jours

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à 20 000 habitants	De 20 000 à 50 000 habitants	De 50 000 à 100 000 habitants	De 100 000 à 300 000 habitants	Plus de 300 000 habitants	Pour l'ensemble
France entière	29	17	11	10	19	17
Métropole	29	17	10	9	19	17
Alsace	32	-1	30	-5	0	8
Aquitaine	24	13	16	10	0	15
Auvergne	30	39	0	17	0	29
Bourgogne	22	13	16	7	0	13
Bretagne	10	15	8	3	0	8
Centre	32	6	11	6	0	16
Champagne-Ardenne	28	20	0	-3	0	7
Corse	31	2	-15	0	0	-4
Franche-Comté	16	-11	4	21	0	11
Ile-de-France (hors Paris)	22	18	10	20	0	16
Languedoc-Roussillon	48	5	7	11	0	16
Limousin	20	0	7	18	0	16
Lorraine	39	3	0	28	0	24
Midi-Pyrénées	37	25	23	0	66	45
Nord-Pas-de-Calais	30	20	18	-5	0	20
Basse-Normandie	32	33	0	3	0	24
Haute-Normandie	35	20	-11	16	0	20
Pays de la Loire	29	12	8	20	0	19
Picardie	39	17	5	-26	0	12
Poitou-Charentes	18	11	-6	0	0	3
Provence-Alpes-Côte d'Azur	31	16	16	22	6	16
Rhône-Alpes	38	18	17	5	2	18
Outre-Mer	31	16	26	17	0	22
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	14	31	0	-10	0	6
- à une CC à 4 taxes	34	19	9	0	0	25
- à un SAN	18	25	0	0	0	23
- à une CA ou une CU à TPU	33	17	11	10	19	17
- à une CC à TPU	27	8	-11	0	0	20
- à un syndicat à contribution fiscalisée	21	20	11	0	0	18
- Non membres d'un groupement fiscalisé	16	16	14	0	0	15

(1) Si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée, elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

CU : communauté urbaine, CA : communauté d'agglomération, CC : communauté de communes, SAN : Syndicat d'Agglomération Nouvelle

Nombre de communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Les strates de population ont été construites à partir de la population totale au recensement de la population de 1999 y compris les recensements complémentaires le cas échéant pris en compte au 01/01/2008

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
France entière	507	320	83	32	4	946
Métropole	487	301	76	31	4	899
Alsace	16	4	1	2	-	23
Aquitaine	20	19	3	1	-	43
Auvergne	11	5	-	1	-	17
Bourgogne	7	7	1	1	-	16
Bretagne	28	4	4	2	-	38
Centre	24	6	3	2	-	35
Champagne-Ardenne	7	4	3	1	-	15
Corse	1	1	1	-	-	3
Franche-Comté	7	2	1	1	-	11
Ile-de-France (hors Paris)	90	120	31	1	-	242
Languedoc-Roussillon	13	6	1	3	-	23
Limousin	4	-	1	1	-	6
Lorraine	22	9	-	2	-	33
Midi-Pyrénées	21	11	1	-	1	34
Nord-Pas-de-Calais	51	24	5	1	-	81
Basse-Normandie	10	5	-	1	-	16
Haute-Normandie	16	8	1	2	-	27
Pays de la Loire	26	6	4	3	-	39
Picardie	14	5	2	1	-	22
Poitou-Charentes	6	5	3	-	-	14
Provence-Alpes-Côte d'Azur	45	25	6	2	2	80
Rhône-Alpes	48	25	4	3	1	81
Outre-Mer	20	19	7	1	-	47
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	3	2	-	1	-	6
- à une CC à 4 taxes	58	16	3	-	-	77
- à un SAN	5	6	-	-	-	11
- à une CA ou une CU à TPU	244	196	52	30	4	526
- à une CC à TPU	134	30	1	-	-	165
- à un syndicat à contribution fiscalisée	19	24	4	-	-	47
- Non membres d'un groupement fiscalisé	24	27	16	-	-	67

(1) si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée alors elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".

Population des communes de plus de 10 000 habitants (hors Paris)

Les strates de population ont été construites à partir de la population totale au recensement de la population de 1999 y compris les recensements complémentaires le cas échéant pris en compte au 01/01/2008

Communes de plus de 10 000 habitants	De 10 000 à moins de 20 000 hab.	De 20 000 à moins de 50 000 hab.	De 50 000 à moins de 100 000 hab.	De 100 000 à moins de 300 000 hab.	300 000 habitants et plus	Ensemble
France entière	7 078 477	9 666 901	5 441 411	5 046 448	2 004 573	29 197 298
Métropole	6 784 152	9 146 329	4 954 655	4 913 875	2 004 573	27 803 584
Alsace	208 214	110 438	67 163	379 053	-	764 868
Aquitaine	272 142	530 683	200 761	218 948	-	1 222 534
Auvergne	156 843	148 384	-	141 004	-	446 231
Bourgogne	90 320	218 268	52 260	153 813	-	514 661
Bretagne	370 216	114 879	236 481	368 711	-	1 090 287
Centre	342 788	183 818	180 252	253 605	-	960 463
Champagne-Ardenne	89 307	109 222	171 042	191 325	-	560 896
Corse	10 586	39 016	54 697	-	-	104 299
Franche-Comté	109 934	54 781	52 521	122 308	-	339 544
Ile-de-France (hors Paris)	1 371 287	3 623 437	2 093 897	107 042	-	7 195 663
Languedoc-Roussillon	170 472	195 298	71 428	474 036	-	911 234
Limousin	54 588	-	51 586	137 528	-	243 702
Lorraine	303 858	250 438	-	233 328	-	787 624
Midi-Pyrénées	262 234	341 783	54 421	-	398 423	1 056 861
Nord-Pas-de-Calais	685 173	730 300	408 452	219 597	-	2 043 522
Basse-Normandie	147 296	144 526	-	117 157	-	408 979
Haute-Normandie	208 550	213 116	54 076	302 017	-	777 759
Pays de la Loire	363 222	183 992	232 262	584 660	-	1 364 136
Picardie	190 700	159 316	118 447	139 210	-	607 673
Poitou-Charentes	81 076	157 512	226 413	-	-	465 001
Provence-Alpes-Côte d'Azur	620 950	845 028	395 749	303 509	1 152 963	3 318 199
Rhône-Alpes	674 396	792 094	232 747	467 024	453 187	2 619 448
Outre-Mer	294 325	520 572	486 756	132 573	-	1 434 226
Communes selon l'appartenance à un groupement au 01/01/2008 (1) :						
- à une CU à 4 taxes	48 923	74 487	-	150 605	-	274 015
- à une CC à 4 taxes	779 915	434 910	204 047	-	-	1 418 872
- à un SAN	74 498	162 654	-	-	-	237 152
- à une CA ou une CU à TPU	3 408 345	6 037 061	3 338 278	4 763 270	2 004 573	19 551 527
- à une CC à TPU	1 814 828	799 051	50 560	-	-	2 664 439
- à un syndicat à contribution fiscalisée	298 923	745 626	280 348	-	-	1 324 897
- Non membres d'un groupement fiscalisé	358 720	892 540	1 081 422	-	-	2 332 682

(1) si une commune appartient à la fois à un groupement à fiscalité propre et à un syndicat à contribution fiscalisée alors elle est classée parmi les communes appartenant à un groupement à fiscalité propre et non pas dans la catégorie "syndicat à contribution fiscalisée".